



Institut des comptes nationaux

ANALYSE DES PRIX
RAPPORT ANNUEL 2017
DE L'INSTITUT DES COMPTES NATIONAUX

OBSERVATOIRE DES PRIX

Inflation en 2017

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie
Direction générale des Analyses économiques et de l'Économie internationale
Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles
<http://economie.fgov.be>

Editeur responsable : Jean-Marc Delporte
Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles

Version internet

Pour de plus amples informations :

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie
Peter Van Herreweghe
City Atrium
Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles
Tél.: +32 2 277 83 96
Courriel : Peter.Vanherreweghe@economie.fgov.be

Table des matières

I Inflation en 2017	11
I.1 Inflation totale en 2017	11
I.1.1 Inflation totale en Belgique	11
I.1.2 Inflation totale dans les principaux pays voisins	15
I.2 Inflation pour l'énergie en 2017	18
I.2.1 Inflation pour l'énergie en Belgique	18
Focus : La facture d'électricité par région.....	23
Focus : La facture de gaz par région.....	27
I.2.2 Inflation pour l'énergie dans les principaux pays voisins	31
I.3 Inflation pour les produits alimentaires transformés en 2017	36
I.3.1 Inflation pour les produits alimentaires transformés en Belgique	36
I.3.2 Inflation pour les produits alimentaires transformés dans les principaux pays voisins	40
I.4 Inflation pour les produits alimentaires non transformés en 2017	43
I.4.1 Inflation pour les produits alimentaires non transformés en Belgique	43
I.4.2 Inflation pour les produits alimentaires non transformés dans les principaux pays voisins	45
I.5 Inflation pour les services en 2017.....	46
I.5.1 Inflation pour les services en Belgique	46
I.5.2 Inflation pour les services dans les principaux pays voisins	49
I.6 Inflation pour les produits industriels non-énergétiques en 2017	52
I.6.1 Inflation pour les produits industriels non-énergétiques en Belgique	52
I.6.2 Inflation pour les produits industriels non-énergétiques dans les principaux pays voisins	54
Annexes	129
Annexe 1 : Aperçu des variations de prix des produits et des services entre 2016 et 2017	129
Annexe 2 : Inflation en 2017 à taux de taxation actuels et constants en Belgique et dans les principaux pays voisins	134
Annexe 3 : Inflation en Belgique et dans les trois pays voisins principaux au quatrième trimestre 2017.....	135
Annexe 4 : Contribution des biens et services régulés à l'inflation sous-jacente en Belgique	138

I Inflation en 2017^{2 3}

I.1 Inflation totale en 2017

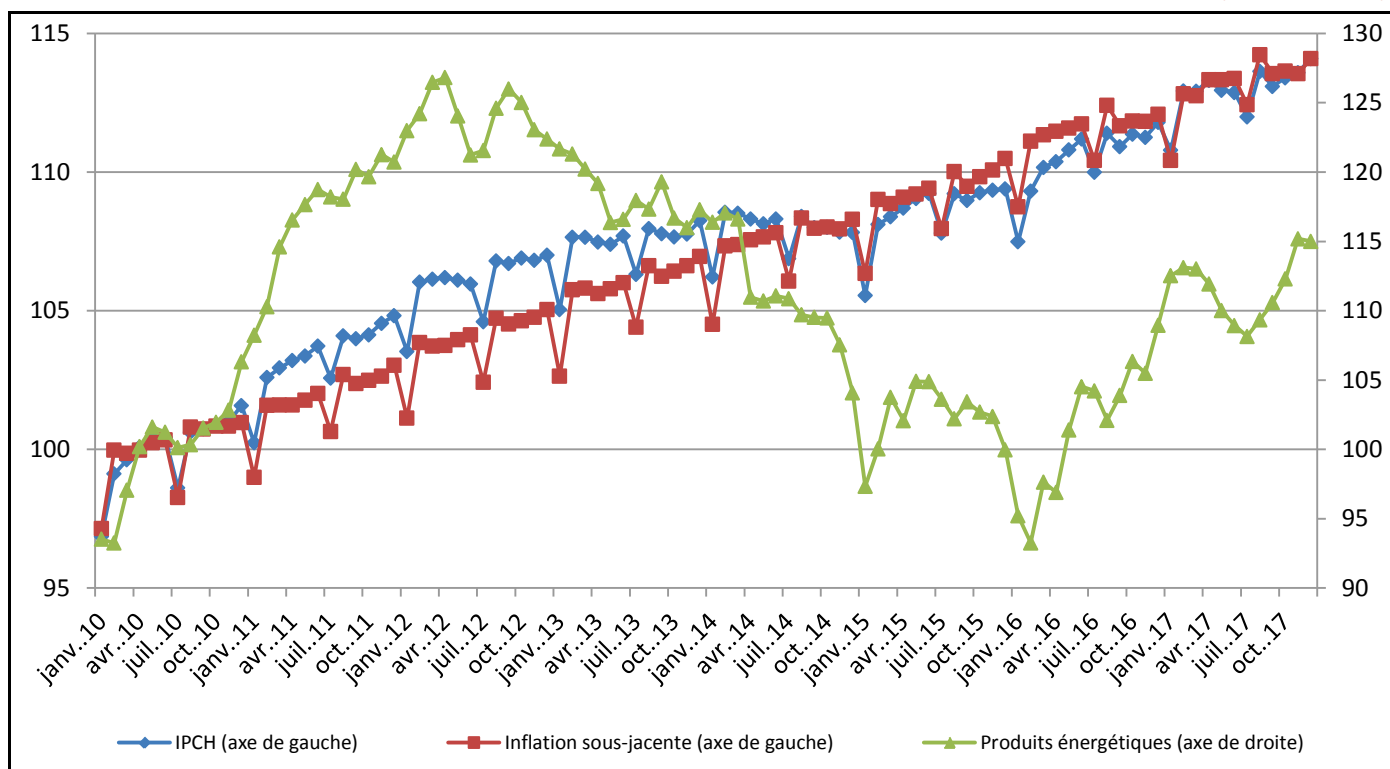
I.1.1 Inflation totale en Belgique

En 2017, le niveau moyen des prix à la consommation en Belgique, mesuré sur la base de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), a augmenté par rapport au niveau moyen de 2016. Après le traditionnel mois de soldes en janvier, les prix ont connu une reprise en février 2017 puis se sont stabilisés jusqu'au prochain mois de soldes en juillet. Au second semestre, les prix à la consommation ont augmenté de manière continue à partir d'octobre pour atteindre 114,1 en décembre 2017. Les prix à la consommation de l'énergie, qui ont atteint en février 2016 leur niveau le plus bas depuis début 2010, ont poursuivi leur hausse jusqu'en février 2017. À partir de mars, les prix de l'énergie ont à nouveau baissé jusqu'en juillet pour augmenter de manière continue à partir d'août et atteindre 115,0 en décembre.

L'indice de l'inflation sous-jacente, qui ne tient pas compte de l'évolution des prix des produits énergétiques et des produits alimentaires non transformés, a également augmenté en 2017 pour atteindre 114,1 en décembre, un niveau similaire à celui de l'IPCH.

Graphique 1. Évolution récente de l'IPCH, de l'inflation sous-jacente et des prix à la consommation des produits énergétiques

(Indice 2010=100)



Sources : CE, SPF Economie, DG Statistique-Statistics Belgium.

En 2017, l'inflation totale s'élevait à 2,2 % en moyenne, contre 1,8 % en 2016. L'inflation a atteint son plus haut niveau de 2017 au premier trimestre (3,0 %, et même 3,3 % en février 2017), pour ensuite diminuer jusqu'à 2,0 % au deuxième trimestre et 1,9 % au troisième trimestre, soit le niveau le plus bas de l'année. Au quatrième trimestre, l'inflation

² L'inflation moyenne d'une période est calculée en tant que variation en pourcent de la moyenne simple des indices de la période concernés par rapport à la moyenne simple des indices de la période correspondante de l'année précédente.

³ Par souci de comparabilité avec les évolutions dans d'autres pays européens, l'analyse est fondée sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH).

s'est à nouveau légèrement redressée pour atteindre 2,0 %. La forte inflation du premier trimestre de 2017 est en partie due à la forte inflation de l'énergie (18,4 %) au cours de ce trimestre (voir ci-dessous). La croissance de l'inflation totale entre 2016 et 2017 était donc expliquée par les produits énergétiques (avec une inflation de 9,9 % en 2017 par rapport à -0,6 % en 2016). Alors qu'en 2016, ces produits énergétiques ont encore apporté une contribution légèrement négative à l'inflation de 0,09 point de pourcentage, leur contribution se chiffrait à 0,90 point de pourcentage en 2017. À la suite de la baisse de l'inflation des autres groupes de produits, la contribution de ceux-ci à l'inflation a diminué en 2017: de 0,20 point de pourcentage en 2016 à 0,01 point de pourcentage en 2017 pour les produits alimentaires non transformés, de 0,45 point de pourcentage en 2016 à 0,29 point de pourcentage en 2017 pour les produits alimentaires transformés, de 0,93 point de pourcentage en 2016 à 0,81 point de pourcentage en 2017 pour les services et de 0,27 point de pourcentage en 2016 à 0,22 point de pourcentage en 2017 pour les biens industriels non énergétiques.

Contrairement à l'inflation totale, l'inflation sous-jacente a ralenti en 2017 par rapport à 2016 et s'élevait en moyenne à 1,6 % en 2017 (contre 2,0 % en 2016). Cette diminution est la conséquence du ralentissement de l'inflation de toutes les composantes (des produits alimentaires transformés, des services et des biens industriels non énergétiques (voir ci-dessous)).

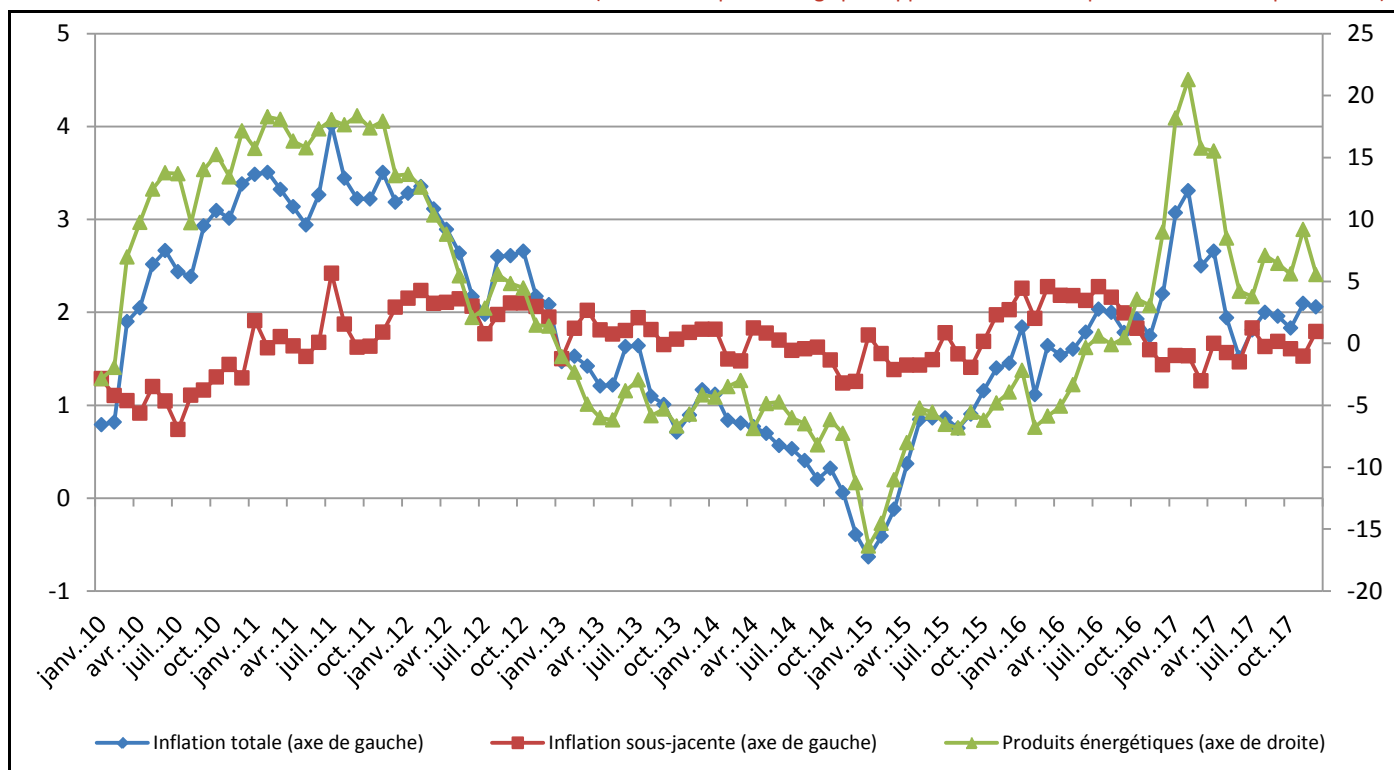
L'inflation totale et l'inflation sous-jacente ont été soumises à l'augmentation des impôts indirects. À impôts indirects constants, ces taux d'inflation se seraient chiffrés à 2,0 % et 1,4 % respectivement. Les impôts indirects ont surtout influencé les catégories de l'énergie et des produits alimentaires transformés. À impôts indirects constants, ces deux catégories auraient enregistré une inflation de respectivement 8,3 % (au lieu de 9,9 %) et de 1,3 % (au lieu de 2,1 %) (pour plus d'informations, voir les parties I.2.1 et I.3.1).

Les prix des biens et services régulés peuvent avoir une grande influence sur l'inflation totale et sous-jacente (voir annexe 4 : Contribution des biens et services régulés à l'inflation sous-jacente en Belgique). Les prix administrés sont des prix fixés directement ou fortement influencés par les pouvoirs publics ou contrôlés par une autorité de régulation. Tout comme en 2016, les biens et services régulés ont contribué à l'inflation sous-jacente en Belgique à hauteur de 0,4 point de pourcentage (1,6 % en 2017 contre 2,0 % en 2016). Avec un poids de 16,6 % dans l'inflation sous-jacente, ils ont donc contribué à hauteur d'un quart à celle-ci (pour plus d'informations, voir la section I.5.1). Le rapport annuel 2016 de l'Observatoire des prix a par ailleurs démontré que depuis 2012, une part importante de l'inflation des services est due à l'intervention des pouvoirs publics concernant les prix.⁴

⁴ Voir <https://economie.fgov.be/fr/publications/analyse-des-prix-2016-icn-2>, chapitre 2 sur l'analyse de l'inflation des services. Cette analyse a été réalisée par le SPF Economie (Observatoire des prix et Direction générale Statistique - Statistics Belgium), la Banque nationale de Belgique et le Bureau fédéral du Plan dans le cadre de l'Institut des Comptes nationaux.

Graphique 2. Évolution récente de l'inflation totale, de l'inflation sous-jacente et des prix à la consommation des produits énergétiques

(Variation en pourcentage par rapport au mois correspondant de l'année précédente)



Sources : CE, SPF Economie, DG Statistique-Statistics Belgium.

Au sein des cinq grands groupes de produits⁵ de l'IPCH, les principales variations de prix entre 2016 et 2017 peuvent être résumées comme suit :

- En 2017, les produits énergétiques étaient 9,9 % plus chers en glissement annuel (contre une diminution de prix de 0,6 % en 2016). Tous les produits importants de cette catégorie ont augmenté. Les combustibles liquides ont augmenté de +18,7 % et les carburants pour véhicules particuliers de +10,6 % en raison de la hausse du prix international du pétrole. L'électricité a augmenté de +7,9 % à cause de la hausse des tarifs de distribution et de la composante énergétique dans la facture finale. Le gaz a augmenté de +4,1 % à la suite de la hausse de la composante énergétique dans la facture finale. L'inflation de l'énergie a atteint son pic au premier trimestre 2017 (18,4 % et même 21,3 % en février), ce qui s'explique principalement par l'accélération de l'inflation des carburants et des combustibles liquides (augmentation du prix international du pétrole). Par ailleurs, l'inflation du gaz est redevenue positive au premier trimestre 2017 après avoir été longtemps négative, alors que l'inflation de l'électricité est restée à un niveau élevé. Aux deuxième et troisième trimestres 2017, l'inflation de l'énergie a ralenti jusqu'à 9,3 % et 5,8 % respectivement, pour ensuite légèrement augmenter au quatrième trimestre à 6,8 %. Malgré leur poids limité dans le panier de consumma-

⁵ Comme chaque année, le schéma des pondérations de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) a été adapté en 2017. Cet ajustement a été basé sur la version 2016 des comptes nationaux (et adapté en fonction de l'évolution des prix en 2016) et a été complété (principalement pour les niveaux plus détaillés) à l'aide des données détaillées provenant notamment de l'enquête sur le budget des ménages. Pour les pondérations des cinq grandes catégories de produits au sein de l'IPCH, les glissements suivants ont été opérés en Belgique: Le poids des produits alimentaires transformés dans le panier à la consommation a augmenté en 2017 pour atteindre 13,5 % (2016: 13,1 %). Le poids des produits alimentaires non transformés a également légèrement augmenté (de 7,7 % en 2016 à 7,9 % en 2017). Par contre, le poids des biens industriels non énergétiques a baissé pour atteindre 27,3 % (2016: 27,6 %). Le poids des produits énergétiques a diminué en 2017 pour atteindre 9,0 % (2016: 9,2 %). Le poids des services a également légèrement diminué: de 42,4 % en 2016 à 42,3 % en 2017. Voir "focus modification du schéma des pondérations" (page 11) du premier rapport trimestriel 2017.

tion (9,0 %), les produits énergétiques ont apporté la plus grande contribution à l'inflation totale en Belgique en 2017 (0,90 point de pourcentage).

- L'inflation des services a légèrement diminué en 2017 et se chiffrait en moyenne à 1,9 % (2,2 % en 2016). Ce groupe de produits, dont la pondération est la plus importante des cinq groupes dans le panier de consommation (42,3 %), a contribué à hauteur de 0,81 point de pourcentage à l'inflation totale en 2017.
- En 2017, l'inflation des produits alimentaires transformés a diminué pour atteindre en moyenne 2,1 % (contre 3,5 % en 2016). Malgré ce ralentissement, les huiles et graisses (+7,6 %, notamment en raison des prix plus élevés du beurre) et le tabac (+5,7 %, à la suite de la hausse des accises) sont surtout devenus plus chers en 2017, mais ces augmentations ont été plus que compensées par la diminution de l'inflation des boissons alcoolisées (+0,3 %, contre +8,4 % en 2016). Sans le tabac et l'alcool, l'inflation des produits alimentaires transformés ne se serait élevée qu'à 1,4 % contre 1,5 % en 2016. Avec un poids de 13,5 %, la contribution de ce groupe de produits à l'inflation totale s'est établie à 0,29 point de pourcentage en 2017.
- En 2017, le consommateur a ainsi dû payer en moyenne 0,8 % de plus que l'année précédente pour les biens industriels non énergétiques (contre une inflation de 1,0 % en 2016). La contribution de ce groupe de produits à l'inflation totale s'est élevée à 0,22 point de pourcentage en 2017 (poids de 27,3 %).
- En 2017, l'inflation des produits alimentaires non transformés a fortement diminué pour atteindre en moyenne 0,1 % en glissement annuel (contre 2,6 % en 2016). Bien que les prix du poisson et, dans une moindre mesure, de la viande aient augmenté en 2017 (de respectivement 4,7 % et 0,8 %), cette hausse a été presque entièrement compensée par une baisse du prix des fruits (-4,9 %). Avec le poids le moins important dans le panier de consommation (7,9 %), ce groupe de produits a contribué à hauteur de 0,01 point de pourcentage à l'inflation totale en 2017.

La moyenne mobile à quatre mois de l'indice santé⁶ multiplié par 0,98, également appelée l'indice santé lissé, s'élevait à 103,72 points en décembre 2017 (indice 2013=100). L'indice-pivot pour les salaires de la fonction publique et les allocations sociales a été dépassé pour la dernière fois en mai 2017. Par conséquent, afin de les adapter à la hausse du coût de la vie, les allocations sociales ont été majorées de 2 % en juin 2017 et les salaires de la fonction publique ont connu une même augmentation en juillet. Selon les prévisions mensuelles du Bureau fédéral du Plan, le prochain dépassement de l'indice-pivot (fixé à 105,10) par l'indice santé lissé ne devrait intervenir en septembre 2018. En conséquence, les prestations sociales (en octobre 2018) et les salaires des fonctionnaires (en novembre 2018) seront alors ajustés de 2 % à l'augmentation du coût de la vie⁷.

Tableau 1. Évolution récente de l'inflation de l'indice des prix à la consommation harmonisé

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	2015	2016	2017	2016	2017				2017 - IV			Contri- bution ¹	Poids ²
				IV	I	II	III	IV	oct	nov	déc		
Énergie	-8,0	-0,6	9,9	5,2	18,4	9,3	5,8	6,8	5,6	9,2	5,6	0,90	9,0
Produits alimentaires transformés	1,6	3,5	2,1	2,7	1,6	1,9	2,5	2,6	2,1	2,6	3,2	0,29	13,5
Produits alimentaires non transformés ^a	2,1	2,6	0,1	2,0	2,1	-1,4	-0,5	0,1	-0,3	-0,1	0,8	0,01	7,9
Services	2,4	2,2	1,9	1,8	1,8	1,9	2,0	1,9	2,1	1,7	1,9	0,81	42,3
Biens industriels non-énergétiques	0,5	1,0	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	0,8	0,6	0,7	0,9	0,22	27,3
p.m. Inflation sous-jacente ^b	1,6	2,0	1,6	1,6	1,4	1,6	1,7	1,6	1,6	1,5	1,8	1,32	83,0
p.m. Indice santé ^c	1,0	2,1	1,8	1,7	2,1	1,7	1,7	1,9	1,9	1,8	2,0	N/A	93,8
Inflation totale	0,6	1,8	2,2	2,0	3,0	2,0	1,9	2,0	1,8	2,1	2,1	2,23	100,0

Sources : CE, SPF Economie, DG Statistique-Statistics Belgium.

^a Fruits, légumes, viandes et poissons. ^b Mesuré par l'IPCH, hors produits alimentaires non transformés et produits énergétiques.

^c Indice national des prix à la consommation, hors tabac, boissons alcoolisées, essence et diesel.

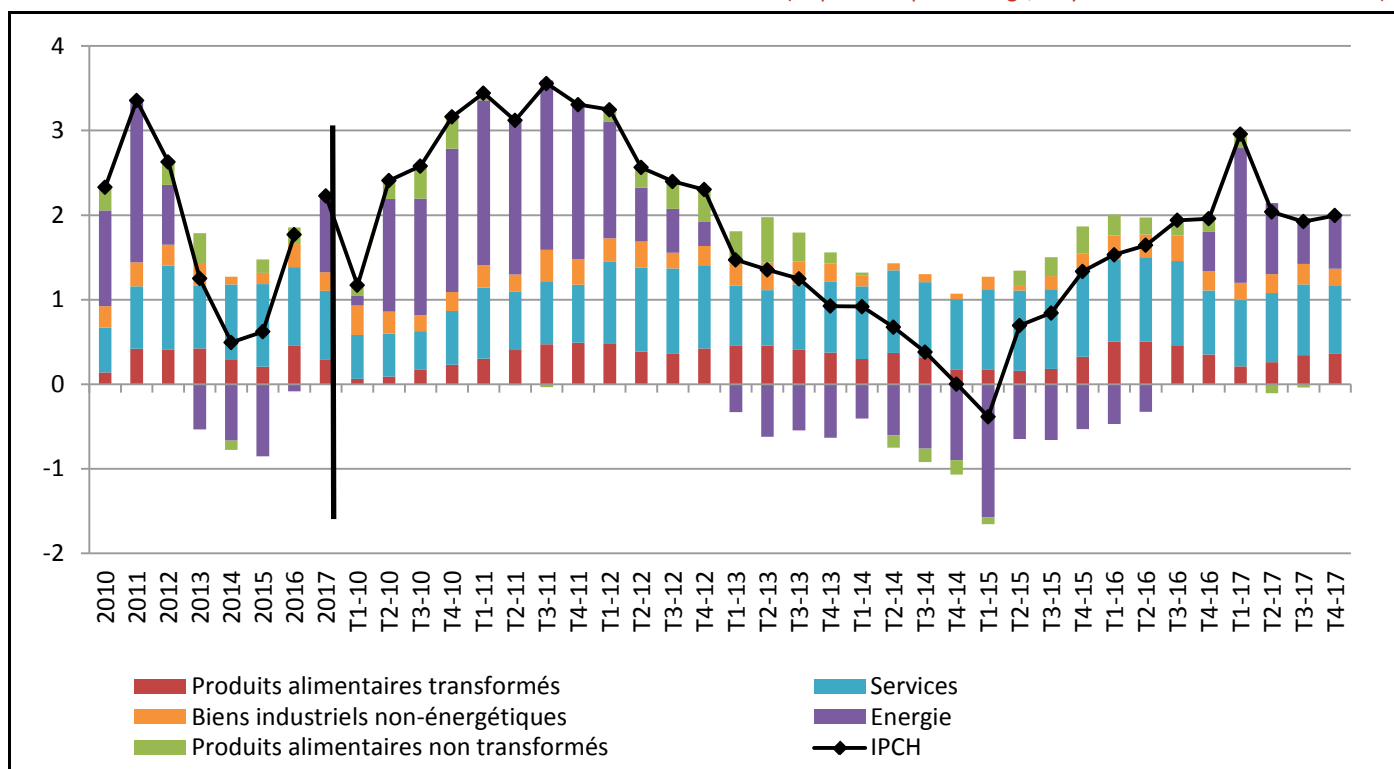
¹ Contribution à l'inflation totale en 2017 (en points de %) ² p.m. Poids en 2017 (en %).

⁶ L'indice santé est basé sur l'indice des prix à la consommation national (IPCN) dont la méthodologie diffère sur certains points de celle de l'IPCH, notamment en ce qui concerne le schéma de pondération.

⁷ Prévisions d'inflation du Bureau fédéral du Plan du 06.02.2018.

Graphique 3. Contribution à l'inflation totale

(En points de pourcentage, moyennes trimestrielles et annuelles)



Sources : CE, SPF Economie, DG Statistique-Statistics Belgium.

1.1.2 Inflation totale dans les principaux pays voisins

Excepté aux Pays-Bas, 2016 a vu la fin du ralentissement de l'inflation totale dans les pays voisins qui s'était amorcé en 2012, et l'inflation totale moyenne dans les pays voisins⁸ a augmenté pour atteindre 0,3 %. En 2017, cette inflation totale moyenne a continué d'augmenter pour atteindre 1,5 % sur base annuelle. Au niveau de chaque pays, l'inflation totale a augmenté chez tous nos voisins, y compris aux Pays-Bas. En Allemagne, aux Pays-Bas et en France, l'inflation totale a augmenté en 2017 pour atteindre respectivement 1,7 %, 1,3 % et 1,2 % (contre respectivement 0,4 %, 0,1 % et 0,3 % en 2016). En Belgique, l'inflation totale a également augmenté pour atteindre 2,2 % en 2017 (1,8 % en 2016).

Tout comme en 2008, 2010, 2011, 2012, 2015 et 2016, l'inflation totale en Belgique en 2017 était supérieure à la moyenne des pays voisins. Cette année, l'écart s'élevait à 0,77 point de pourcentage en notre défaveur (en 2016, cet écart était de 1,5 point de pourcentage en notre défaveur). Tout comme en 2016, l'inflation totale en Belgique en 2017 était supérieure à celle de chacun des pays voisins. L'inflation totale en Belgique a recommencé à augmenter au deuxième trimestre de 2015 et s'est constamment accélérée pour atteindre 3,0 % au premier trimestre de 2017, son niveau le plus élevé en 2017. Dans nos principaux pays voisins, l'inflation totale n'a commencé à augmenter que dans le courant de l'année 2016 et, à l'exception des Pays-Bas, elle a atteint, comme en Belgique, son niveau le plus élevé au premier trimestre 2017 (1,9 % en Allemagne et 1,5 % en France). Aux Pays-Bas, l'inflation totale a atteint son niveau le plus élevé au troisième trimestre 2017 (1,5 %).

Sur la base de l'IPCH à taux de taxation constant⁹, l'inflation totale en Belgique se serait élevée à 2,0 % en 2017 (contre 2,2 % actuellement), contre 1,0 % en France (au lieu de 1,2 %). En Allemagne et aux Pays-Bas, il n'y aurait pas eu de

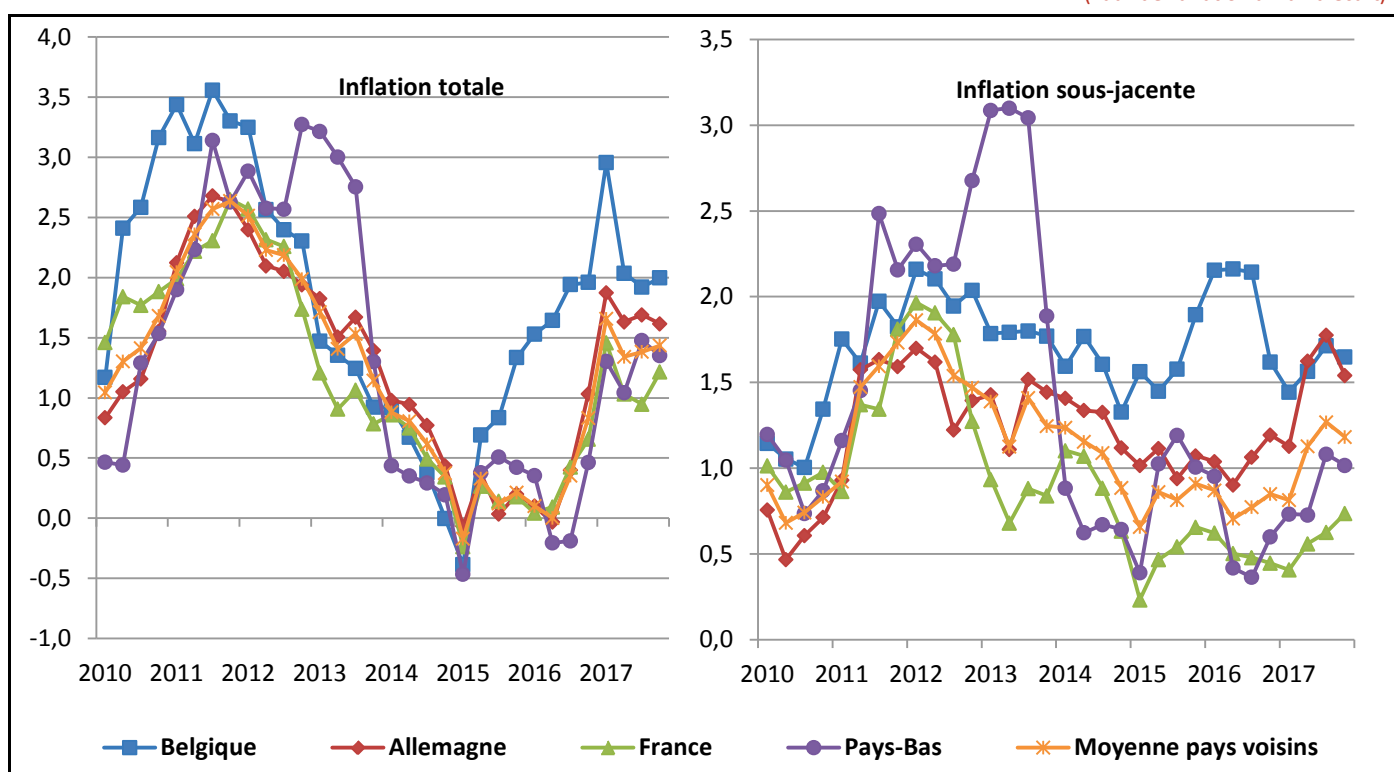
⁸ Moyenne pondérée en 2017 sur la base des poids de chaque pays, publiés par Eurostat. Les poids qui ont été utilisés dans ce cadre sont basés sur les dépenses de consommation finales des ménages dans les comptes nationaux. En 2017, la pondération était de 52 % pour l'Allemagne, 39 % pour la France et 9 % pour les Pays-Bas.

⁹ L'IPCH à taux de taxation constant de la Belgique est calculé par la Direction générale Statistique-Statistics Belgium et publié par Eurostat.

différence d'inflation totale (respectivement 1,7 % et 1,3 %). En Belgique, seuls les groupes des produits alimentaires transformés (avec le tabac) et de l'énergie (avec les carburants pour véhicules particuliers et l'électricité) affichent une variation de leur inflation à impôts indirects constants par rapport à la situation effective. En France, ce sont surtout les catégories de l'énergie (avec le gaz, les combustibles liquides et les carburants pour véhicules particuliers) et, dans une moindre mesure, des aliments transformés (avec le tabac) qui ont un impact sur l'écart d'inflation entre l'inflation totale effective et l'inflation totale à impôts indirects constants.

Graphique 4. Évolution trimestrielle de l'inflation totale et de l'inflation sous-jacente en Belgique et dans les principaux pays voisins

(Taux de variation à 1 an d'écart)



Sources : CE, SPF Economie, DG Statistique-Statistics Belgium.

Alors que l'inflation sous-jacente moyenne en Belgique a diminué en 2017 par rapport à 2016 (1,6 % sur base annuelle en 2017 contre 2,0 % en 2016), l'inflation sous-jacente dans les pays voisins a grimpé à 1,1 % en moyenne sur base annuelle (0,8 % en 2016).

Par conséquent, par rapport à 2016, l'écart d'inflation sous-jacente entre la Belgique et ses principaux pays voisins est tombé à 0,5 point de pourcentage en défaveur de la Belgique (1,2 point de pourcentage en défaveur de notre pays en 2016) en 2017. Chaque pays pris séparément a affiché en 2017 une inflation sous-jacente inférieure à celle de notre pays, ce qui est déjà le cas depuis 2008¹⁰ : l'inflation sous-jacente s'élevait à 1,5 % (1,1 % en 2016) en Allemagne, 0,9 % (0,6 % en 2016) aux Pays-Bas et 0,6 % (0,5 % en 2016)¹¹ en France.

¹⁰ Excepté pour les Pays-Bas de fin 2011 à fin 2013, en raison notamment de la hausse du taux de TVA standard de ce pays en octobre 2012, passant de 19 à 21 % (le taux réduit est par contre resté à 6 %).

¹¹ À taxation indirecte constante, l'inflation sous-jacente se serait élevée à 1,4 % en Belgique (contre 1,6 % actuellement, à cause de la hausse des accises sur le tabac). L'inflation sous-jacente en Allemagne et aux Pays-Bas n'aurait pas changé alors que l'inflation sous-jacente en France aurait été de 0,5 % (au lieu de 0,6 % actuellement, également en raison d'une augmentation des accises sur le tabac).

Tableau 2. Inflation totale et ses groupes de produits en Belgique et dans les principaux pays voisins en 2017

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

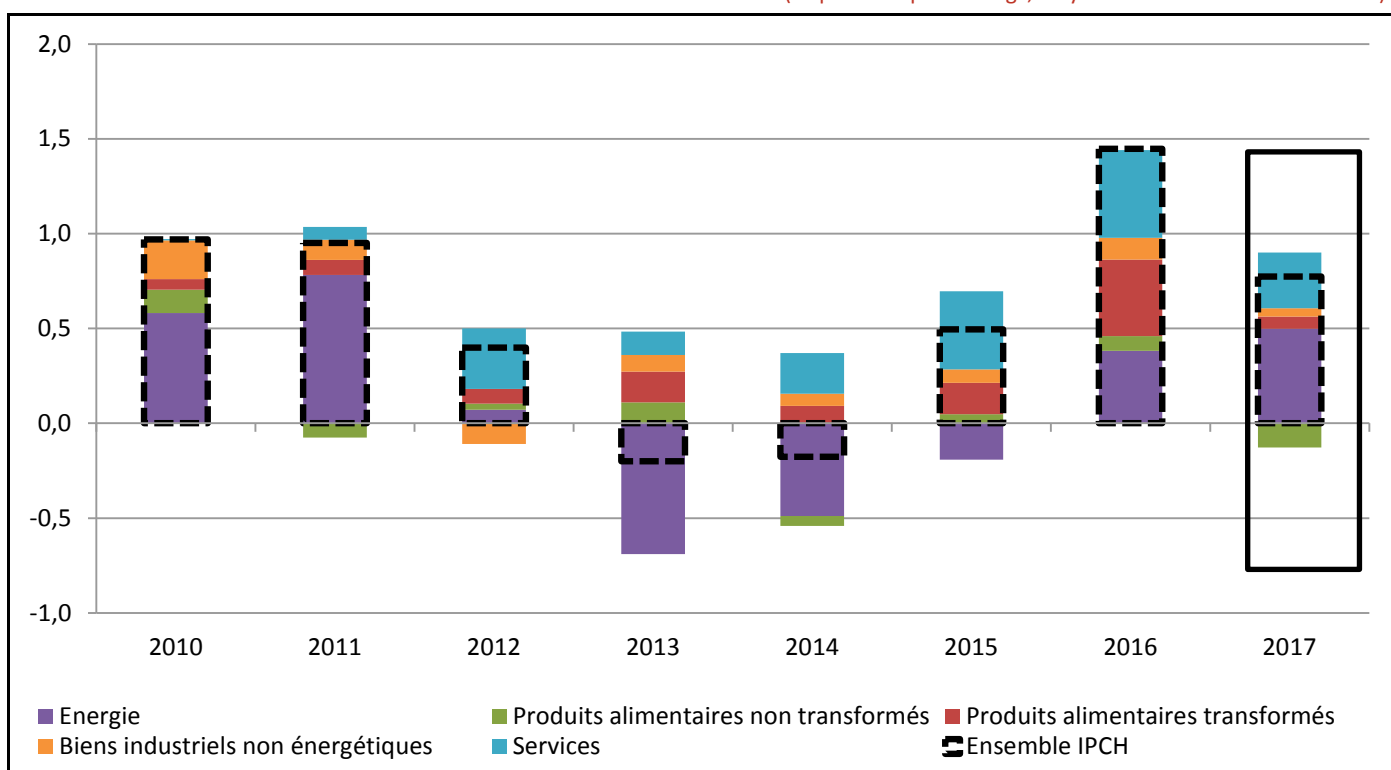
	Belgique	Moyenne des pays voisins	Allemagne	France	Pays-Bas	Poids en 2017 (en %)	
						Belgique	Moyenne pays voisins
Énergie	9,9	4,1	3,1	6,0	3,6	9,0	9,7
Produits alimentaires transformés	2,1	1,9	3,0	0,8	1,7	13,5	11,8
Produits alimentaires non transformés	0,1	2,1	2,1	1,9	3,5	7,9	6,3
Services	1,9	1,1	1,3	0,9	1,1	42,3	45,5
Biens industriels non-énergétiques	0,8	0,7	1,3	-0,1	0,2	27,3	26,8
Inflation sous-jacente	1,6	1,1	1,5	0,6	0,9	83,0	84,0
IPCH	2,2	1,5	1,7	1,2	1,3	100,0	100,0
IPCH (taux de taxation constant)	2,0	1,4	1,7	1,0	1,3	100,0	100,0

Sources : CE, SPF Economie, DG Statistique-Statistics Belgium.

En 2017, la différence d'inflation totale entre la Belgique et les pays voisins est restée aux dépens de notre pays, avec 0,77 point de pourcentage. Pour les groupes de produits énergie, produits alimentaires transformés, services et biens industriels hors énergie, l'inflation totale en Belgique en 2017 était supérieure à la moyenne des pays voisins. Pour les produits alimentaires non transformés, l'inflation totale en Belgique était inférieure à la moyenne dans les pays voisins et inférieure à celle de chaque pays voisins. L'énergie a contribué à hauteur de 0,5 point de pourcentage à l'écart d'inflation (avec la moyenne des pays voisins), les services à hauteur de 0,29 point de pourcentage, les aliments transformés à hauteur de 0,06 point de pourcentage et les biens industriels hors énergie à hauteur de 0,04 point de pourcentage. Pour les produits alimentaires non transformés uniquement, l'inflation totale en Belgique a été inférieure à la moyenne dans les pays voisins, ce qui a réduit la différence à notre désavantage de 0,12 point de pourcentage.

Graphique 5. Contribution de chaque groupe de produits à l'écart d'inflation entre la Belgique et les principaux pays voisins

(En points de pourcentage, moyennes trimestrielles et annuelles)



Sources : CE, SPF Economie, DG Statistique-Statistics Belgium.

I.2 Inflation pour l'énergie en 2017

I.2.1 Inflation pour l'énergie en Belgique

Après avoir affiché une inflation négative de -8,0 % en 2015 et enregistré une stabilisation en 2016 (-0,6 %), les produits énergétiques ont vu leurs prix repartir à la hausse en 2017 (9,9 % en moyenne). Cette accélération s'explique principalement par l'importante progression des prix sur un an pour les carburants et les combustibles liquides (mazout de chauffage), ainsi que par inflation à nouveau positive pour le gaz. L'inflation de l'énergie s'est cependant réduite au cours de l'année, passant de 18,4 % à 9,3 % entre le premier trimestre et le deuxième trimestre 2017. Au troisième trimestre 2017, l'inflation des produits énergétiques a continué de ralentir (+5,8 %), pour s'établir ensuite à 6,8 % au quatrième trimestre 2017. Durant douze trimestres consécutifs, l'inflation énergétique a ainsi été positive.

En 2017, la contribution de l'énergie sur l'inflation totale a été assez importante, soit 0,9 point de pourcentage (contre -0,1 point de pourcentage en 2016) sur une inflation totale de 2,2 % (1,8 % en 2016), principalement en raison de la forte hausse des prix à un an d'écart des produits pétroliers (carburants et combustibles liquides), sous l'effet de la progression du cours du pétrole, et dans une moindre mesure de la hausse du prix de l'électricité.

Tableau 3. Évolution récente des prix à la consommation des produits énergétiques

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	2015	2016	2017	2016	2017				2017 – IV			Contri- bution ¹	Poids ²
				IV	I	II	III	IV	oct	nov	déc		
Carburants pour véhicules particuliers	-12,8	-5,3	10,6	5,0	19,2	9,7	7,1	7,1	5,5	10,3	5,7	3,79	34,1
Combustibles liquides	-25,7	-17,4	18,7	5,1	43,8	14,7	9,7	11,2	7,3	19,6	7,4	3,04	13,9
Electricité	11,9	28,3	7,9	16,9	17,0	6,8	3,9	4,8	4,5	5,0	5,0	2,54	33,9
Gaz	-5,4	-11,8	4,1	-10,0	2,0	7,3	1,5	5,7	6,1	5,8	5,2	0,73	17,0
Combustibles solides	0,4	-1,3	-0,5	-1,0	-0,4	-0,7	-0,4	-0,4	-0,5	-0,6	0,0	-0,01	1,1
Énergie	-8,0	-0,6	9,9	5,2	18,4	9,3	5,8	6,8	5,6	9,2	5,6	9,9	100,0

Sources : CE, SPF Economie, DG Statistique-Statistics Belgium.

¹ Contribution à l'inflation du groupe en 2017 (en points de%), ² p.m. Poids en 2017 (en %).

Les prix à la consommation du mazout de chauffage et des carburants sont déterminés principalement par l'évolution du cours du pétrole sur les marchés internationaux. Les prix de l'électricité et du gaz sont pour leur part découplés explicitement par rapport aux cours du pétrole.

Produits pétroliers

Après avoir chuté de 15,9 % en moyenne entre 2015 et 2016, le cours du pétrole en USD a été orienté à la hausse à partir du deuxième trimestre 2016. Il a continué sa progression au premier trimestre 2017 (+8,1 % par rapport au quatrième trimestre 2016). Il est ensuite reparti à la baisse au deuxième trimestre 2017 (-7,0 % par rapport au premier trimestre 2017), pour ensuite repartir légèrement à la hausse au troisième trimestre 2017 (+2,5 %). Le cours du pétrole en USD s'est ensuite fortement orienté à la hausse au quatrième trimestre (+15,3 % par rapport au troisième trimestre 2017), atteignant son niveau le plus haut depuis mi-2015, soit 60,9 USD/baril. En 2017, les cours ont ainsi progressé de 21,2 % en moyenne sur un an pour atteindre 53,4 USD/baril. La faible appréciation de l'euro par rapport au dollar au cours de la période sous revue (+1,7 % entre 2016 et 2017) a par ailleurs atténué légèrement la hausse du cours du pétrole en euro. Celui-ci a en effet enregistré une croissance de 19,3 % sur un an et s'est établi à 47,5 euros/baril en moyenne en 2017 (voir graphique 6)¹².

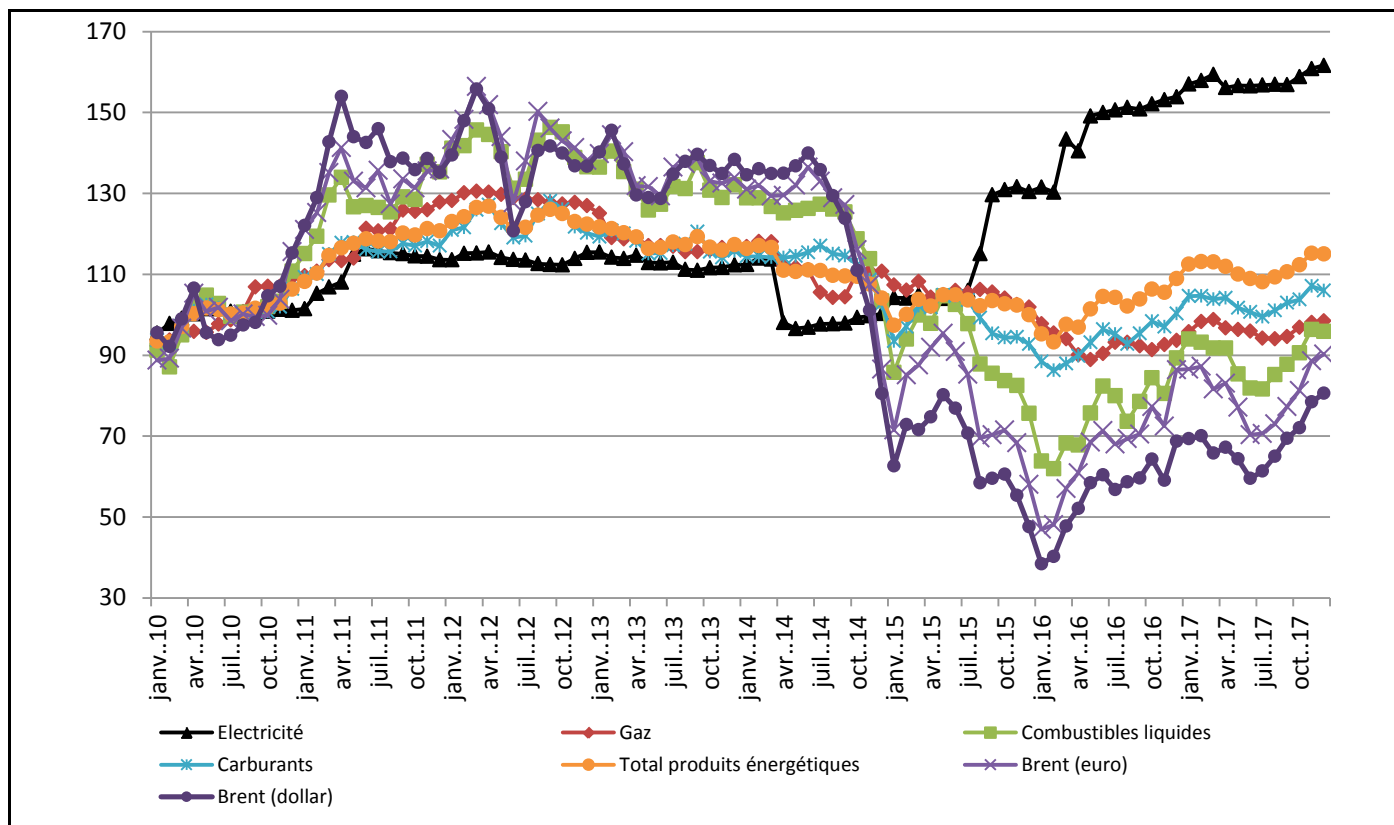
La hausse du prix du pétrole survenue cette année s'explique en grande partie par une croissance de la demande mondiale de pétrole et par une réduction de l'offre. En effet, les pays membres de l'OPEP, ainsi que onze pays producteurs non-membres de l'organisation, ont conclu fin 2016 un accord afin de limiter leur production pétrolière à partir de jan-

¹² Insee, [Prix du pétrole et des matières premières importées](#).

vier 2017 et ce jusqu'en mars 2018¹³. Il est à noter cependant que le cours du pétrole était reparti à la baisse entre mars et juin 2017 en raison principalement de la hausse de production de pétrole de schiste aux Etats-Unis, stimulée par la remontée récente du cours du pétrole. Mais au cours du troisième trimestre, une partie de la production pétrolière américaine a été affectée suite au passage de l'ouragan Harvey, ce qui a fait repartir les cours à la hausse. De plus, fin novembre, les principaux pays producteurs de pétrole ont pris la décision de prolonger leur accord de réduction de leur production jusqu'à la fin 2018. Ce contexte a permis de soutenir les prix du pétrole au quatrième trimestre 2017¹⁴.

Graphique 6. Prix mensuels à la consommation des produits énergétiques

(Indice 2010=100)



Sources : Insee¹⁵, CE, SPF Economie, DG Statistique-Statistics Belgium.

Suite à la progression du cours moyen du pétrole en 2017, les carburants et les combustibles liquides (mazout de chauffage), dont les prix réagissent quasi instantanément aux fluctuations du cours du pétrole, ont enregistré une hausse annuelle de prix de respectivement 10,6 % et 18,7 % en moyenne (contre une inflation de -5,3 % et -17,4 % en 2016)^{16 17}. L'inflation de ces produits a été particulièrement élevée au premier trimestre 2017 (19,2 % pour les carburants, 43,8 % pour les combustibles), mais elle fut moins prononcée au cours des trimestres suivants.

¹³ Afin de rééquilibrer le marché, les pays membres de l'OPEP, et onze pays producteurs non-membres de l'organisation, ont conclu un accord fin 2016 afin de réduire leur production de pétrole à partir de janvier 2017 et ce pour 6 mois. En mai dernier, l'accord a été prolongé pour 9 mois (de juillet 2017 à mars 2018).

¹⁴ International Energy Agency, « [IEA releases Oil Market Report for 2017](#) ».

¹⁵ L'évolution du cours du pétrole est basée sur les données publiées par l'Insee, « [International prices of imported raw materials - Brent crude oil \(London\) - Prices in euros per barrel](#) ».

¹⁶ Pour rappel, les accises sur les carburants (essences et diesel) ont été modifiées à plusieurs reprises en 2016. Le 1^{er} janvier 2017, les accises sur les essences et le diesel ont à nouveau été augmentées suite à leur indexation. Le 14 janvier, le 14 mars et le 23 mars 2017, les accises sur le diesel ont été augmentées suite à l'application du cliquet positif, pour un montant total de 22,32 euros/1000 litres. Le 14 et 23 mars 2017, les accises spéciales ont baissé pour les essences (baisse totale de 18,14 euros/1000 litres), suite à

Electricité et gaz

En ce qui concerne les prix à la consommation de l'électricité et du gaz, ceux-ci sont principalement influencés par le coût de la composante énergétique et par les tarifs de réseaux (distribution et transport). Divers impôts et taxes exercent également une influence non négligeable sur l'évolution de ces prix¹⁸.

Comme précisé dans les rapports précédents, le prix de vente de la composante énergétique est fixé librement par les fournisseurs depuis la libéralisation du marché de l'électricité et du gaz. Néanmoins, dans le cadre du mécanisme du filet de sécurité, les indexations des contrats variables d'électricité et de gaz ont été soumises au préalable au contrôle de la CREG (régulateur fédéral). Ces indexations ont par ailleurs été autorisées quatre fois par an au début de chaque trimestre, à savoir le 1^{er} janvier, 1^{er} avril, le 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre.

Il est à noter que le mécanisme du filet de sécurité est arrivé à échéance le 31 décembre 2017. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2018, les fournisseurs d'énergie peuvent à nouveau adapter tous les mois leurs offres d'électricité et de gaz à prix variable (ce n'est donc plus limité à quatre fois par an), sur la base de paramètres d'indexation qu'ils peuvent également à nouveau déterminer librement (ce n'est donc plus limité à une liste de paramètres autorisés).

Concernant les tarifs de transport d'électricité et de gaz, ceux-ci sont approuvés depuis 2008 par la CREG pour une durée de quatre ans¹⁹. Au 1^{er} janvier 2016, de nouveaux tarifs sont entrés en vigueur pour la période régulatoire 2016-2019. Ceux-ci ont néanmoins été modifiés à la hausse au premier trimestre 2017, tant pour le gaz²⁰, que pour l'électricité²¹.

La régulation des tarifs de distribution d'électricité et de gaz a quant à elle été transférée aux autorités de régulation régionales le 1^{er} juillet 2014 suite à la Sixième Réforme de l'État (loi spéciale du 6 janvier 2014).

En Région flamande, de nouveaux tarifs de distribution ont été approuvés par la VREG pour l'année 2017. Ceux-ci sont en hausse pour l'électricité, en raison entre autres d'un déficit budgétaire apparu en 2015 (causé entre autres par l'introduction de l'impôt des sociétés en 2015²² et par une sous-estimation de certains coûts exogènes par la plupart

l'application du cliquet négatif. Sans les diverses modifications des accises, la hausse des prix pour ces deux produits aurait été différente. En effet, à taxation constante, l'inflation pour les carburants aurait été de 7,3 % en 2017 (contre 10,6 % en réalité), et plus spécifiquement l'inflation pour les essences et le diesel aurait atteint respectivement 7,6 % et 7,5 % (contre 7,0 % et 13,3 % en réalité). Notons qu'au 1^{er} janvier 2018, les accises sur les essences et le diesel ont été augmentées suite à leur indexation (+1,6 %) et qu'en février 2018 les accises spéciales sur le diesel ont été augmentées à deux reprises en raison de l'application du système de cliquet.

¹⁷ L'évolution des tarifs officiels (prix maximum) des produits pétroliers en euro sont disponibles sur le site du SPF Economie. <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/energie/prix/>.

¹⁸ Les poids des différentes composantes varient fortement entre la facture d'électricité et celle du gaz. Ils peuvent également fortement varier selon le type de client considéré (profil de consommation et niveau de tension du raccordement), les zones de distribution, les régions et les fournisseurs.

¹⁹ Ils peuvent néanmoins être indexés et, dans certains cas, être ajustés au cours de la période considérée (mais toujours après autorisation de la CREG).

²⁰ Les tarifs de transport pour le gaz ont été augmentés le 1^{er} janvier 2017 en raison entre autres de leur indexation.

²¹ L'augmentation des tarifs de transport d'électricité le 1^{er} mars 2017 s'explique par l'actualisation d'un certain nombre de tarifs pour les obligations de service public (OSP) d'une part, et une série de surcharges, d'autre part. Ces modifications, approuvées par la CREG, portent entre autres sur l'augmentation des tarifs pour le financement des OSP relatives à la réserve stratégique. Une nouvelle surcharge a également été introduite en Région flamande afin de compenser le coût des taxes sur les pylônes et les tranchées décidées par certaines communes flamandes en 2016. Voir le communiqué de presse de la CREG : <http://www.creg.be/fr/publications/decision-b161117-cdc-658e40>.

²² Dans le cadre de la loi programme du 19 décembre 2014, le gouvernement fédéral a pris la décision de modifier le champ d'application de l'impôt des sociétés, qui inclut dorénavant les intercommunales, à partir du 1^{er} janvier 2015. Ce nouveau tarif "Impôt des sociétés" a été approuvé par les différents régulateurs régionaux au cours des deux premiers trimestres de l'année 2015. En

des gestionnaires, comme par exemple les coûts des kWh gratuits et les primes pour l'utilisation rationnelle de l'énergie (URE)) et d'une hausse du budget pour l'année sous revue pour le financement des mesures de promotion de l'URE et pour les certificats d'aide. Pour le gaz, les nouveaux tarifs de distribution sont également en hausse par rapport aux tarifs moyens de 2016, mais la hausse est moins prononcée que pour l'électricité. Elle s'explique principalement par un déficit budgétaire apparu en 2015 (suite à l'introduction de l'impôt des sociétés)²³.

En Région wallonne, les tarifs de distribution ont été approuvés par la CWaPE pour la période régulatoire 2017²⁴. Ceux-ci sont en hausse pour l'électricité, en raison entre autres de la hausse des coûts liés au développement des réseaux intelligents et au développement de la plateforme d'échange de données Atrias (plateforme de concertation entre gestionnaires de réseau, fournisseurs et régulateurs régionaux)²⁵. Pour le gaz, les tarifs de distribution pour 2017 sont relativement stables.

A Bruxelles, de nouveaux tarifs de distribution de gaz et de l'électricité sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2015, et ce pour une durée de cinq ans (de 2015 à 2019). Après avoir été indexés au 1^{er} janvier 2016, ces tarifs ont été revus à la baisse par le régulateur BRUGEL pour l'année 2017 suite à une adaptation des méthodologies tarifaires²⁶.

Rappelons que depuis mars 2016, une taxe supplémentaire sur l'électricité est appliquée en Flandre afin de résorber la dette liée au système des certificats verts. Celle-ci est actuellement intégrée dans la cotisation Fonds énergie qui figure déjà sur la facture d'électricité. Au 1^{er} janvier 2017, cette cotisation Fonds énergie a été indexée, pour s'élever dorénavant à 103,37 euros par an pour les consommateurs flamands consommant au maximum 5000 kWh. Il est à noter que le 22 juin 2017, la Cour constitutionnelle a pris la décision de supprimer la taxe supplémentaire dès janvier 2018²⁷. Pour compenser l'abolition de cette taxe, le gouvernement flamand a décidé, le 23 septembre 2017, d'augmenter la contribution énergie verte en 2018. Cette augmentation est cependant limitée à 9 euros par an (5 euros de forfait et 4 euros liés à la consommation, pour une consommation de 3500 kWh) pour un ménage moyen et l'impact haussier sur les prix sera donc moindre.

Electricité

Après avoir augmenté de 28,3 % en 2016, la progression des prix de l'électricité a fortement décéléré, à 7,9 % en moyenne en 2017 (sur base de l'IPCH). Au quatrième trimestre 2017, l'inflation pour ce produit se situait par ailleurs à 4,8 %. Le ralentissement de l'inflation de l'électricité au cours de l'année s'explique essentiellement par la disparition de l'impact haussier sur l'inflation lié au relèvement de la TVA sur l'électricité de 6 à 21 % en septembre 2015 et à l'introduction en mars 2016 d'une taxe supplémentaire dans la cotisation Fonds énergie en Région flamande, celle-ci visant à financer la dette liée aux certificats verts, et dans une moindre mesure, de la disparition de l'impact haussier sur l'inflation lié à la suppression des kWh gratuits en Flandre depuis mai 2016.

Région flamande, les tarifs de distribution ont été adaptés au 1^{er} août 2015. Pour les sept premiers mois de 2015, il y avait donc encore un déficit, qui est maintenant comptabilisé.

²³ Voir site de la VREG : http://www.vreg.be/sites/default/files/document/nota_toegelaten_inkomen_2017_2.pdf.

²⁴ Les tarifs de Gaselwest et de PBE de 2016 ont quant à eux été prolongés au-delà du 1^{er} janvier 2017.

²⁵ Voir Communiqué de presse du 15.12.2016 de la CWaPE.

²⁶ Selon le Communiqué de presse du 02.12.2016 de BRUGEL : « Les dispositions apportées aux méthodologies tarifaires permettent d'une part de limiter la création de soldes régulatoires à l'avenir et d'autre part d'utiliser les soldes existants afin de diminuer les tarifs en cours de période régulatoire. L'effet directement visible dès 2017 consiste à l'utilisation d'une partie des soldes disponibles. Cette utilisation a comme conséquence une baisse structurelle des tarifs ». <http://www.brugel.be/Files/media/SIGI/5841696e1a22a.pdf>.

²⁷ Il est à noter que les montants payés par les consommateurs pour les années 2016 et 2017 ne pourront cependant pas être récupérés.

Sur la base de l'indicateur « facture belge moyenne d'électricité »²⁸, il est possible d'évaluer l'évolution des différentes composantes du prix de l'électricité, à savoir la composante énergétique, les tarifs de réseaux et les taxes et surcharges. Dans la facture totale d'électricité, la part de ces composantes en 2017 était de 29,7 % pour la composante énergétique, 46,3 % pour les tarifs de réseaux, 7,8 % pour les taxes et redevances et 16,2 % pour la TVA. A titre de comparaison : pour la facture totale de gaz, ces parts s'élèvent respectivement à 51,6 %, 28,2 %, 3,0 % et 17,2 %.

Après avoir enregistré une hausse de 1,0 % en moyenne sur base annuelle en 2016, le coût de la composante énergétique du prix de l'électricité (y compris coûts énergie verte et cogénération) a fortement progressé en 2017, de 10,6 % en moyenne par rapport à 2016. Elle a ainsi atteint 8,8 cents/kWh (soit 29,7 % du prix total de l'électricité pour un profil de consommation de 3.500 kWh/an en mono-horaire) au cours de cette année. Cette hausse s'explique essentiellement par celle du coût de la composante énergétique pure, c'est-à-dire à l'exclusion des coûts énergie verte et cogénération (hausse de la valeur des paramètres d'indexation des contrats variables et hausse des tarifs fixes, soit 7,7 % en moyenne par rapport à un an plus tôt pour le prix/kWh et la redevance), et par la suppression de l'électricité gratuite en Flandre. Plus précisément, la suppression de l'électricité gratuite en Flandre en mai 2016 a encore exercé un impact haussier sur l'inflation jusqu'en avril 2017, mais cet impact a disparu depuis lors. En ce qui concerne la cotisation énergie verte et la contribution cogénération, qui représentent environ 23,5 % de la composante énergétique (soit 7,0 % du prix total de l'électricité), celles-ci ont diminué de 2,6 % en moyenne par rapport à un an plus tôt²⁹.

En hausse de 6,0 % sur base annuelle en 2016, les tarifs de réseaux (y compris la location de compteur et le tarif prosummateur en Flandre) ont continué leur ascension en 2017, soit 7,4 % par rapport à un an plus tôt. Ils se sont ainsi élevés en moyenne à 13,68 cents/kWh au cours de l'année, représentant 46,3 % du prix total de l'électricité. Plus précisément, la hausse des tarifs de transport d'électricité (avec un poids de 7,1 % dans le prix total) a atteint 3,4 % en moyenne sur un an en raison de l'application des nouveaux tarifs à partir du 1^{er} mars 2017 (voir ci-dessus). Les tarifs de distribution (avec un poids de 38,4 % dans le prix total, tarif prosummateur compris) ont progressé quant à eux de 8,8 % sur un an, en raison principalement de l'entrée en vigueur de nouveaux tarifs de distribution en janvier 2017 (voir ci-dessus). Des différences importantes s'observent néanmoins entre les Régions (voir Focus).

La composante taxes et surcharges (hors TVA)³⁰, avec une part de 7,8 % du prix total en 2017, a augmenté de 18,3 % en moyenne en 2017 par rapport à 2016, suite principalement à l'indexation de la cotisation Fonds énergie en janvier 2017 en Région flamande. Rappelons que la Cour constitutionnelle a pris la décision le 22 juin 2017 de supprimer dès janvier 2018 la taxe supplémentaire intégrée dans la cotisation Fonds énergie en Flandre (voir ci-dessus).

Ainsi, la hausse à un an d'écart des prix à la consommation de l'électricité en 2017 résulte principalement de la hausse des tarifs de distribution et du coût de la composante énergétique pure.

En 2017, la facture annuelle totale de l'électricité pour un ménage standard (consommation annuelle de 3.500 kWh en mono-horaire) s'est élevée à 1.033 euros en moyenne, soit une hausse de 85 euros par rapport à l'année précédente³¹. Il existe néanmoins d'importantes différences entre les Régions (voir focus ci-dessus).

²⁸ La méthodologie utilisée pour l'élaboration de l'indicateur relatif à la facture moyenne d'électricité pour le consommateur est présentée dans le « [Rapport annuel 2011 de l'Observatoire des prix](#) ».

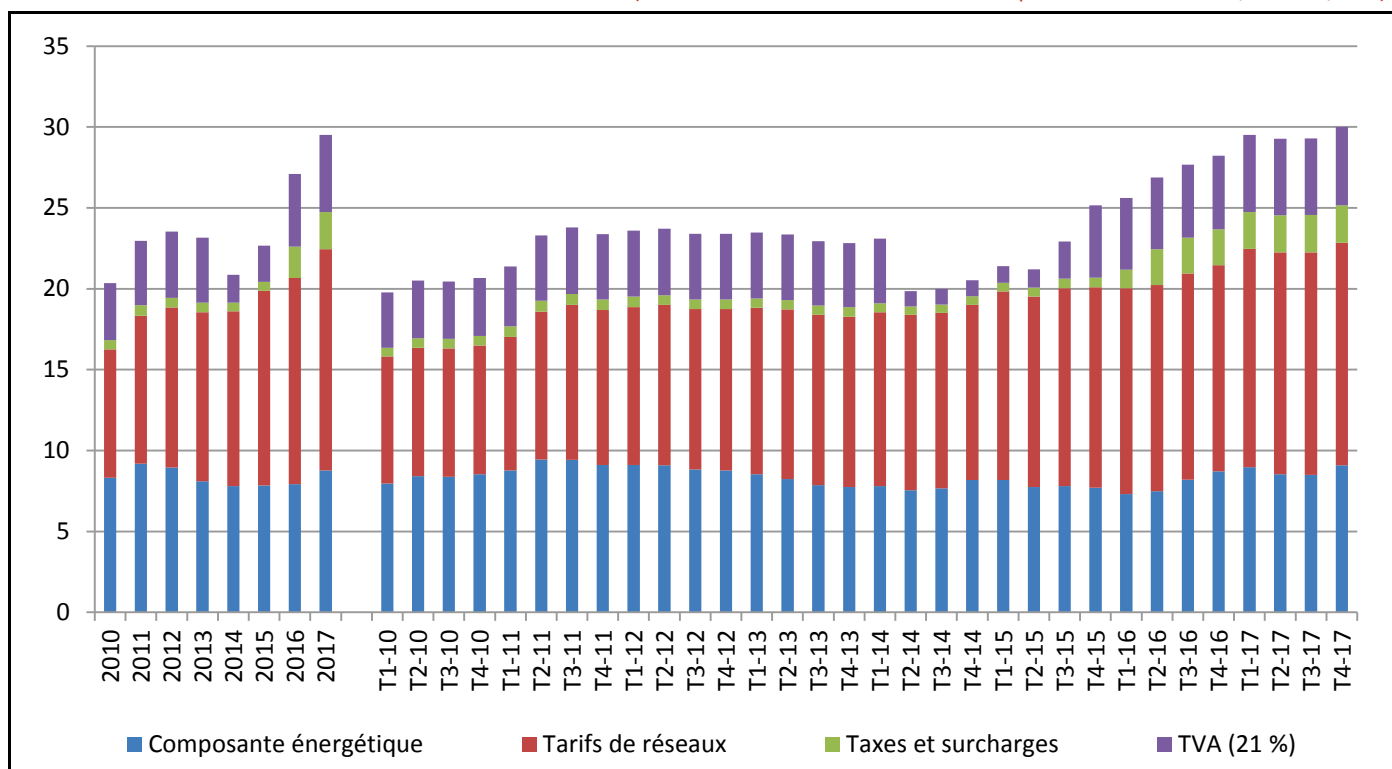
²⁹ Le consommateur belge paie, au sein de sa facture d'électricité, une cotisation énergie verte (dans les trois Régions) et une contribution cogénération (uniquement en Flandre). Celles-ci, établies librement par les fournisseurs d'électricité, visent à récupérer les frais liés à leur obligation d'achat de certificats verts (quota fixé par décret). Pour plus de renseignements : SPF Economie, « [Rapport du premier trimestre 2013 de l'Observatoire des prix](#) ».

³⁰ Cette composante comprend entre autres la cotisation sur l'énergie, la cotisation fédérale et la cotisation Fonds énergie.

³¹ La méthode de calcul est basée sur l'approche acquisition, suivant les directives d'Eurostat pour l'IPCH. Cette approche prend en compte un prix d'achat estimé (sur base annuelle) à la signature d'un contrat. Ce prix estimé est ainsi basé sur une seule valeur (la valeur actuelle) des différentes composantes des prix appliqués par les fournisseurs d'énergie contrairement à l'approche paiement qui considère la moyenne des prix mensuels des 12 derniers mois pondérés par les niveaux de consommation mensuels.

Graphique 7. Indicateur pour une facture moyenne d'électricité et ses composantes

(Profil de consommation Dc1 -3.500 kWh par an en mono-horaire, en cents/kWh)



Sources : Calculs propres, VREG, CWaPE, BRUGEL, SPF Economie.

Rem 1 : Dans la facture d'électricité, les tarifs de réseaux couvrent les coûts de l'utilisation des réseaux de distribution et de transport.

Rem 2 : La quantité d'électricité gratuite accordée en Région flamande a été intégrée dans la composante énergétique jusqu'à avril 2016.

Rem 3 : Entre avril 2014 et août 2015, le taux de TVA a diminué de 21 % à 6 %. Depuis septembre 2015, le taux de TVA est à nouveau de 21 %.

Rem 4 : La cotisation fédérale et la contribution au Fonds Energie ne sont pas soumises à la TVA.

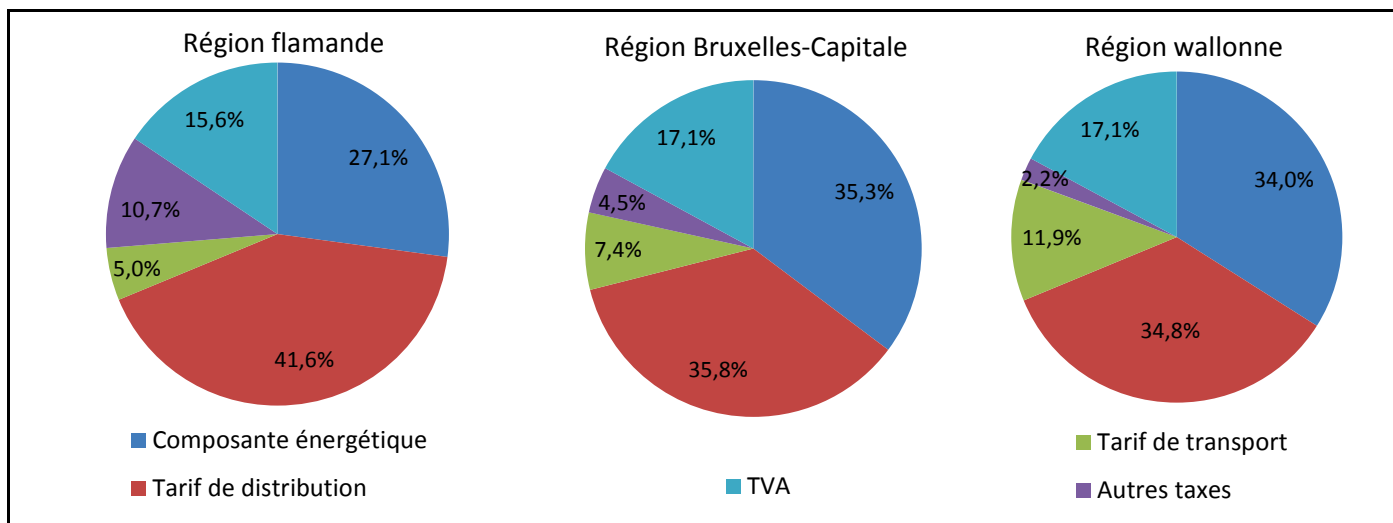
Focus : La facture d'électricité par région

En 2017, l'indice des prix de l'électricité a augmenté de 7,9 % en moyenne sur un an (sur la base de l'IPCH). Au niveau régional, la facture d'électricité n'a cependant pas évolué de la même manière, entraînant dès lors des différences en termes de niveaux de prix. Cette analyse, basée sur les résultats de l'indicateur électricité de l'Observatoire des prix, vise à apporter un éclairage sur la composition de la facture par région et les différences de prix au niveau des régions.

Le poids des différents éléments constitutifs de la facture d'électricité diffèrent fortement d'une région à l'autre. Ainsi, en 2017, le poids de la composante énergétique était de 27,1 % en Région flamande, 35,3 % à Bruxelles et 34,0 % en Région wallonne en 2017. Concernant les tarifs de transport et de distribution, les différences régionales s'expliquent entre autres par des facteurs topographiques et techniques, l'importance des obligations de service public (à titre d'exemple, le paiement des certificats verts est financé via les tarifs de distribution en Flandre et via les tarifs de transport en Wallonie) et l'existence ou non de certaines surcharges. Ainsi, en 2017, les tarifs de distribution ont représenté 41,6 % de la facture totale d'électricité en Région flamande, 35,8 % en Région bruxelloise et 34,8 % en Région wallonne. Les tarifs de transport, pour leur part, ont représenté 5,0 % en Région flamande, 7,4 % en Région de Bruxelles-Capitale et 11,9 % en Région wallonne. Cependant, la part totale des tarifs de réseaux (distribution + transport) était similaire en Région flamande et en Région wallonne (46,6 %) alors que cette part était plus faible en Région de Bruxelles-Capitale (43,2 %). Pour finir, les cotisations et redevances ont représenté 10,7 % du total de la facture d'électricité en Région flamande, contre 4,5 % en Région de Bruxelles-Capitale et 2,2 % en Région wallonne. Cette différence s'explique principalement par la cotisation Fonds énergie appliquée en Région flamande et qui a été augmentée en 2016 et 2017 afin de financer la dette liée aux certificats verts.

Graphique 8. Poids des différentes composantes dans le prix total de l'électricité en 2017, par région

(Indicateur de l'Observatoire des prix, profil de consommation Dc1 : consommation annuelle de 3.500 kWh en mono-horaire)



Sources : Calculs propres, VREG, CWaPE, BRUGEL, SPF Economie.

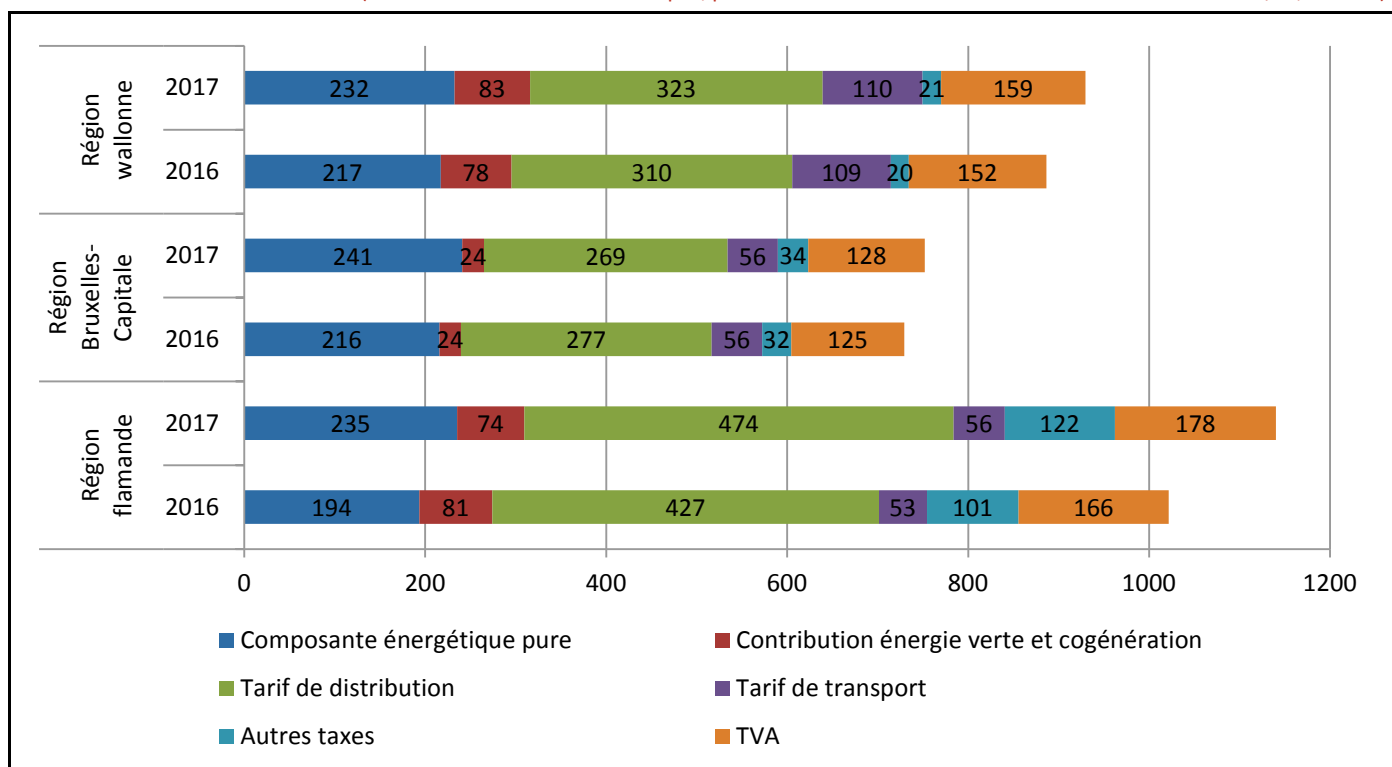
Rem : La composante énergétique comprend les coûts pour l'énergie verte et la cogénération. Les tarifs de distribution tiennent compte des activités de comptage et mesurage, ainsi que du tarif prosummateur.

Selon l'indicateur de l'Observatoire des prix³², en 2017, la facture totale d'électricité a grimpé en moyenne de 11,6 % en Région flamande, pour atteindre un coût total moyen de 1.140 euros pour une consommation annuelle de 3.500 kWh en mono-horaire. En Région wallonne et à Bruxelles, la facture a enregistré une hausse plus limitée de respectivement 4,9 % et 3,1 %, atteignant ainsi 930 euros et 752 euros en moyenne. Ces différences régionales de coût pour l'électricité s'expliquent principalement par l'évolution des taxes et des tarifs de réseaux qui diffèrent fortement d'une région à l'autre.

³² Pour rappel, les résultats obtenus proviennent de l'indicateur « facture belge moyenne d'électricité » de l'Observatoire des prix, dont la méthodologie diffère de celle utilisée dans le cadre de l'IPCH. La méthodologie utilisée pour l'élaboration de cet indicateur est présentée dans le « Rapport annuel 2011 de l'Observatoire des prix ».

Graphique 9. Facture annuelle moyenne (all in) pour l'électricité en 2017, par région

(Indicateur de l'Observatoire des prix, profil de consommation Dc1 - client résidentiel – 3.500 kWh/an, en euro)



Sources : Calculs propres, VREG, CWaPE, BRUGEL, SPF Economie.

Plus précisément, en 2017, les consommateurs ont pu observer une hausse du coût de la composante énergétique de 12,8 % en moyenne en Région flamande, en raison de la hausse du coût de l'énergie pure, qui a été amplifiée fortement par la suppression de la quantité d'électricité gratuite en mai 2016. Les régions wallonne et bruxelloise ont pour leur part connu une hausse du coût de cette composante de respectivement 7,0 % et 10,7 % au cours de cette même période en raison également de la hausse du coût de l'énergie pure. En 2017, le coût de la composante énergétique a ainsi atteint 309 euros en Région flamande et même 316 euros en Région wallonne, alors que ce coût s'est limité à 265 euros en Région bruxelloise. Notons que les contrats proposés par les différents fournisseurs d'électricité, ainsi que leur part de marché, peuvent varier d'une région à l'autre, ce qui peut influencer le niveau moyen de la composante énergétique pure, tel que calculé par l'indicateur de l'Observatoire des prix. De plus, les coûts liés à l'énergie verte pour les fournisseurs (contribution énergie verte dans les trois régions et contribution cogénération uniquement en Région flamande)³³, influencent également le prix de la composante énergétique, principalement en régions flamande et wallonne en raison de l'important développement du photovoltaïque.

En ce qui concerne les tarifs de distribution (y compris les activités de comptage et mesurage et le tarif prosumateur), ceux-ci ont progressé en moyenne de 11,0 % en Région flamande et de 4,1 % en région wallonne entre 2016 et 2017. Ces tarifs ont par contre baissé de 2,8 % en Région bruxelloise. La hausse de ces tarifs de distribution s'explique d'une part, par leur indexation annuelle ou l'entrée en vigueur de nouveaux tarifs, et d'autre part, par des mesures spécifiques liées à des spécificités régionales. En 2017, le coût annuel moyen pour les tarifs de distribution d'électricité était ainsi 151 euros plus élevé en Flandre qu'en Wallonie, et même 205 euros plus élevé en Flandre par rapport à Bruxelles. L'importance des tarifs de distribution en Région flamande est liée essentiellement au financement des mesures de soutien aux énergies renouvelables de ces dernières années.

Les tarifs de transport pour l'électricité ont connu une hausse sur base annuelle de 6,5 % en moyenne en Région flamande, alors que la hausse a été limitée à 1,3 % en Région wallonne. Ces tarifs sont même restés stables à Bruxelles (-

³³ Pour rappel, ces coûts sont établis librement par les fournisseurs d'électricité de manière à récupérer les frais liés à leur obligation d'achat de certificats verts (quota fixé par décret).

0,5 %). Néanmoins, en 2017, le coût annuel moyen pour les tarifs de transport d'électricité était environ 54 euros plus élevé pour les consommateurs wallons que pour les consommateurs flamands et bruxellois. L'importance des tarifs de transport en Région wallonne est liée au financement des mesures régionales de soutien aux énergies renouvelables, une composante qui fait partie des obligations de service public incluses dans les tarifs de transport.

En 2017, le coût total des tarifs de réseaux (distribution + transport) s'est ainsi élevé à 531 euros en Flandre, à 434 euros en Wallonie et à 325 euros à Bruxelles.

Concernant l'ensemble des autres taxes et surcharges³⁴, celles-ci ont progressé sur un an de 20,5 % en Région flamande, en raison principalement de la hausse de la cotisation Fonds énergie, s'établissant ainsi à un montant de 122 euros. Elles ont par contre connu une hausse de 5,4 % en Wallonie et de 4,0 % à Bruxelles, atteignant ainsi respectivement 21 euros et 34 euros en 2017.

Quant à la TVA, elle s'élève à 21 % et porte sur toutes les composantes de la facture d'électricité, hormis la cotisation fédérale et la contribution au Fonds énergie qui ne sont pas soumises à la TVA.

Gaz

Orienté à la baisse depuis le début 2013, le prix à la consommation du gaz est reparti à la hausse cette année. En 2017, le consommateur a ainsi dû payer en moyenne 4,1 % de plus que l'année précédente sur la base de l'IPCH (contre une inflation de -11,8 % en 2016).

L'indicateur « facture belge moyenne de gaz » montre que le coût de la composante énergétique du prix du gaz naturel (y compris le coût du transport³⁵) a progressé de 8,8 % en 2017, contre -19,7 % en 2016. Cette composante énergétique du gaz a ainsi atteint 2,77 cents/kWh (soit 51,6 % du prix total du gaz pour un profil de consommation type) au cours de la période sous revue. Cette augmentation du coût de cette composante énergétique s'explique par une hausse de la valeur des paramètres d'indexation des contrats variables et par une hausse des tarifs fixes. Il est à noter que les tarifs de transport de gaz naturel, qui sont intégrés dans la composante énergétique, ont pour leur part été augmentés en janvier 2017 (soit une hausse de 5,4 %, avec un poids de 7,0 % au sein de cette composante en 2017³⁶)³⁷.

Concernant les tarifs de réseaux (distribution et activités de mesurage et de comptage), ceux-ci ont progressé en moyenne de 0,9 % en 2017 en raison des nouveaux tarifs approuvés en janvier 2017 par les régulateurs régionaux. Des différences existent cependant entre les Régions (voir Focus).

Les taxes et surcharges (hors TVA)³⁸ ont en moyenne diminué de 3,7 % entre 2016 et 2017. Cependant, vu le poids relativement limité des taxes dans la facture totale de gaz (3,0 %), cet impact est négligeable.

³⁴ Il s'agit de la cotisation sur l'énergie, de la cotisation fédérale, de la redevance raccordement (en Région wallonne), du droit supplémentaire pour le financement Obligations de Service Public (en Région de Bruxelles-Capitale) et de la cotisation Fonds énergie (en Région flamande).

³⁵ Dans le passé, les fournisseurs d'énergie publiaient des fiches tarifaires avec le coût du transport intégré dans la composante énergétique.

³⁶ L'inflation des tarifs de transport du gaz naturel, ainsi que sa part dans la facture totale ont été estimées sur base des données publiées par les fournisseurs de gaz dans leurs fiches tarifaires mensuelles.

³⁷ Si les tarifs de transport ne sont pas pris en compte, l'augmentation du coût de la composante énergétique « pure » du gaz en 2017 aurait été de 9,1 %.

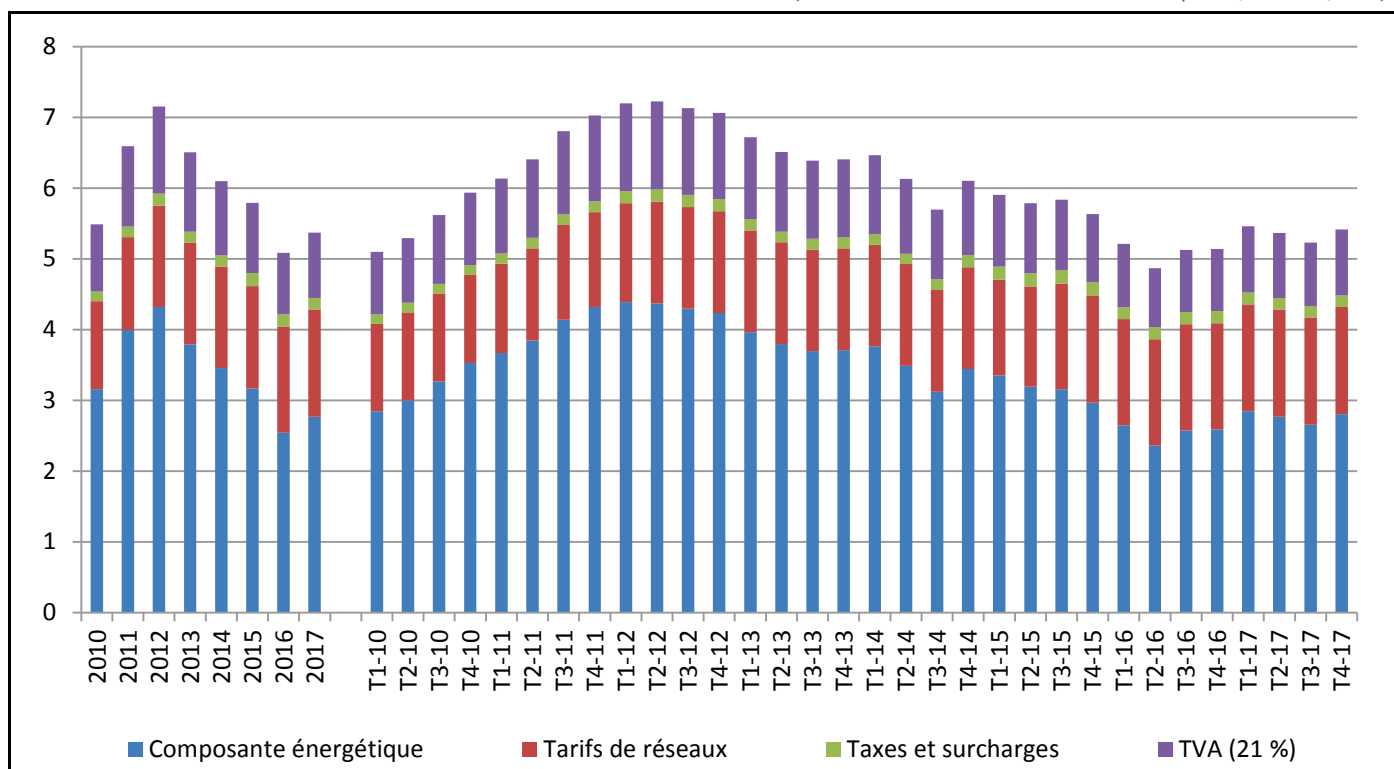
³⁸ Cette composante comprend la cotisation sur l'énergie, la cotisation fédérale, la surcharge clients protégés, la redevance de raccordement pour la Région wallonne et le droit supplémentaire pour le financement des Obligations de service public à Bruxelles.

Au total, il apparaît que la hausse des prix à la consommation du gaz en 2017 est principalement le résultat d'une augmentation du coût de la composante énergétique.

En 2017, la facture annuelle totale du gaz pour un ménage standard (consommation annuelle de 23.260 kWh par an) a atteint un montant total moyen de 1.249 euros, soit une augmentation de 65 euros par rapport à un an plus tôt³⁹.

Graphique 10. Indicateur pour une facture moyenne de gaz naturel et ses composantes

(Profil de consommation D3 -23.260 kWh par an, en cents/kWh)



Sources : Calculs propres, VREG, CWaPE, BRUGEL, SPF Economie.

Rem 1 : Dans la facture de gaz, les tarifs de réseaux couvrent les coûts de l'utilisation des réseaux de distribution.

Rem 2 : La surcharge clients protégés et la cotisation fédérale (depuis avril 2014) ne sont pas soumises à la TVA.

Focus : La facture de gaz par région

En 2017, l'indice du prix du gaz a augmenté de 4,1 % (sur la base de l'IPCH). Tout comme pour l'électricité, la facture de gaz n'a cependant pas évolué de la même manière au niveau régional, entraînant dès lors des différences en termes de niveaux de prix. Cette analyse, basée sur les résultats de l'indicateur gaz de l'Observatoire des prix, vise à apporter un éclairage sur la composition de la facture par région et les différences de prix au niveau des régions.

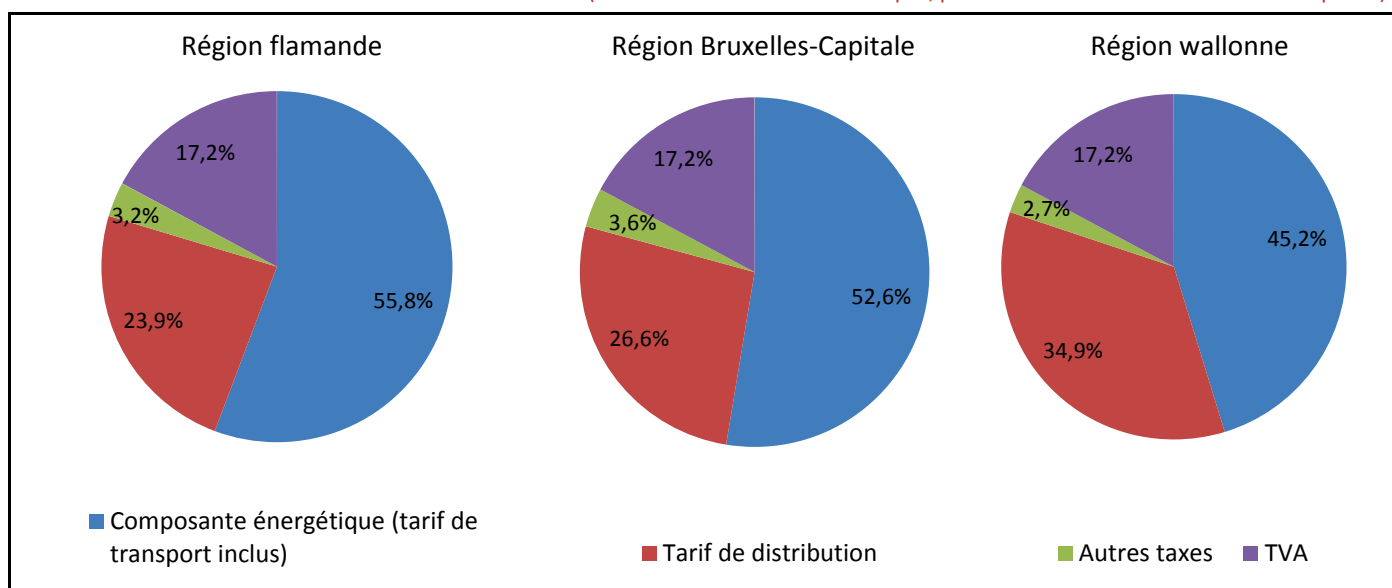
Le poids des différents éléments constitutifs de la facture de gaz diffèrent d'une région à l'autre. Ainsi, en 2017, le poids de la composante énergétique (tarif de transport inclus) était de 55,8 % en Région flamande, 52,6 % à Bruxelles et 45,2 % en Région wallonne en 2017. Concernant les tarifs de distribution, les différences régionales s'expliquent entre autres par des facteurs topographiques et techniques, l'importance des obligations de service public et l'existence ou non de certaines surcharges. Ainsi, en 2017, les tarifs de distribution ont représenté 23,9 % de la facture totale de gaz en Région flamande, 26,6 % en Région bruxelloise et 34,9 % en Région wallonne. Pour finir, les cotisations

³⁹ Pour rappel, la méthode de calcul est basée sur l'approche acquisition, suivant les directives d'Eurostat pour l'IPCH, et ne prend pas en compte les niveaux de consommation mensuels.

et redevances ont représenté respectivement 2,7 % et 3,2 % du total de la facture de gaz en Région wallonne et en Région flamande, contre 3,6 % en Région de Bruxelles-Capitale⁴⁰.

Graphique 11. Poids des différentes composantes dans le prix total du gaz en 2017, par région

(Indicateur de l'Observatoire des prix, profil de consommation D3 -23.260 kWh par an)



Sources : Calculs propres, VREG, CWaPE, BRUGEL, SPF Economie.

Rem : La composante énergétique comprend les coûts liés au transport. Les tarifs de distribution tiennent compte des activités de comptage et mesurage.

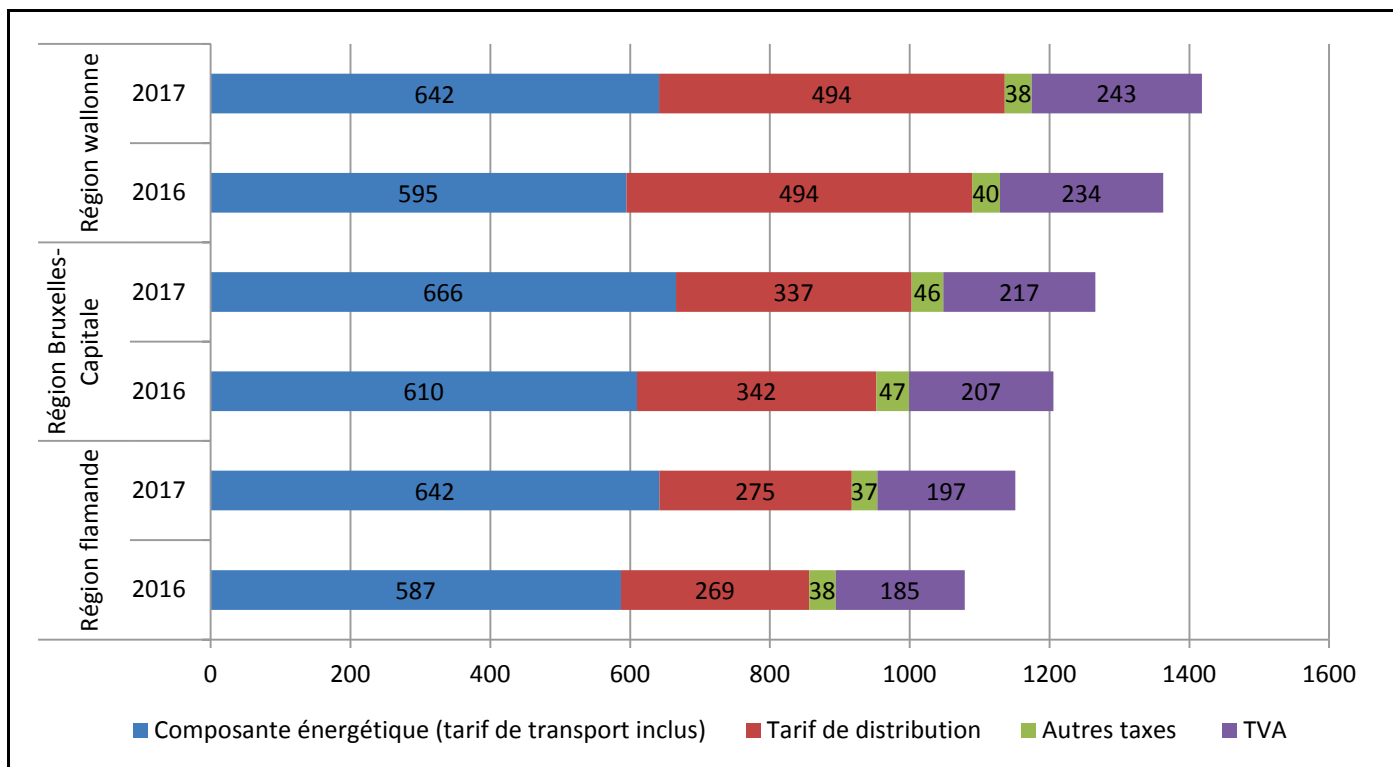
En 2017, la facture totale annuelle de gaz a grimpé en moyenne de 6,7 % en Région flamande, pour atteindre un coût total moyen de 1.151 euros pour une consommation de 23.260 kWh par an. En Région wallonne et à Bruxelles, la facture a enregistré une hausse plus limitée de respectivement 4,0 % et 5,0 %, atteignant ainsi 1.418 euros et 1.266 euros en moyenne⁴¹. Ces différences régionales de coût pour le gaz s'expliquent principalement par l'évolution des tarifs de distribution qui diffèrent fortement d'une région à l'autre en raison entre autres de facteurs topographiques et techniques propres aux régions approvisionnées, de l'importance des obligations de service public et de l'existence ou non de certaines surcharges.

⁴⁰ Cette différence s'explique principalement par l'existence d'une surcharge pour les missions de service public imposées uniquement aux fournisseurs à Bruxelles. En effet, la facture de gaz pour les consommateurs bruxellois se compose d'une contribution régionale complémentaire depuis janvier 2012. Celle-ci est d'application pour le financement des obligations de service public (OSP) et sert à financer la politique régionale en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie. Son coût dépend du débit maximal du compteur gaz, exprimée en mètres cube par heure (m³/heure).

⁴¹ Pour rappel, les résultats obtenus proviennent de l'indicateur « facture belge moyenne de gaz » de l'Observatoire des prix, dont la méthodologie diffère de celle utilisée dans le cadre de l'IPCH. La méthodologie utilisée pour l'élaboration de cet indicateur est présentée dans le « [Rapport annuel 2011 de l'Observatoire des prix](#) ».

Graphique 12. Facture annuelle moyenne (all in) pour le gaz en 2017, par région

(Indicateur de l'Observatoire des prix, profil de consommation D3 -23.260 kWh par an, en euro)



Sources : Calculs propres, VREG, CWaPE, BRUGEL, SPF Economie.

Plus précisément, en 2017, les consommateurs ont pu observer une hausse du coût de la composante énergétique de 9,3 % en moyenne en Région flamande, de 9,2 % en Région bruxelloise et de 7,9 % en région wallonne en raison de la hausse du coût de l'énergie pure et des tarifs de transport (voir ci-dessus). En 2017, le coût de la composante énergétique a ainsi atteint respectivement 642 euros en Flandre et en Wallonie, et même 666 euros à Bruxelles. Notons que les contrats proposés par les différents fournisseurs de gaz, ainsi que leur part de marché, peuvent varier d'une région à l'autre, ce qui peut influencer le niveau moyen de la composante énergétique, tel que calculé par l'indicateur de l'Observatoire des prix.

Les tarifs de distribution pour le gaz ont connu une hausse sur base annuelle de 2,3 % en moyenne en Région flamande (en raison principalement d'un déficit budgétaire apparu en 2015 suite à l'introduction de l'impôt des sociétés), alors qu'ils se sont stabilisés en Région wallonne (0,01 %) et ont même baissé à Bruxelles (-1,6 %, suite à une adaptation des méthodologies tarifaires). Malgré la plus forte hausse sur base annuelle des tarifs de distribution de gaz en Flandre en 2017, le coût annuel moyen de ceux-ci était 158 euros plus élevé en Wallonie qu'à Bruxelles, et même 219 euros plus élevé en Wallonie par rapport à la Flandre.

Concernant l'ensemble des taxes et surcharges⁴², celles-ci ont baissé sur un an de 3,8 % en Région flamande, de 3,7 % en Région Wallonne et de 2,7 % à Bruxelles, s'établissant ainsi respectivement à un montant de 37 euros, 38 euros et 46 euros en 2017.

Quant à la TVA, elle s'élève à 21 % et porte sur toutes les composantes de la facture de gaz, hormis la surcharge clients protégés et la cotisation fédérale ne sont pas soumises à la TVA.

⁴² Il s'agit de la cotisation sur l'énergie, de la cotisation fédérale, de la redevance raccordement (en Région wallonne), du droit supplémentaire pour le financement Obligations de Service Public (en Région de Bruxelles-Capitale).

Dynamique de marché

La dynamique de marché (à savoir le nombre de ménages ayant changé de fournisseur d'énergie, calculé sur base du nombre de points d'accès résidentiels par fournisseur), a fortement été stimulée dans les trois régions en 2012 et 2013, tant sur le marché de l'électricité que sur le marché du gaz, suite aux mesures gouvernementales⁴³ et à diverses autres initiatives (telles que la campagne "Gaz-Electricité : osez comparer!" du SPF Economie, la promotion des comparateurs de prix, la suppression des indemnités de rupture de contrat). En 2016, le marché de l'énergie a connu une dynamique semblable ou même plus forte qu'en 2012 et 2013. Sur le marché de l'électricité, les taux de switch se sont élevés à 19,1 % pour la Région flamande, à 16,2 % pour la Région wallonne et à 6,7 % pour la Région de Bruxelles-Capitale. Sur le marché du gaz, ces taux ont atteint respectivement 21,7 %, 21,2 % et 7,3 %. Pour 2017, les données disponibles pour la Flandre semblent indiquer une plus faible dynamique de marché, bien que celle-ci se maintienne à un niveau assez élevé.

Tableau 4. Évolution des taux de switch résidentiels sur le marché de l'énergie en Belgique, par région

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Électricité							
Région flamande	10,2%	16,7%	14,9%	11,6%	13,4%	19,1%	18,2%
Région wallonne	10,8%	14,7%	16,8%	14,7%	14,3%	16,2%	nd
Région Bruxelles-Capitale	1,1%	4,4%	4,8%	5,1%	6,2%	6,7%	nd
Gaz							
Région flamande	8,6%	18,7%	17,9%	13,4%	15,8%	21,7%	20,3%*
Région wallonne	~11,0%	(15,0%)	(21,2%)	(15,9%)	(17,7%)	(21,2%)	nd
Région Bruxelles-Capitale	1,25%	5,0%	5,5%	5,9%	7,0%	7,3%	nb

Sources : VREG, CWaPE, BRUGEL

*Estimation basée sur les dernières données de la VREG.

() Données relatives aux taux de switch pour les clients résidentiels et non-résidentiels.

Selon une étude récente de la CREG⁴⁴, bien que la dynamique de marché est relativement importante ces dernières années, le consommateur belge ne change pas toujours pour un contrat moins cher, et encore moins pour le contrat le moins cher. Selon cette même étude, cette situation peut s'expliquer entre autres par une connaissance insuffisante du consommateur quant à l'étendue de l'offre de contrats existants, par un manque d'intérêt lié à la complexité des contrats, par la mise en avant des contrats les plus chers par les fournisseurs ou par une décision d'achat basée également sur d'autres éléments que le prix.

⁴³ En 2012, il s'agit de la loi du 8 janvier 2012 qui limitait l'indexation des contrats variables d'électricité et de gaz à quatre fois par an (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013) et des deux arrêtés royaux adoptés le 21 décembre 2012 (entrés en vigueur à partir du 1^{er} avril 2013), imposant le respect de certains critères lors de l'élaboration des paramètres d'indexation. En octobre 2013, un accord a été conclu entre le gouvernement fédéral et les fournisseurs d'énergie concernant le respect d'une série de nouvelles règles (entrée en vigueur entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} avril 2014), telles que, entre autres, la communication du contrat le plus avantageux au sein de l'offre du fournisseur une fois par an, la suppression des indemnités en cas de changement ou de rupture de contrat, l'établissement de factures détaillées avec les différents postes.

⁴⁴ CREG, « Etude relative à la composition des portefeuilles de produits par fournisseur et au potentiel d'économies pour les ménages sur le marché belge de l'électricité et du gaz naturel », 18 mai 2017.

I.2.2 Inflation pour l'énergie dans les principaux pays voisins

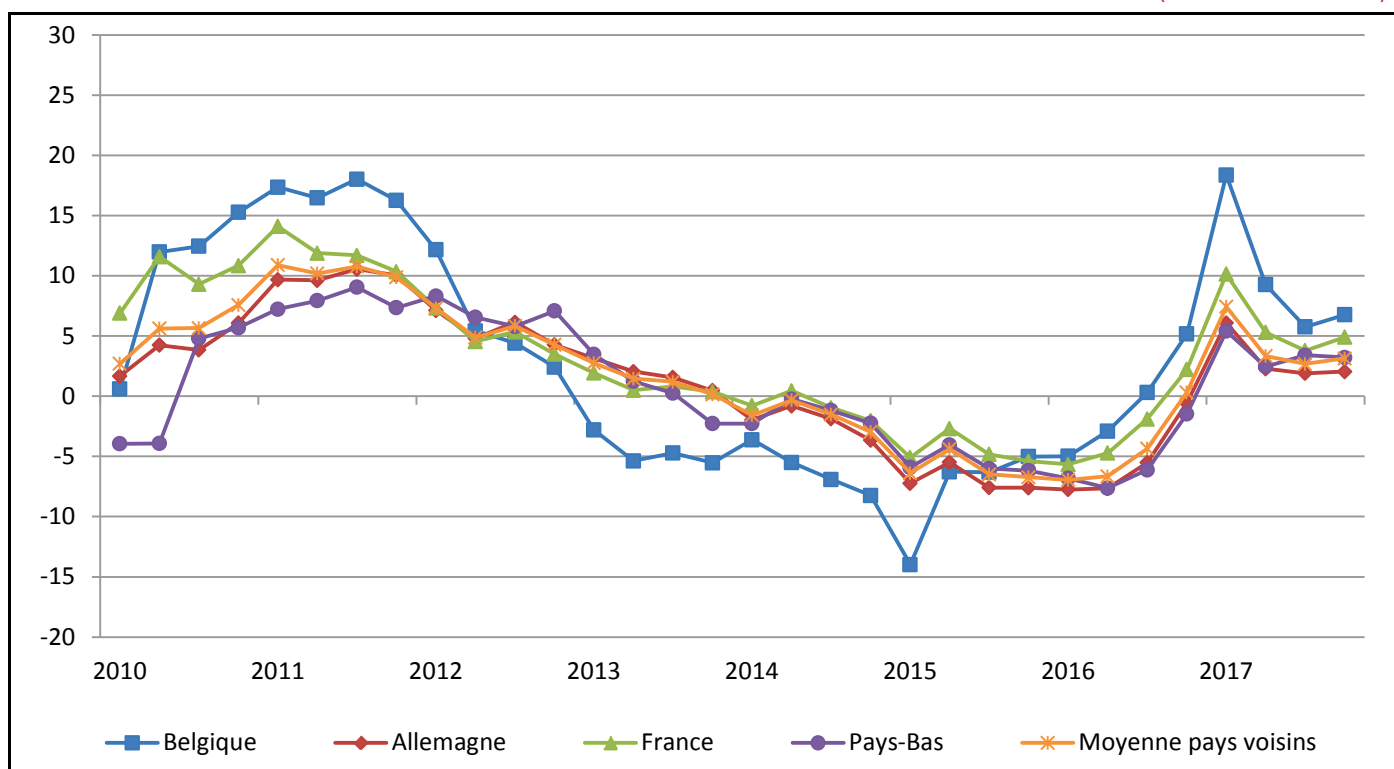
L'écart d'inflation entre la Belgique et ses pays voisins pour l'énergie était au désavantage de notre pays en 2017, à 0,5 point de pourcentage (il était de 0,4 point de pourcentage en faveur de la Belgique en 2016), en raison principalement d'une inflation plus élevée en Belgique pour l'électricité, les combustibles liquides, les carburants et, dans une bien moindre mesure, le gaz. Au total, l'inflation moyenne de l'énergie pour 2017 s'élevait à 4,1 % (contre -4,5 % en 2016) dans nos pays voisins tandis qu'en Belgique, celle-ci était de 9,9 % en 2017 contre -0,6 % en 2016.

Après avoir enregistré une inflation négative durant les trois dernières années, les produits énergétiques dans les pays voisins ont connu une hausse des prix à un an d'écart tout au long de l'année 2017, en raison principalement d'une forte inflation pour les carburants et les combustibles liquides (de respectivement 7,0 % et 12,1 %). Par ailleurs, l'inflation pour l'électricité a légèrement progressé (1,2 %) et les prix du gaz ont connu une stabilisation.

En 2017, l'inflation de l'énergie était positive pour chacun des trois pays voisins, à savoir 3,1 % en Allemagne (contre -5,4 % en 2016), 6,0 % en France (-2,6 % en 2016) et 3,6 % aux Pays-Bas (-5,6 % en 2016). À impôts indirects constants, l'inflation de l'énergie dans les pays voisins aurait été de 3,5 % en moyenne en 2017 (à la place de 4,1 % actuellement), contre 8,3 % en Belgique (à la place de 9,9 % actuellement, en raison des diverses modifications des accises sur les carburants et du relèvement de certaines taxes sur l'électricité : hausse de la cotisation fédérale dans les trois régions et augmentation de la cotisation fonds énergie en Région flamande). En France, elle aurait été de 4,4 % (contre 6,0 % actuellement, à cause notamment du gaz et des produits pétroliers) et aux Pays-Bas de 2,8 % (contre 3,6 % actuellement, à cause notamment de l'électricité et du gaz). En Allemagne, l'inflation des produits énergétiques n'aurait quant à elle pas été modifiée (3,1 %).

Graphique 13. Évolution trimestrielle des prix à la consommation des produits énergétiques en Belgique et dans les principaux pays voisins

(Variation à 1 an d'écart)



Sources : CE, SPF Economie, DG Statistique-Statistics Belgium.

Electricité et gaz

Electricité

Alors qu'en Belgique, l'inflation pour l'électricité s'est fortement réduite en 2017, tout en restant à un niveau élevé (7,9 %⁴⁵ en moyenne, contre 28,3 % en 2016), le rythme de progression des prix de l'électricité a atteint 1,2 % en moyenne dans les pays voisins, soit une progression par rapport à l'année précédente (0,3 %). En Allemagne, les prix pour l'électricité ont faiblement augmenté, soit +1,6 % (contre 0,5 % en 2016), et aux Pays-Bas, ils ont progressé de 1,1 % par rapport à un an plus tôt (contre -14,8 % en 2016). En France, le rythme de progression des prix de l'électricité a ralenti sur un an, soit 0,4 % (contre 3,1 % en 2016). Notons qu'à taxes indirectes inchangées, l'inflation de l'électricité en Belgique aurait également été beaucoup plus élevée que dans les pays voisins⁴⁶.

Outre la comparaison des variations de prix à un an d'écart, le niveau des prix de l'électricité a également été analysé en Belgique et dans les pays voisins, sur la base de chiffres publiés par la CREG⁴⁷. Par rapport à la moyenne des pays voisins, la méthodologie de la CREG montre que le consommateur belge a payé 9,4 % de plus, en 2017, pour sa facture totale d'électricité⁴⁸. En comparaison individuelle avec chaque pays voisin, le consommateur belge a payé sa facture d'électricité 49,9 % de plus qu'en France et 56,3 % de plus qu'aux Pays-Bas. Il a cependant nettement moins déboursé que le consommateur allemand, soit 12,7 % de moins (pour rappel, l'Allemagne a augmenté les impôts sur l'électricité début 2013 afin de financer les investissements dans les sources d'énergie renouvelables).

Gaz

Les prix du gaz sont restés stables en moyenne entre 2016 et 2017 dans les pays voisins (0,0 %, contre -3,3 % en 2016), alors que l'inflation est devenue positive dans notre pays (4,1 %, contre -11,8 %). L'inflation pour le gaz a été positive en France, soit 4,6 % (contre -7,6 % en 2016) et, dans une moindre mesure aux Pays-Bas, soit 2,1 % (contre 1,0 % en 2016). Par contre, en Allemagne, l'inflation du gaz est restée négative, soit -2,7 % (contre -2,3 % en 2016)⁴⁹.

Tout comme pour l'électricité, la CREG compare également les prix du gaz entre la Belgique et les pays voisins. En 2017, le consommateur belge a dû déboursier, en moyenne, 9,3 % de moins pour sa facture totale de gaz naturel par rapport à ses voisins. En comparant avec chaque pays voisin séparément, le consommateur belge a respectivement payé 5,3 %, 9,8 % et 25,3 % de moins par rapport à ses voisins allemands, français et néerlandais.

⁴⁵ Le ralentissement de l'inflation de l'électricité en 2017 s'explique essentiellement par la disparition de l'impact haussier sur l'inflation lié à l'introduction en mars 2016 d'une taxe supplémentaire dans la cotisation Fonds énergie en Région flamande, et de la disparition de l'impact haussier sur l'inflation lié à la suppression des kWh gratuits en Flandre depuis mai 2016 (pour plus d'informations voir chapitre I.2.1).

⁴⁶ À taux d'impôts indirects constants, l'inflation pour l'électricité aurait été de 6,5 % en Belgique (contre 7,9 % actuellement, en raison de la hausse de la cotisation fédérale dans les trois régions et de l'augmentation de la cotisation fonds énergie en Région flamande). Aux Pays-Bas, les prix pour l'électricité seraient en baisse si les taux de taxation indirect n'avaient pas été modifiés : - 1,3 % (contre 1,1 % actuellement), à cause d'une hausse des contributions pour les consommateurs). En Allemagne et en France, l'inflation pour l'électricité n'aurait pas été modifiée (1,6 % et 0,4 %).

⁴⁷ Cette comparaison entre factures énergétiques belge et étrangères est réalisée sur la base de la méthodologie développée par Frontier Economics dans l'étude « International comparison of electricity and gas prices for households » et affinée par la CREG. Pour davantage d'informations sur ces publications ainsi que sur la méthodologie : SPF Economie « [Rapport annuel 2013 de l'Observatoire des prix](#) », ICN. Pour chacun des pays, la CREG compare les prix sur la base de trois contrats : l'offre standard du fournisseur standard, la meilleure offre et une offre concurrentielle du deuxième fournisseur du marché.

⁴⁸ Soit le total de toutes les composantes, en ce compris les tarifs de réseaux, la TVA et les diverses taxes.

⁴⁹ À taux d'impôts indirects constants, l'inflation du gaz aurait été de 2,0 % en France (contre 4,6 % actuellement, à cause de l'augmentation de la Taxe Intérieure sur Consommation de Gaz Naturel – TICGN en janvier 2017) et de 1,1 % aux Pays-Bas (contre 2,1 % actuellement). En Belgique et en Allemagne l'inflation pour le gaz n'aurait pas été modifiée (respectivement 4,1 % et -2,7 %).

Produits pétroliers

En ce qui concerne les combustibles liquides, l'ensemble des principaux pays voisins ont vu leur prix progresser substantiellement à un an d'écart cette année. Comparés à l'année précédente, ils ont augmenté de 12,1 % en moyenne dans les pays voisins en 2017 (-17,4 % en 2016), soit une hausse moins prononcée qu'en Belgique (pour rappel 18,7 %), notamment en raison d'un niveau d'accises plus faible sur ce produit en Belgique (transmission des cours mondiaux moins atténuée). En Allemagne, le prix des combustibles liquides a augmenté de 10,1 % en glissement annuel (-19,9 % en 2016) et en France de 17,2 % (-10,6 % en 2016)^{50 51}.

Comme en Belgique, le prix des carburants a également progressé sur un an en moyenne dans les pays voisins en 2017, s'établissant à 7,0 % (contre -5,9 % en 2016), soit une hausse de prix moins prononcée que dans notre pays (pour rappel 10,6 %). En Allemagne et aux Pays-Bas, les prix des carburants ont augmenté respectivement de 5,9 % par rapport à 2016, et de 9,1 % en France (en 2016, l'inflation des carburants dans ces pays était respectivement de -7,2 %, -5,7 % et -4,4 %). À taux d'impôts indirects constants, les différences avec nos pays voisins auraient été moins prononcées : l'inflation des carburants aurait été de 7,3 % en Belgique (contre 10,6 % actuellement), de 6,7 % en France (contre 9,1 % actuellement) et aux Pays-Bas de 5,8 % (contre 5,9 % actuellement). En Allemagne l'inflation pour les carburants n'aurait pas été modifiée (5,9 %).

Le niveau des prix des produits pétroliers peut aussi être analysé en Belgique et dans les pays voisins, sur la base des données (TVA et accises incluses) publiées par la Commission européenne⁵². Selon ces données, la Belgique a affiché en 2017, un niveau de prix moins élevé pour l'essence par rapport aux principaux pays voisins : le prix (euro super 95/E10) en Belgique était 2,9 % moins élevé qu'en moyenne dans les pays voisins (vis-à-vis des pays individuels, la Belgique était 13,0 % moins cher qu'aux Pays-Bas, 1,9 % moins cher qu'en France et 1,7 % moins cher qu'en Allemagne⁵³. Pour le diesel par contre, le prix en Belgique était plus élevé que dans les pays voisins en moyenne, soit 4,4 % plus cher (1,5 % plus cher par rapport à la France, 2,3 % plus cher par rapport aux Pays-Bas et 7,1 % plus cher par rapport à l'Allemagne)⁵⁴. Le gasoil de chauffage s'est révélé quant à lui bien meilleur marché en Belgique, soit 14,6 % moins cher par rapport à la moyenne des pays voisins (23,5 % moins cher par rapport à la France et 6,5 % moins cher par rapport à l'Allemagne)⁵⁵. De manière générale, le niveau de prix moins élevé en Belgique pour l'essence et le gasoil de chauffage est lié à des accises plus faibles dans notre pays par rapport aux pays voisins. Par contre, le prix supérieur pour le diesel

⁵⁰ Les combustibles liquides ne sont pas repris dans l'indice des prix des Pays-Bas.

⁵¹ À taux d'impôts indirects constants, l'inflation pour les combustibles liquides aurait été de 13,5 % en France (contre 17,2 % actuellement). En Belgique et en Allemagne l'inflation pour cette catégorie n'aurait pas été modifiée.

⁵² [The European Market Observatory for Energy](#).

⁵³ Selon les dernières données disponibles (janvier 2017), par rapport à la situation en Belgique, les accises pour l'essence (sans plomb, 62,3 cents par litre en Belgique) étaient 4,4 % plus élevées en France, 5,0 % plus élevées en Allemagne et 23,5 % plus élevées aux Pays-Bas. Le taux de TVA pour l'essence était, en 2017, de 21 % en Belgique et aux Pays-Bas, 20 % en France et 19 % en Allemagne.

⁵⁴ Selon les dernières données disponibles (janvier 2017), par rapport à la situation en Belgique, les accises pour le diesel (50,8 cents par litre en Belgique), étaient 4,5 % plus élevées en France, mais 4,6 % plus faibles aux Pays-Bas et 7,3 % plus faibles en Allemagne. Le taux de TVA pour le diesel était, en 2017, de 21 % en Belgique et aux Pays-Bas, 20 % en France et 19 % en Allemagne.

⁵⁵ Les accises pour le gasoil de chauffage sont beaucoup moins élevées en Belgique (1,726 cent par litre en Belgique) que dans les pays voisins. Selon les dernières données disponibles, par rapport à la situation en Belgique, les accises pour le gasoil de chauffage étaient de l'ordre de 3,6 fois plus élevées en Allemagne, 6,9 fois plus élevées en France. Le taux de TVA pour le gasoil de chauffage était en 2017 de 21 % en Belgique, 20 % en France et 19 % en Allemagne. Le gasoil de chauffage n'est pas repris dans l'indice des prix des Pays-Bas.

est le résultat de taxes indirectes relativement plus élevées en Belgique, en raison des récentes hausses d'accises suite à l'application du cliquet positif⁵⁶.

Tableau 5. Inflation pour l'énergie et principales catégories en Belgique et dans les principaux pays voisins en 2017

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	Belgique	Moyenne des pays voisins	Allemagne	France	Pays-Bas	Poids en 2017 (en %)	
						Belgique	Moyenne pays voisins
Carburants pour véhicules particuliers	10,6	7,0	5,9	9,1	5,9	34,1	39,9
Combustibles liquides	18,7	12,1	10,1	17,2		13,9	8,3
Electricité	7,9	1,2	1,6	0,4	1,1	33,9	29,7
Gaz	4,1	0,0	-2,7	4,6	2,1	17,0	19,1
Combustibles solides	-0,5	1,0	1,7	0,3		1,1	1,2
Énergie	9,9	4,1	3,1	6,0	3,6	100,0	100,0
Énergie (taux de taxation constant)	8,3	3,5	3,1	4,4	2,8	100,0	100,0

Sources : CE, SPF Economie, DG Statistique-Statistics Belgium.

Nd : non disponible. 8,3.

Évolution des prix des produits énergétiques entre 2010 et 2017

L'évolution de l'inflation a été analysée pour l'énergie sur une plus longue période (de 2010 jusqu'à 2017). Il est toutefois important de rappeler qu'une comparaison dans le temps de l'inflation cumulée pour l'énergie (surtout pour les prix du gaz et de l'électricité) entre pays est délicate à cause de la volatilité plus prononcée des prix énergétiques en Belgique (tant à la hausse qu'à la baisse, voir graphique 14). Alors que cette volatilité était principalement due au niveau d'accise plus faible sur différents produits pétroliers et au mécanisme d'indexation automatique des tarifs de gaz et d'électricité, cela a également été la conséquence pour l'électricité de diverses décisions gouvernementales au cours de ces dernières années. Ainsi, par exemple, la TVA sur l'électricité a été temporairement réduite entre avril 2014 et août 2015, la quantité d'électricité gratuite a été supprimée en Flandre depuis mai 2016 et une taxe supplémentaire sur l'électricité (intégrée dans la cotisation Fonds énergie) a été introduite en Flandre en mars 2016, cette dernière ayant été fortement réduite en janvier 2018 (voir ci-dessus).

Principalement déterminés par le prix du pétrole, les prix des carburants et des combustibles liquides ont connu une évolution similaire en Belgique et dans les pays voisins entre 2010 et 2017, soit une forte réduction pour le mazout (inflation cumulée de -10,4 % en Belgique et de -15,1 % en moyenne dans les pays voisins⁵⁷) et une hausse modérée pour les carburants (inflation cumulée de 3,4 % en Belgique et de 0,4 % en moyenne dans les pays voisins⁵⁸)⁵⁹.

Pour le gaz et l'électricité, par contre, les prix ont évolué à des rythmes inégaux en Belgique et dans les pays voisins durant les sept années écoulées. En effet, après avoir connu une forte volatilité en 2014 et 2015⁶⁰, l'inflation belge pour l'électricité a fortement progressé en 2016 en raison principalement de la hausse des taxes et de la suppression des kWh gratuits en Flandre. En 2017, l'inflation est restée positive, mais de manière beaucoup moins prononcée (voir partie I.2.1). Dans les pays voisins, l'inflation pour l'électricité a été relativement limitée en 2014 et 2015 et elle a même

⁵⁶ Pour rappel, lors du tax shift de novembre 2015, le gouvernement a en effet exprimé sa volonté d'augmenter progressivement les taxes sur le diesel en faveur d'une diminution des taxes sur l'essence dans le but d'orienter les consommateurs à opter pour une motorisation à l'essence.

⁵⁷ Plus précisément 5,7 % en France et -22,0 % en Allemagne.

⁵⁸ Plus précisément 5,8 % en France, 3,9 % aux Pays-Bas, et -4,2 % en Allemagne.

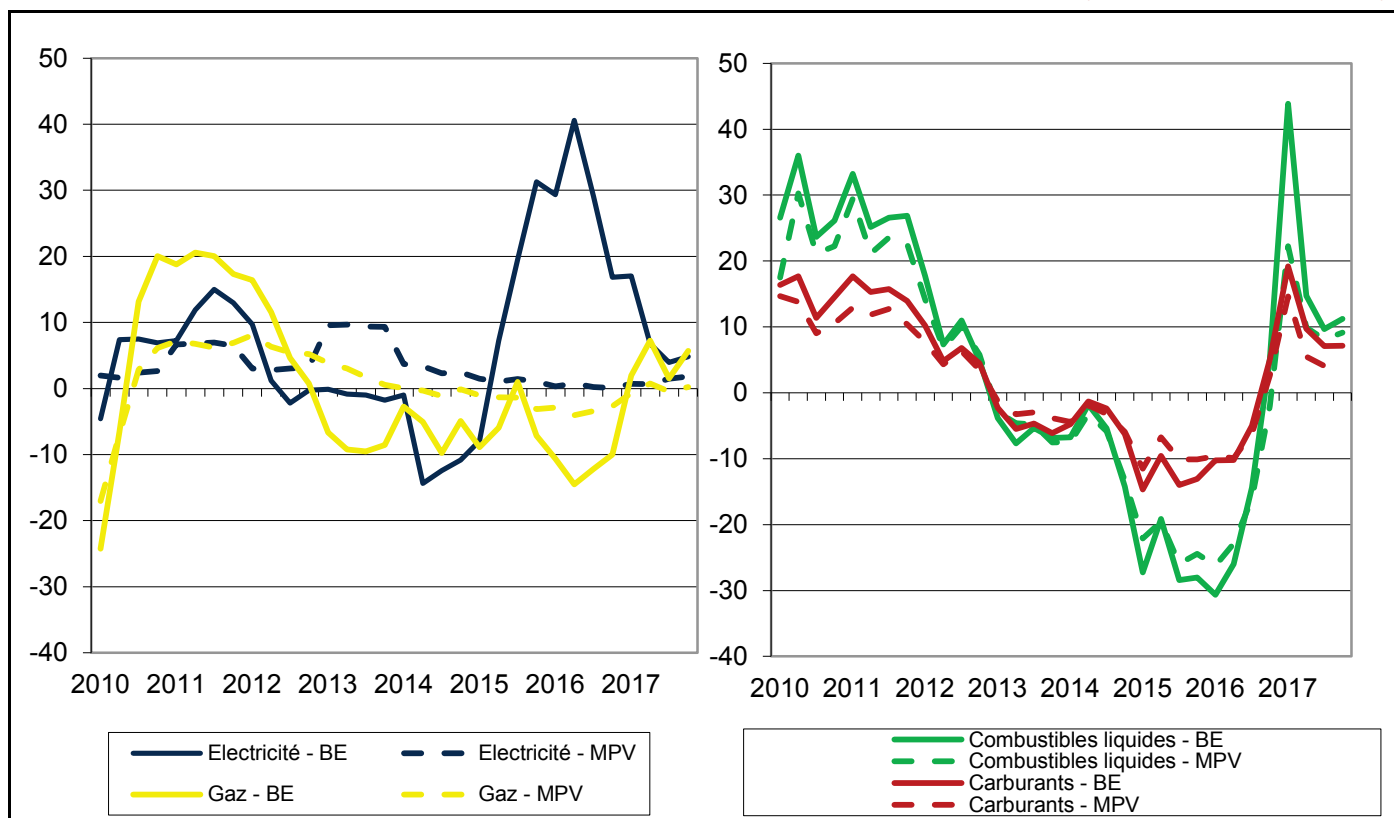
⁵⁹ Pour les prix du mazout, le taux de croissance annuel moyen (TCAM, calculé en comparant, sur une base annuelle, l'indice de 2017 à l'indice de 2010) s'est élevé à -1,6 % en Belgique et à -2,3 % pour les pays voisins. Pour les prix des carburants, le TCAM s'est élevé à 0,5 % en Belgique et à 0,1 % pour les pays voisins.

⁶⁰ La réduction du taux de TVA sur l'électricité entre avril 2014 et septembre 2015 a en effet eu pour impact une importante chute des prix en avril 2014 et une augmentation substantielle en septembre 2015, lors du rétablissement de la TVA à 21 %.

été quasiment nulle en 2016. L'inflation est ensuite redevenue légèrement positive en 2017. Pour le gaz, les prix ont fortement chuté en Belgique sur base annuelle entre 2014 et 2016, mais l'inflation fut à nouveau positive en 2017. Dans les pays voisins, après s'être stabilisé en 2014 et avoir été orienté légèrement à la baisse en 2015 et 2016, le rythme de progression des prix du gaz s'est à nouveau stabilisé en 2017. Il en ressort ainsi que l'inflation cumulée pour le gaz a été plus favorable pour les consommateurs belges (-3,5 % pour le gaz en Belgique entre 2010 et 2017 contre 9,9 % en moyenne dans les pays voisins) alors que l'inflation cumulée pour l'électricité a été plus défavorable pour les consommateurs belges (58,0 % en Belgique entre 2010 et 2017 contre 27,4 % dans les pays voisins)⁶¹.

Graphique 14. Évolution trimestrielle de l'inflation des différents produits énergétiques en Belgique et dans les pays voisins principaux

(Taux de variation à 1 an d'écart)



Sources : CE, SPF Economie, DG Statistique-Statistics Belgium.

⁶¹ Pour les prix du gaz, le TCAM s'est élevé à -0,5 % en Belgique et à 1,4 % pour les pays voisins. Pour les prix de l'électricité, le TCAM s'est élevé à 6,8 % en Belgique et à 3,5 % pour les pays voisins.

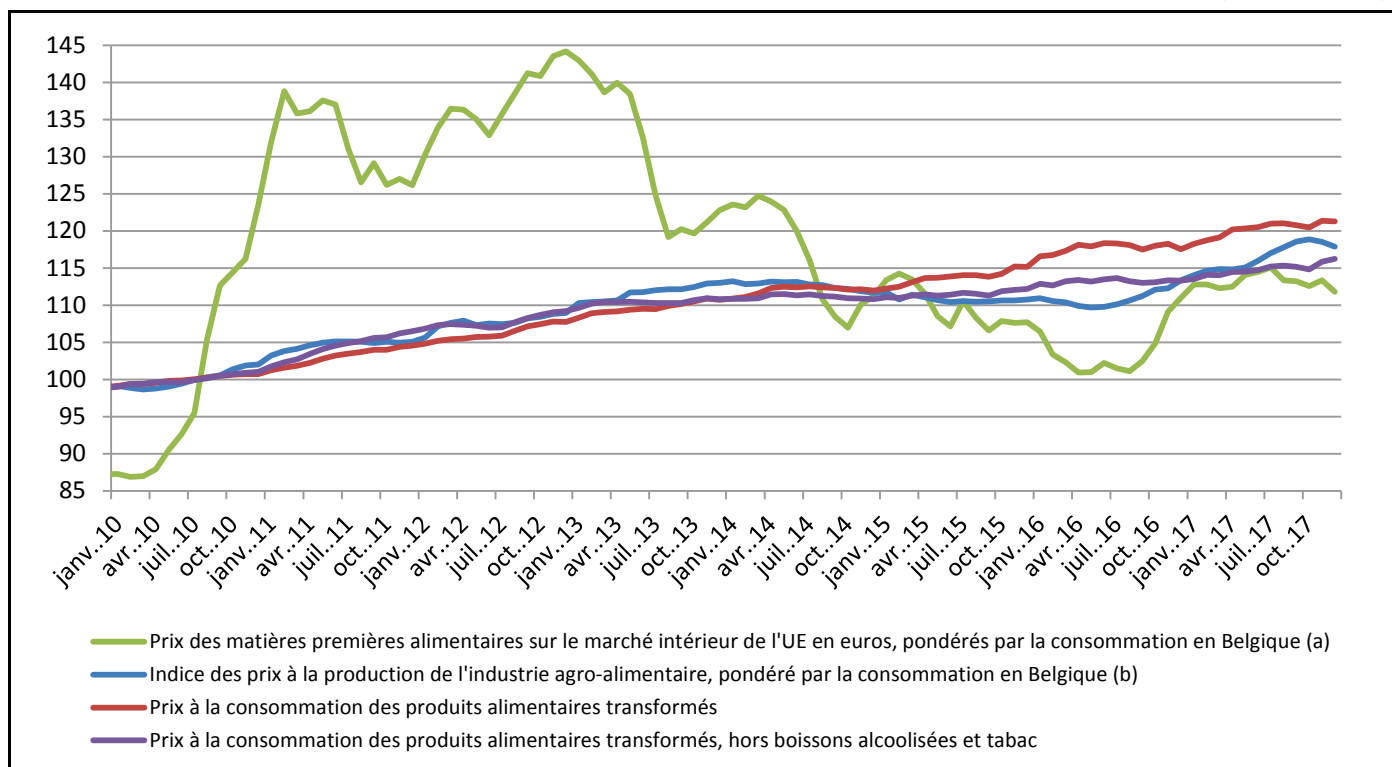
I.3 Inflation pour les produits alimentaires transformés en 2017

I.3.1 Inflation pour les produits alimentaires transformés en Belgique

Les cours des matières premières des produits alimentaires transformés (exprimés en euros) ont augmenté en moyenne de 9,0 % en 2017 par rapport à un an plus tôt, bien que les prix aient légèrement baissé au deuxième semestre. En 2017, les hausses de prix en glissement annuel sur le marché des matières premières résultent principalement de la hausse du prix des produits laitiers⁶², des huiles comestibles, du sucre blanc et des céréales (principalement du seigle, du blé et de l'orge) sur le marché européen.

Graphique 15. Évolution des prix dans la filière alimentaire

(Indice 2010=100)



Sources : CE, FMI, SPF Economie, DG Statistique – Statistics Belgium, BNB.

(a) Pour les prix des matières premières, un indice reflétant l'évolution moyenne des cours des matières premières alimentaires a été calculé sur la base des données relatives aux prix du marché interne européen (céréales, lait, œufs et graisses), des prix des matières premières du FMI⁶³ (cacao, café et graisses) et du prix moyen européen du sucre blanc (prix de vente des raffineries de sucre pour les produits en vrac, disponibles de juillet 2006 à novembre 2017 et extrapolés sur la base du prix à la production de l'industrie sucrière dans la zone euro – 19 pays).

(b) Pour le calcul de l'indice relatif aux prix à la production, une moyenne pondérée a été réalisée, d'une part, des prix à la production du marché intérieur belge (pour les secteurs NACE : 1040 huiles et graisses, 1050 produits laitiers, 1060 farines et céréales transformées, 1070 produits de boulangerie-pâtisserie, 1080 autres produits alimentaires et 1100 boissons) et, d'autre part, de la statistique des prix à la production (disponible

⁶² En 2017, les prix sur le marché mondial du lait écrémé et entier en poudre, du cheddar et du beurre affichaient des hausses de respectivement 0,3 %, 19,8 %, 9,7 % et 40,9 % par rapport à un an plus tôt. (Source : USDA (DairyCo)) La forte croissance de la demande de beurre a fait grimper les prix de celui-ci.

⁶³ Les cours du FMI sont disponibles jusqu'en juin 2017. C'est pourquoi les sources suivantes ont été utilisées pour les mois de juillet à décembre 2017:

- cacao: International cocoa organization (ICCO);
- café: International coffee organization (OIC);
- huile de soja: Thomson-Reuters, Soya Oil, Crude Decatur US \$/lb;
- les cours d'autres huiles (palme, tournesol et colza) n'étaient pas disponibles via des sources de données officielles, c'est pourquoi ceux-ci ont été maintenus constants.

auprès d'Eurostat) de ces mêmes secteurs pour la zone euro (19 pays). Les denrées vendues dans le commerce de détail sont, en effet, produites tant en Belgique qu'à l'étranger. Un poids de respectivement 60 % et 40 % (conformément à la consommation intermédiaire de produits alimentaires transformés d'origine belge et étrangère dans le commerce de détail) a été attribué aux deux séries sur la base des tableaux d'entrées et de sorties. Les poids des secteurs concernés au sein de l'IPCH ont servi à composer l'indice.

Depuis juin 2016, les prix à la production de l'industrie alimentaire suivent une courbe ascendante. En 2017, ils affichaient ainsi une hausse de 5,0 % par rapport à un an plus tôt. Par rapport à l'année précédente, les prix à la consommation des produits alimentaires transformés ont augmenté de 2,1 % en 2017 contre 3,5 % en 2016. Le rythme de progression des prix s'est accéléré au cours de l'année, passant de 1,6 % au premier trimestre à 2,6 % au dernier trimestre 2017 (et même 3,2 % en décembre 2017). Les boissons alcoolisées ont enregistré un net recul de leur taux d'inflation (-8,1 point de pourcentage), de même que les boissons non alcoolisées (-1,7 point de pourcentage). L'impact sur l'inflation du relèvement des accises sur l'alcool éthylique et les boissons alcoolisées, entré en vigueur le 1^{er} novembre 2015 dans le cadre des mesures de financement du tax shift, a disparu en novembre 2016. De plus, l'impact de la taxe santé sur les boissons gazeuses (la « taxe soda ») a disparu en janvier 2017, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, également dans le cadre du tax shift. L'inflation diminue également pour le pain et les céréales (-0,2 point de pourcentage). Par contre, l'inflation des huiles et graisses s'est accélérée en 2017 par rapport à un an plus tôt (+5,1 points de pourcentage en 2017 par rapport à 2016), principalement en raison de la forte hausse de l'inflation du beurre. L'inflation des autres produits laitiers (+0,5 point de pourcentage) augmente également.

En excluant le tabac et les boissons alcoolisées, l'inflation des produits alimentaires transformés aurait atteint seulement 1,4 % en 2017, contre 1,5 % en 2016.

Avec un poids de 13,5 % dans le panier de consommation total, l'impact des produits alimentaires transformés sur l'inflation totale s'élevait à 0,3 point de pourcentage en 2017.

Tableau 6. Évolution récente des prix à la consommation des produits alimentaires transformés

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	2015	2016	2017	2016	2017				2017 - IV			Contribution ¹	Poids ²
				IV	I	II	III	IV	oct	nov	dec		
Tabac	4,9	5,5	5,7	5,4	5,2	5,8	5,9	5,8	5,9	5,8	5,7	1,20	21,3
Pain et céréales	0,7	1,2	1,0	1,2	1,0	0,9	0,9	1,2	0,9	0,9	1,8	0,22	22,6
Huiles et graisses	0,2	2,5	7,6	3,7	5,1	5,4	9,3	10,4	10,2	10,9	10,1	0,18	2,5
Lait, fromage et œufs	-1,9	0,7	1,2	-1,4	-1,1	-0,3	2,0	4,1	2,8	4,5	4,9	0,17	14,2
Boissons non alcoolisées	2,6	3,0	1,3	2,4	0,7	1,5	1,8	1,3	0,8	1,4	1,6	0,14	10,7
<i>Eaux minérales, boissons rafraîchissantes et jus</i>	1,2	3,3	1,3	3,3	0,7	1,5	1,9	1,1	0,5	1,0	1,8	0,11	8,3
<i>Café, thé et cacao</i>	7,9	2,0	1,4	-0,5	0,8	1,6	1,3	1,9	1,9	2,9	0,9	0,03	2,4
Produits alimentaires n.c.a.	0,1	3,1	2,6	3,3	3,7	2,9	2,5	1,2	1,0	1,6	1,0	0,13	4,9
Sucre, confiture, chocolat	0,8	0,6	0,8	1,1	1,0	0,9	0,7	0,5	-0,4	1,0	0,8	0,06	8,2
Boissons alcoolisées	2,4	8,4	0,3	5,2	-0,3	-0,1	1,1	0,6	-0,7	0,2	2,3	0,04	15,6
<i>Bière</i>	4,5	3,9	1,2	1,9	0,7	1,1	1,3	1,8	1,0	3,3	1,2	0,06	4,9
<i>Spiritueux</i>	3,1	16,8	0,2	8,6	0,4	0,7	0,4	-0,9	-0,9	-0,3	-1,5	0,00	1,6
<i>Vins</i>	1,2	9,7	-0,1	6,6	-1,0	-0,8	1,1	0,2	-1,6	-1,3	3,6	-0,02	9,1
Produits alimentaires transformés	1,6	3,5	2,1	2,7	1,6	1,9	2,5	2,6	2,1	2,6	3,2	2,14	100,0

Sources : CE, SPF Economie, DG Statistique-Statistics Belgium.

¹ Contribution à l'inflation du groupe en 2017 (en points de %), ² p.m. poids dans le groupe en 2017 (en %).

Le tabac, qui détient le deuxième poids le plus important (21,3 %), a contribué pour plus de la moitié (1,2 point de pourcentage) à l'inflation des produits alimentaires transformés. En 2017, l'inflation du tabac s'élevait en moyenne à 5,7 % (contre 5,5 % en 2016). Le rythme de progression des prix s'est accéléré dans le courant de l'année, passant de 5,2 % au premier trimestre à 5,8 % au quatrième trimestre 2017. Les autres produits du tabac (comme le tabac à rouler) ont surtout coûté sensiblement plus cher (+9,6 %), mais le consommateur a aussi dû débourser davantage pour les cigarettes (+4,0 %). Sans les modifications apportées aux impôts indirects, l'inflation des produits du tabac aurait atteint 1,6 % en 2017. Les hausses des accises ont dès lors exercé un effet haussier de 4,1 points de pourcentage sur les prix à la consommation du tabac, plus prononcé pour le prix du tabac à rouler (9,1 points de pourcentage) que pour le

prix des cigarettes (2,2 points de pourcentage).⁶⁴ Par ailleurs, la hausse des prix de vente de l'industrie du tabac sur le marché européen a probablement entraîné une légère augmentation des prix à la consommation du tabac⁶⁵.

L'inflation en glissement annuel du pain et des céréales, soit la principale catégorie au sein des produits alimentaires transformés avec un poids de 22,6 %, a légèrement ralenti en 2017 jusqu'à 1,0 % par rapport à l'année précédente (1,2 %). L'impact de cette catégorie sur l'inflation des produits alimentaires transformés atteignait 0,2 point de pourcentage en 2017. Les principales hausses de prix concernaient les autres produits à base de céréales (comme le pudding en poudre ; +1,5 %) et les autres produits de boulangerie (comme les gaufres de Liège ; +1,4 %).

Dans le courant de l'année sous revue, le rythme de progression des prix du groupe de produits des huiles et des graisses est passé de 5,1 % au premier trimestre à 10,4 % au quatrième trimestre 2017. L'inflation des huiles et des graisses s'est établie à +7,6 % en moyenne en 2017 (contre +2,5 % en 2016). L'impact des produits alimentaires transformés sur l'inflation a atteint 0,2 point de pourcentage en 2017. Le consommateur a surtout payé le beurre plus cher (+16,6 %). Le prix du beurre sur le marché européen des matières premières (exprimé en euros) affichait en 2017 une hausse moyenne de 57,7 % en glissement annuel. Les prix des matières premières des huiles d'olive vierge et extra vierge ont augmenté de respectivement 24,9 % et 21,3 %⁶⁶, mais la hausse des prix en magasin est dans l'ensemble restée limitée (+2,4 %).

Depuis 2016, le prix à la consommation harmonisé belge du beurre suit une courbe ascendante, avec une hausse de 34,1 % en novembre 2017. En décembre, il a toutefois diminué de 2,3 %. D'avril 2016 à août 2017, le prix du beurre sur le marché mondial a augmenté de 96,5 %. Le prix à la production du beurre en Europe et en Belgique a également augmenté au cours de la période avril 2016-août 2017 de respectivement 140,2 % et 165,1 %. Le troisième rapport trimestriel 2017 de l'Observatoire des prix décrit en détail les raisons de ces mouvements de prix. Selon la Confédération belge de l'Industrie laitière, cette hausse est tout d'abord liée à l'augmentation de la demande de beurre en Europe. De nombreux articles ne considèrent plus que le beurre est plus mauvais pour la santé que les produits végétaux. Par ailleurs, le beurre est également perçu comme un produit plus authentique, alors que l'image de certains substituts du beurre, tels que l'huile de palme, s'est par contre détériorée. Deuxièmement, la consommation de produits incorporant de la matière grasse du lait (qui est utilisée pour le beurre), comme la crème, le fromage et les produits laitiers entiers (par exemple les yoghourts grecs) a également augmenté. Troisièmement, les exportations de matière grasse de lait vers des pays tiers affichent également une hausse. Depuis août 2017, le prix du beurre sur le marché mondial est à nouveau à la baisse, tout comme les prix à la production du beurre en Europe et en Belgique depuis septembre 2017. En décembre 2017, ils avaient diminué de respectivement 24,9 %, 24,6 % et 28,1 % par rapport à août/septembre.

En 2017, l'inflation des produits laitiers s'élevait à 1,2 % (contre 0,7 % un an plus tôt). L'impact sur l'inflation des produits alimentaires transformés a atteint 0,2 point de pourcentage. En outre, le rythme de progression des prix s'est accéléré : de -1,1 % au premier trimestre et -0,3 % au deuxième trimestre à 2,0 % au troisième trimestre et même 4,1 % au quatrième trimestre 2017. Après trois trimestres d'inflation négative, celle-ci est donc redevenue positive au troisième trimestre 2017, ce qui s'explique en partie par la disparition de l'impact de l'accord sur le lait, qui était en vigueur de septembre 2015 à mai 2016 pour la distribution. Depuis septembre 2015, cet accord a entraîné une augmentation temporaire du prix du lait ; le prix a de nouveau baissé en août 2016. En 2017, le consommateur a payé respecti-

⁶⁴ La hausse des accises du 1^{er} janvier 2017 a donc eu un plus grand impact sur les prix du tabac à rouler que sur ceux des cigarettes. Comme chaque année en janvier, les droits d'accise sur le tabac ont à nouveau été revus à la hausse le 1^{er} janvier 2018. Depuis le 1^{er} janvier 2018, le droit d'accise spécial pour les cigarettes s'élève à 57,7077 euros par 1.000 pièces (contre 35,7780 euros par 1.000 pièces auparavant, soit une augmentation de 61,3 %). Le droit d'accise ad valorem s'élève depuis le 1^{er} janvier 2018 à 40,04 % du prix de vente au détail (contre 45,84 % auparavant). Pour le tabac à fumer, le droit d'accise spécial est de 42,3465 euros par kilo (contre 32,3061 euros par kilo auparavant, soit une augmentation de 31,1 %).

⁶⁵ En 2017, le prix européen à la production pour la fabrication des produits à base de tabac était supérieur de 0,7 % en glissement annuel.

⁶⁶ Selon les estimations, la production d'huile d'olive dans le monde diminuerait d'environ 20 %. (Source : Market dashboard Olive Oil, Commission européenne). Dans le même temps, la demande, notamment de la Chine, est en hausse.

vement 4,2 % et 1,4 % de moins pour le lait frais entier et demi-écrémé, bien que la hausse des prix en glissement annuel s'élevait respectivement à 3,0 % et 5,8 % en décembre 2017, entre autres en raison d'une augmentation du prix du lait, versé au producteur laitier, sur base annuelle au second semestre de 2017. Les œufs coûtaient 5,7 % de plus que l'an dernier (et même 21,1 % de plus en glissement annuel en décembre 2017). Le prix à la production des œufs à la criée de Kruishoutem a grimpé en flèche depuis juillet 2017 et était en décembre en moyenne 70,6 % plus élevé qu'en juillet pour un œuf d'élevage au sol de taille moyenne. Ces prix étaient également 26,8 % plus élevés qu'un an plus tôt. Cet été, le secteur des œufs a été touché par la crise du Fipronil: de nombreux éleveurs ont dû détruire leurs œufs, ce qui a entraîné une diminution de l'offre.

Les boissons non alcoolisées ont augmenté en moyenne de 1,3 % en 2017 par rapport à l'année précédente (contre +3,0 % en 2016), pour une contribution de 0,1 point de pourcentage à l'inflation des produits alimentaires transformés. Le rythme de progression des prix des eaux minérales, boissons gazeuses et jus, d'une part, et du café, thé et cacao, d'autre part, s'est effectivement ralenti de 3,3 % en 2016 à 1,3 % en 2017 et de 2,0 % à 1,4 %, respectivement. À taxation indirecte constante, la même inflation a été enregistrée, ce qui indique la disparition de l'impact de la taxe santé sur les boissons gazeuses, introduite le 1^{er} janvier 2016. Cependant, à partir du 1^{er} janvier 2018, cette taxe soda sera à nouveau introduite sur les "eaux additionnées de sucre ou d'autres édulcorants".⁶⁷ En 2017, le consommateur a dû déboursier plus pour le jus de fruits⁶⁸ (+2,2 %) et le café (+1,9 %). Depuis novembre 2016, le cours international (exprimé en euros) du café en grains⁶⁹ suit une tendance baissière (-31,1 % en décembre 2017) et accusait un repli de 8,0 % en 2017 par rapport à l'année précédente.

L'inflation des autres denrées alimentaires s'est ralentie au cours de l'année 2017, de 3,7 % au premier trimestre à 1,2 % au quatrième trimestre, pour s'établir en moyenne à 2,6 % en 2017 (contre 3,1 % en 2016). Ce groupe de produits a contribué à hauteur de 0,1 point de pourcentage à l'inflation des produits alimentaires transformés. Les plats préparés (3,2 %) surtout ont augmenté de prix.

Dans le courant de l'année sous revue, le rythme de progression des prix du groupe de produits du sucre, de la confiture et du chocolat est passé de 1,0 % au premier trimestre à 0,5 % au quatrième trimestre 2017. La hausse de prix en glissement annuel s'élevait à 0,8 % en 2017 (contre 0,6 % en 2016). En magasin, le consommateur devait compter 2,0 % de plus pour le sucre. Les cours du sucre blanc (produits en vrac des raffineries de sucre) sur le marché des matières premières du sucre, de la confiture et des produits à base de chocolat semblent avoir amorcé une baisse en automne 2017, après une période stable depuis le début de l'année. En novembre 2017 (données les plus récentes), le prix moyen du sucre en Europe était 14,6 % moins élevé qu'un an plus tôt⁷⁰. Jusqu'en septembre 2017, le marché européen du sucre était notamment caractérisé par des quotas et un prix minimum pour les betteraves sucrières. Avec la libéralisation du marché, ces mesures ont été supprimées.

En 2017, l'inflation des boissons alcoolisées s'élevait à 0,3 % (contre 8,4 % en 2016). Ce ralentissement est principalement dû aux boissons distillées (-16,7 points de pourcentage) et au vin (-9,8 points de pourcentage), mais également à la bière (-2,7 points de pourcentage). L'inflation des boissons distillées a diminué de 16,8 % en 2016 à 0,2 % en 2017. Celle du vin est passée de 9,7 % à -0,1 %, et celle de la bière de 3,9 % à 1,2 %. L'impact sur l'inflation du relèvement des accises sur l'alcool éthylique et les boissons alcoolisées, entré en vigueur le 1^{er} novembre 2015 dans le cadre des mesures de financement du tax shift, a disparu en novembre 2016. Il n'y a pas non plus eu de nouvelles modifications des droits d'accise. Le rythme de progression des prix de la bière s'est accéléré au fil de 2017, passant de 0,7 % au premier

⁶⁷ Depuis le 1^{er} janvier 2018, les droits d'accise sur les limonades additionnées de sucre ou de substituts du sucre s'élèvent à 11,9233 euros par hectolitre (contre 6,8133 euros par hectolitre auparavant).

⁶⁸ La hausse de prix du jus de fruits est due à la mauvaise récolte des oranges au Brésil et en Floride, les deux plus grands producteurs mondiaux, en raison des mauvaises conditions climatiques et de la "maladie du dragon jaune" qui attaque les arbres.

⁶⁹ Calculé sur la base de 85 % d'autres cafés doux (arabica) et de 15 % de robusta.

⁷⁰ La chute des prix du sucre est due entre autres à des stocks importants et aux bonnes perspectives de récolte.

trimestre à 1,8 % au quatrième trimestre (et même 3,3 % en novembre 2017). L'augmentation du prix à la production de la bière semble avoir été répercutée sur le prix à la consommation^{71 72}.

I.3.2 Inflation pour les produits alimentaires transformés dans les principaux pays voisins

En 2017, l'inflation des produits alimentaires transformés dans les pays voisins s'est accélérée pour s'établir en moyenne à 1,9 %, contre 0,4 % en 2016. Par opposition à l'inflation belge, qui est passée de 3,5 % en 2016 à 2,1 % en 2017. Au fil de l'année sous revue, l'inflation dans les pays voisins a augmenté de 1,0 % au premier trimestre à 2,5 % aux troisième et quatrième trimestres 2017. Ce fût également le cas en Belgique: l'inflation a augmenté de 1,6 % au premier trimestre à 2,6 % au quatrième trimestre 2017. L'écart d'inflation des produits alimentaires transformés en défaveur de la Belgique est dès lors passé de 3,0 point de pourcentage en 2016 à 0,2 point de pourcentage en 2017. La contribution de cette catégorie à l'écart d'inflation totale a atteint en 2017 0,1 point de pourcentage en défaveur de la Belgique (contre 0,4 point de pourcentage en 2016).

Dans chaque pays voisin, l'inflation de ce groupe de produits s'est accélérée en 2017 par rapport à l'année précédente. Ces inflations sont toutefois restées inférieures à celle de la Belgique. Seule l'Allemagne a enregistré une inflation plus élevée pour ce groupe de produits (3,0 % contre 0,8 % en 2016). Aux Pays-Bas, l'inflation s'établissait à 1,7 % (contre 0,5 % en 2016). En France, l'inflation était de 0,8 % (contre -0,1 % en 2016). À impôts indirects constants, l'inflation des produits alimentaires transformés en Belgique aurait toutefois été plus faible que la moyenne des trois principaux pays voisins (1,3 % en Belgique et 1,9 % dans les pays voisins). En Belgique et en France⁷³, les accises sur le tabac ont été augmentées. Aux Pays-Bas, les accises sur le tabac et le vin⁷⁴ ont été diminuées.

⁷¹ En 2017, les prix belges à la production des boissons distillées et de la bière se situaient respectivement 0,4 % et 2,8 % au-dessus du niveau enregistré au cours de la même période un an plus tôt. Les prix européens à la production des boissons distillées, du vin et de la bière ont quant à eux augmenté de respectivement 0,3 %, 1,0 % et 1,2 %.

⁷² Pour plus d'informations sur le fonctionnement du marché du secteur "Fabrication de bière" (NACE 11.05) et l'impact sur les prix à la consommation, consultez le [troisième rapport trimestriel de l'Observatoire des prix](#).

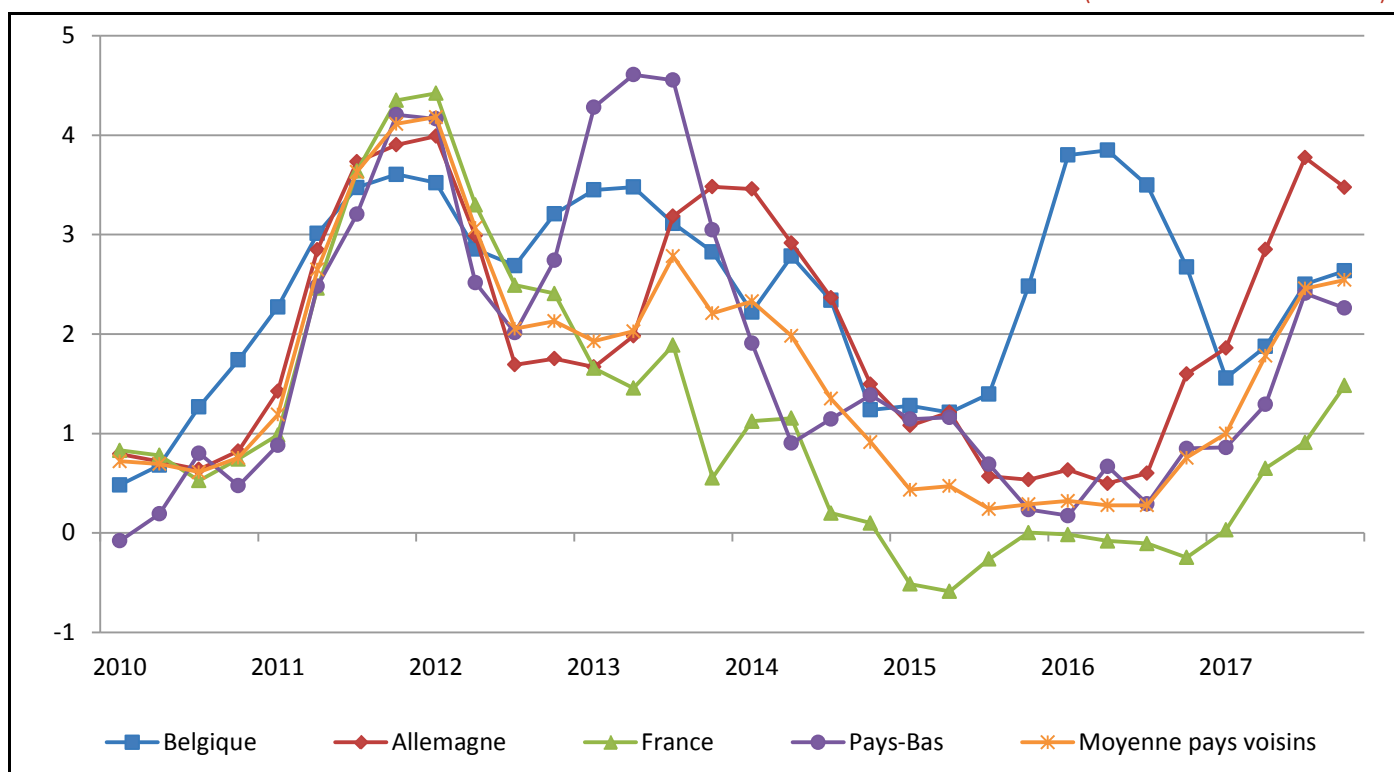
⁷³ En France, les accises sur le tabac à fumer ont été augmentées le 20 février 2017.

⁷⁴ Au 1^{er} janvier 2017, les accises sur le vin et le tabac ont été diminuées aux Pays-Bas:

- Vin, mousseux et non mousseux, pourcentage d'alcool ≤ 8,5 %: 44,24 euros par hectolitre (auparavant 44,18 euros pour le vin non mousseux et 48,25 euros pour le vin mousseux);
- Vin, mousseux et non mousseux, pourcentage d'alcool > 8,5 %: 88,30 euros par hectolitre (auparavant 88,36 euros pour le vin non mousseux et 254,41 euros pour le vin mousseux, pourcentage d'alcool > 8,5 % mais ≤ 15 %);
- Cigarettes: pourcentage du prix de vente au détail 5,00 %, 166,46 euros par 1.000 pièces (auparavant pourcentage du prix de vente au détail 0,83 %, 179,07 euros par 1.000 pièces);
- Tabac à fumer: pourcentage du prix de vente au détail supprimé, 99,25 euros par kg (auparavant pourcentage du prix de vente au détail 4,60 %, 78,68 euros par kg).

Graphique 16. Évolution trimestrielle des prix à la consommation des produits alimentaires transformés en Belgique et dans les principaux pays voisins

(Taux de variation à 1 an d'écart)



Sources : CE, SPF Economie, DG Statistique-Statistics Belgium.

En 2017, tous les groupes des produits alimentaires transformés, à l'exception des huiles et graisses, des produits laitiers et des boissons alcoolisées, ont affiché en Belgique une hausse de prix en glissement annuel supérieure à la moyenne des pays voisins. En 2017, le tabac a apporté la plus grande contribution à l'écart d'inflation en défaveur de notre pays (0,5 point de pourcentage). En revanche, les produits laitiers (0,5 point de pourcentage) ainsi que les huiles et graisses (0,1 point de pourcentage) ont contribué à l'écart d'inflation en faveur de la Belgique.

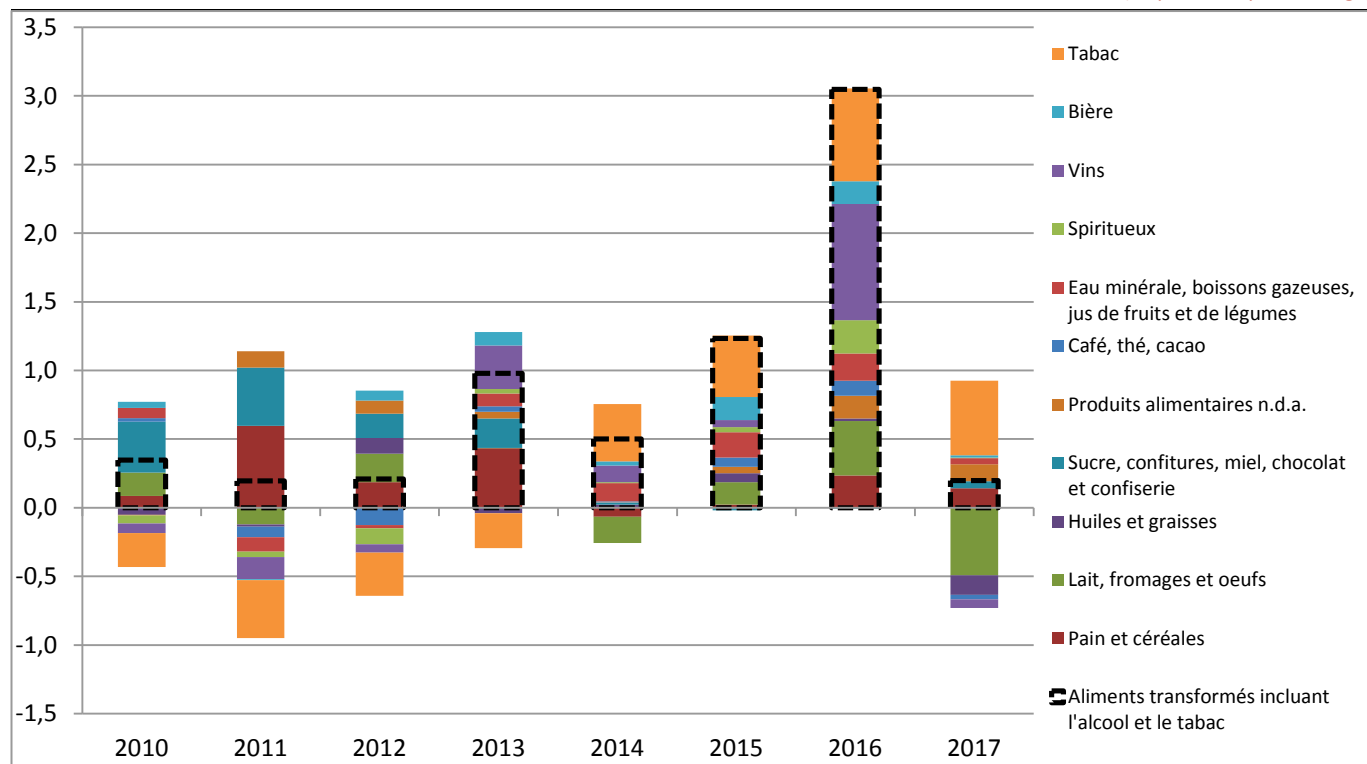
Tant en Belgique que dans les pays voisins en moyenne, l'inflation du tabac a augmenté: de 5,5 % en 2016 à 5,7 % en 2017 en Belgique et de 2,4 % en 2016 à 3,3 % en 2017 dans les pays voisins. Aux Pays-Bas, l'inflation s'est ralentie par rapport à l'an dernier, de 3,2 % à 1,5 %, alors qu'elle s'est accélérée en Allemagne (de 3,7 % à 4,0 %) et en France (de 0,1 % à 2,7 %). À impôts indirects constants, l'inflation du tabac aurait été de 1,6 % en Belgique (contre 5,7 % actuellement), par opposition à 3,1 % en moyenne dans les pays voisins (contre 3,3 % actuellement). Plus particulièrement, l'inflation aurait atteint 1,7 % en France (contre 2,7 % actuellement) et 3,5 % aux Pays-Bas (contre 1,5 % actuellement, en raison d'une diminution des accises). En Allemagne, l'inflation du tabac serait restée inchangée (4,0 %).

Alors que les consommateurs belges et français ont déboursé respectivement 1,2 % et 0,2 % de plus sur base annuelle pour le lait, le fromage et les œufs en 2017, les prix à la consommation des produits laitiers aux Pays-Bas et en Allemagne ont connu une hausse beaucoup plus forte lors de la même période, à savoir de respectivement 6,2 % et 8,1 %. Le lait a tout particulièrement connu une forte hausse de prix dans les deux pays: par exemple, le lait frais demi-écrémé et écrémé coûtait 16,8 % de plus en Allemagne et 20,0 % de plus aux Pays-Bas. Le fromage et le fromage blanc (7,6 %) ainsi que les autres produits laitiers (12,5 %) étaient également beaucoup plus chers en Allemagne. La Belgique en revanche a enregistré une diminution des prix pour le lait frais demi-écrémé et écrémé (-1,4 %). Cette inflation est toutefois redevenue positive au troisième trimestre 2017, après trois trimestres d'inflation négative, ce qui s'explique en partie par la disparition de l'impact de l'accord sur le lait (voir partie I.3.1). En 2017, les prix des huiles et des graisses ont augmenté en France, en Belgique et aux Pays-Bas de respectivement 2,8 %, 7,6 % et 8,6 %. En Allemagne, l'inflation a même atteint une moyenne de 21,0 %. Cette différence est essentiellement due au beurre, pour lequel le consom-

mateur français⁷⁵ n'a payé que 4,8 % de plus en 2017, contre 16,6 % de plus en Belgique, 32,3 % de plus aux Pays-Bas et même 44,7 % de plus en Allemagne.

Graphique 17. Contribution annuelle des différentes catégories de produits alimentaires transformés à l'écart d'inflation des produits alimentaires transformés entre la Belgique et les principaux pays voisins

(En points de pourcentage)



Sources : CE, SPF Economie, DG Statistique – Statistics Belgium.

Si l'on exclut le tabac et les boissons alcoolisées, les prix des produits alimentaires transformés auraient augmenté de 1,4 % en glissement annuel en 2017 en Belgique. Dans les pays voisins, ces prix auraient augmenté en moyenne de 1,9 % (0,3 % en France, 2,0 % aux Pays-Bas et 3,3 % en Allemagne).

⁷⁵ Le marché de détail français serait confronté à une faible concurrence et dominé par quelques acteurs majeurs, qui négocient les prix de bon nombre de produits frais une fois par an avec les fournisseurs. (Source : The Economist, "Why France is facing a butter squeeze", 6 novembre 2017, disponible à l'adresse <https://www.economist.com/blogs/economist-explains/2017/11/economist-explains-3>)

Tableau 7. Inflation pour les produits alimentaires transformés et principales catégories en Belgique et dans les principaux pays voisins en 2017

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	Belgique	Moyenne des pays voisins	Allemagne	France	Pays-Bas	Poids en 2017 (en %)	
						Belgique	Moyenne des pays voisins
Tabac	5,7	3,3	4,0	2,7	1,5	21,3	19,6
Pain et céréales	1,0	0,4	0,4	0,3	0,7	22,6	20,0
Huiles et graisses	7,6	12,4	21,0	2,8	8,6	2,5	2,8
Lait, fromage et œufs	1,2	4,3	8,1	0,2	6,2	14,2	15,7
Boissons non alcoolisées	1,3	1,2	1,2	0,6	1,9	10,7	11,9
<i>Eaux minérales, boissons rafraîchissantes et jus</i>	1,3	0,8	0,7	0,6	1,7	8,3	8,2
<i>Café, thé et cacao</i>	1,4	1,7	2,4	0,7	1,7	2,4	3,7
Produits alimentaires n.c.a.	2,6	0,1	0,5	-0,7	0,5	4,9	5,0
Sucre, confitures, chocolats	0,8	0,1	0,4	0,1	-0,9	8,2	8,8
Boissons alcoolisées	0,3	0,5	0,5	0,6	0,1	15,6	16,2
<i>Bière</i>	1,2	0,7	0,6	1,4	0,2	4,9	5,7
<i>Spiritueux</i>	0,2	0,0	0,1	-0,2	1,3	1,6	3,7
<i>Vins</i>	-0,1	0,6	0,5	1,0	-0,5	9,1	6,8
Produits alimentaires transformés	2,1	1,9	3,0	0,8	1,7	100,0	100,0
Produits alimentaires transformés (sans alcool ni tabac)	1,4	1,9	3,3	0,3	2,0	63,1	64,2
Produits alimentaires transformés (taux de taxation constant)	1,3	1,9	3,0	0,6	2,1	100,0	100,0

Sources : CE, SPF Economie, DG Statistique-Statistics Belgium.

I.4 Inflation pour les produits alimentaires non transformés en 2017

I.4.1 Inflation pour les produits alimentaires non transformés en Belgique

En 2017, l'inflation des produits alimentaires non transformés était de 0,1 %, alors qu'elle était encore de 2,6 % en 2016. Si les prix des produits alimentaires non transformés augmentaient encore, sur base annuelle au premier trimestre 2017, ils ont commencé à se réduire au deuxième trimestre⁷⁶ et l'inflation est restée négative jusqu'en novembre. Cette réduction du taux d'inflation des produits alimentaires non transformés en 2017 est la conséquence principalement de la forte baisse du prix des fruits cette année. Étant donné la très faible inflation des produits alimentaires non transformés, l'impact sur l'inflation totale s'est révélé nul cette année.

Tableau 8. Évolution récente des prix à la consommation des produits alimentaires non transformés

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	2015	2016	2017	2016	2017					2017 - IV			Contribution ¹	Poids ²
					IV	I	II	III	IV	oct	nov	déc		
Poisson et fruits de mer	-1,5	7,7	4,7	7,1	7,4	1,6	6,9	3,0	5,3	1,4	2,3	0,58	12,6	
V viande	0,2	1,0	0,8	1,3	0,3	1,0	0,8	1,1	0,9	0,9	1,5	0,40	52,2	
Légumes	7,5	2,8	-0,8	0,2	6,6	-2,5	-3,5	-3,5	-3,4	-4,4	-2,6	-0,14	20,3	
Fruits	4,4	3,8	-4,9	3,3	-1,8	-9,4	-7,1	-0,8	-4,7	0,7	1,9	-0,75	14,9	
Produits alimentaires non transformés	2,1	2,6	0,1	2,0	2,1	-1,4	-0,5	0,1	-0,3	-0,1	0,8	0,09	100,0	

Sources : CE, SPF Economie, DG Statistique-Statistics Belgium.

¹ Contribution à l'inflation du groupe en 2017 (en points de %), ² p.m. poids dans le groupe en 2017 (en %).

Avec une contribution de -0,75 point de pourcentage ce sont les fruits qui ont contribué le plus à la baisse de l'inflation des produits alimentaires non transformés en 2017. Les prix à la consommation des fruits cette année étaient inférieurs de 4,9 % à ceux de 2016, alors qu'en 2016 l'inflation pour les fruits était encore de 3,8 %. L'inflation pour les fruits s'est révélée négative chaque trimestre. En glissement annuel, les fruits frais ont diminué en moyenne de 5,6 % en 2017. Les fruits en conserve, par contre, ont augmenté en moyenne de 1,5 % sur la même période. L'inflation des

⁷⁶ C'est la première fois depuis le premier trimestre 2015 que la catégorie des produits alimentaires non transformés enregistre une inflation négative.

fruits secs quant à elle s'est révélée quasi nulle cette année (0,1 %). Ce sont principalement les fruits importés qui ont contribué à l'inflation négative. En effet, selon l'indice des prix à la production des produits agricoles et horticoles en Belgique, qui est un bon indicateur de l'évolution des prix à la consommation⁷⁷, les prix des produits locaux comme des pommes et des poires ont augmenté en 2017⁷⁸ par rapport à 2016.

Les légumes ont également connu en 2017 une légère baisse de prix sur base annuelle, soit -0,8 % par rapport à 2016 (contre une inflation de 2,8 % en 2016 et 7,5 % en 2015). Si l'inflation des légumes était encore de 6,6 % au premier trimestre⁷⁹, au deuxième trimestre les prix ont commencé à baisser sur base annuelle et cette réduction s'est amplifiée au troisième trimestre pour se stabiliser à -3,5 % au quatrième trimestre 2017. L'inflation négative cette année pour les légumes est principalement due à la diminution, en glissement annuel, des prix à la consommation des légumes frais (-1,3 %) et des pommes de terre (-1,7 %). Selon l'indice des prix à la production des produits agricoles et horticoles en Belgique, les prix en 2017⁸⁰ de certains légumes frais, comme le chou-fleur, le chicon, les choux de Bruxelles ou encore les poivrons et les concombres, ont diminué par rapport à 2016.

En 2017, le consommateur a dû payer pour la viande 0,8 % en moyenne de plus qu'en 2016, ce qui constitue une légère baisse du rythme de progression des prix par rapport à l'année passée (1,0 % en 2016). Les prix à la consommation des différents types de viandes ont pour la plupart augmenté en 2017 en glissement annuel. L'inflation de la viande de porc s'élevait à 1,9 %, alors que le consommateur a dû débourser 1,2 % de plus pour d'autres préparations à base de viande (dont le boudin, le hachis et la salade de volaille) et 0,8 % de plus pour la viande séchée, salée ou fumée. Les prix à la consommation de la viande de bœuf et de veau ont affiché une légère hausse de 0,3 % et ceux de la volaille de 0,5 %. En ce qui concerne le prix agricole, le prix de la carcasse de bœuf⁸¹ a connu en 2017 un recul de 1,0 % en moyenne par rapport à 2016, alors que le prix à la consommation a, quant à lui, légèrement augmenté. Pour les carcasses de porc, l'éleveur de porcs a reçu en 2017 en moyenne 9,6 % de plus qu'un an plus tôt, alors que le prix à la consommation a augmenté dans une moindre mesure pendant la même période.

En 2017, le consommateur a dû payer le poisson en moyenne 4,7 % plus cher qu'en 2016, soit une réduction du rythme de progression des prix par rapport à l'année passée où l'inflation était encore de 7,7 % pour le poisson. L'inflation pour le poisson a fortement fluctué en 2017, passant de 7,4 % au premier trimestre à 1,6 % au deuxième pour remonter à 6,9 % au troisième trimestre et redescendre à 3,0 % au dernier trimestre. Cette fluctuation s'explique principalement par l'évolution fort variable des prix à un an d'écart pour les fruits de mer frais ou réfrigérés cette année (comme les crevettes, moules et coquilles saint-jacques)⁸². Sur l'ensemble de l'année 2017, le consommateur a payé en moyenne 0,1 % moins cher ses fruits de mer frais ou réfrigérés. Le poisson séché, fumé ou salé, le poisson surgelé et le poisson frais ont coûté au consommateur respectivement 8,9 %, 6,1 % et 6,9 % plus cher en 2017 qu'en 2016.

⁷⁷ L'évolution des prix à la consommation des légumes et des fruits semble fortement liée aux prix en vigueur sur les criées belges.

⁷⁸ Dernières données disponibles : novembre 2017.

⁷⁹ Les prix élevés des légumes pendant les premiers mois de 2017 sont notamment dus à des approvisionnements limités en provenance des pays d'Europe du Sud en raison des mauvaises conditions climatiques. Ainsi, les prix des courgettes et des épinards notamment ont connu un pic.

⁸⁰ Dernières données disponibles : octobre 2017.

⁸¹ Les prix des carcasses sont un bon indicateur du prix que l'éleveur de bovins ou de porcs reçoit.

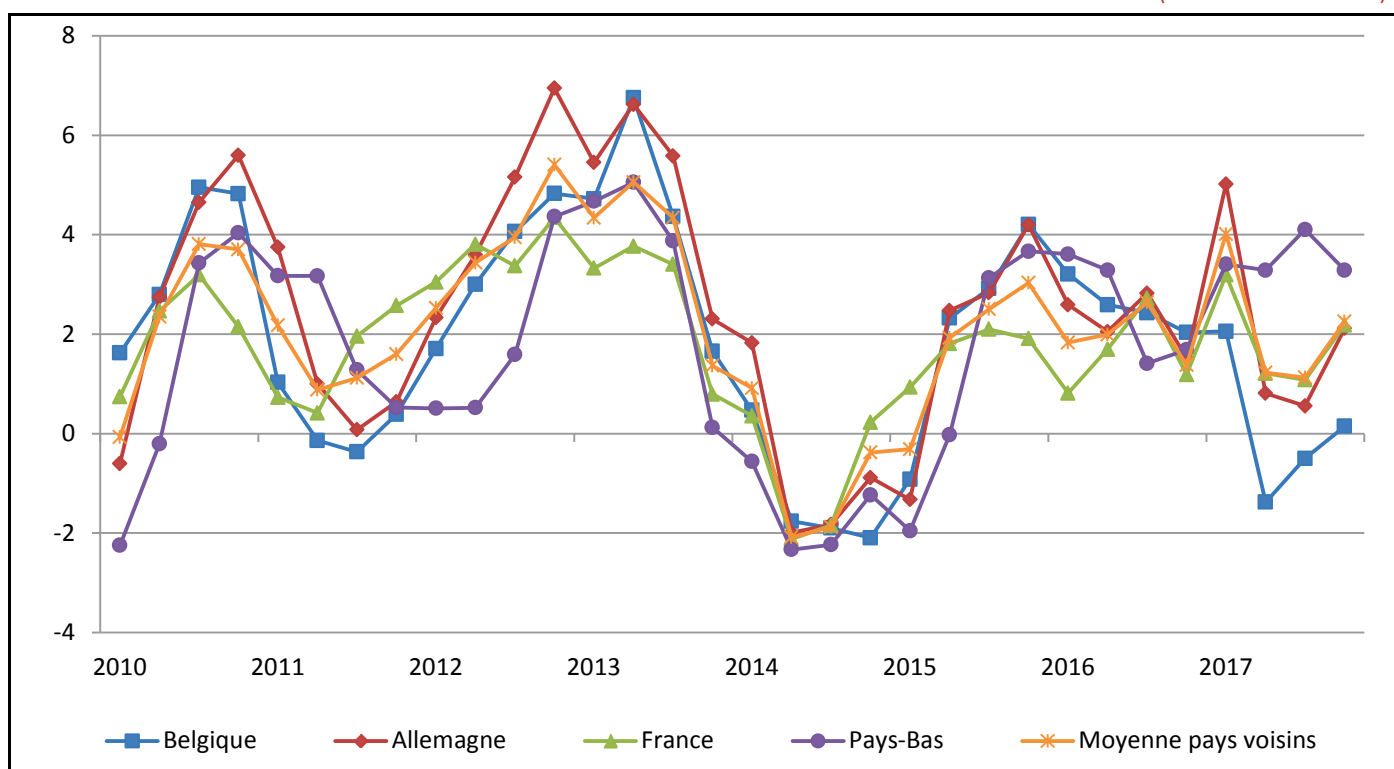
⁸² L'inflation a fluctué de 8,8 % à -14,7 % entre le premier et le deuxième trimestre 2017 pour rebondir à 8,7 % au troisième trimestre et finir à 0,9 % au quatrième trimestre.

I.4.2 Inflation pour les produits alimentaires non transformés dans les principaux pays voisins

Comparée à la Belgique, l'inflation des produits alimentaires non transformés dans les pays voisins ne s'est que légèrement tassée en 2017, avec 2,1 % en moyenne (contre 2,0 % en 2016) soit une inflation plus élevée que dans notre pays en 2017 (pour rappel 0,1 %). Ce groupe de produits a apporté cette année une contribution de 0,1 point de pourcentage à la réduction du différentiel d'inflation totale avec nos principaux pays voisins en défaveur de la Belgique. Si l'inflation pour les produits alimentaires non transformés s'est légèrement réduite en Allemagne entre 2016 et 2017 (passant de 2,2 % à 2,1 %), en France et aux Pays-Bas l'inflation pour ce groupe de produits s'est accélérée sur la même période (passant de 1,6 à 1,9 % en France et de 2,5 à 3,5 % aux Pays-Bas)⁸³.

Graphique 18. Évolution trimestrielle des prix à la consommation des produits alimentaires non transformés en Belgique et dans les principaux pays voisins

(Variation à 1 an d'écart)



Sources : CE, SPF Economie, DG Statistique-Statistics Belgium.

Les fruits ont apporté la plus importante contribution à l'écart d'inflation en faveur de la Belgique en 2017 pour les produits alimentaires non transformés. En effet, alors qu'en Belgique le prix des fruits a diminué de 4,9 % en 2017, dans les pays voisins ils ont progressé en moyenne de 2,7 % (3,0 % en Allemagne, 2,7 % aux Pays-Bas et 2,2 % en France). Les légumes et la viande ont aussi contribué à l'écart d'inflation en faveur de la Belgique. Par contre, les poissons ont atténué cet écart d'inflation en faveur de la Belgique.

⁸³ Les modifications apportées aux impôts indirects n'ont eu aucune incidence significative sur l'inflation des produits alimentaires non transformés en Belgique et dans les principaux pays voisins.

Tableau 9. Inflation pour les produits alimentaires non transformés et principales catégories en Belgique et dans les principaux pays voisins en 2017

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	Belgique	Moyenne des pays voisins	Allemagne	France	Pays-Bas	Poids en 2017 (en %)	
						Belgique	Moyenne des pays voisins
Poisson et fruits de mer	4,7	4,3	3,9	4,1	9,6	12,6	9,9
Viande	0,8	1,7	2,0	1,1	3,8	52,2	47,4
Légumes	-0,8	1,7	0,9	2,3	2,2	20,3	25,4
Fruits	-4,9	2,7	3,0	2,2	2,7	14,9	17,2
Produits alimentaires non transformés	0,1	2,1	2,1	1,9	3,5	100,0	100,0

Sources : CE, SPF Economie, DG Statistique-Statistics Belgium.

I.5 Inflation pour les services en 2017

I.5.1 Inflation pour les services en Belgique

En 2017, l'inflation des services a atteint 1,9 %. En partie en raison de son poids élevé (42,3 %), ce groupe a apporté la deuxième plus grande contribution à l'inflation totale en 2017, après les produits énergétiques (à savoir 0,8 point de pourcentage).

En comparaison avec l'année précédente, l'inflation des services a diminué (1,9 % en 2017 contre 2,2 % en 2016). Cette baisse de l'inflation des services est la conséquence d'un ralentissement de l'inflation, entre autres, des services divers (2,1 % en 2017 contre 2,7 % en 2016, notamment à cause de la forte réduction de l'inflation relative à l'enseignement⁸⁴), des services de communication (2,0 % en 2017 contre 4,2 % en 2016, notamment en raison d'un ralentissement de l'inflation pour les packs) et des services relatifs aux loisirs et des soins corporels (2,3 % en 2017 contre 2,8 % en 2016, notamment en raison d'une inflation plus faible pour les restaurants et les cafés). Ces baisses du rythme de progression des prix n'ont pas été complètement compensées par l'accélération de l'inflation des voyages (2,9 % en 2017 contre 1,6 % en 2016, notamment à cause de l'augmentation des prix des services d'hébergement).

Les prix administrés ont une forte influence sur l'inflation des services. Les prix administrés (indiqués en gras dans le tableau ci-dessous) sont des prix fixés directement ou fortement influencés par les pouvoirs publics ou contrôlés par une autorité de régulation⁸⁵. En 2017, les services administrés, avec un poids de 28,4 % dans le total des services, ont contribué à hauteur de 0,6 point de pourcentage à l'inflation des services. Ils étaient donc responsables d'environ un tiers de l'inflation totale des services. La contribution des services administrés a donc diminué par rapport à 2016 en terme absolu (0,72 point de pourcentage en 2016) mais est restée relativement stable en terme relatif (environ un tiers également de l'inflation totale des services qui était de 2,2 %). Ce sont les services hospitaliers (avec une inflation de 2,0 %) et la protection sociale (avec une inflation de 2,2 %) qui ont principalement contribué à l'inflation des services administrés en 2017. Sans les services administrés, l'inflation des services aurait été de 1,8 % en 2017 en Belgique.

⁸⁴ En cause, la disparition de la contribution haussière sur l'inflation de l'augmentation des droits d'inscription des hautes écoles et des universités en Flandre d'octobre 2015.

⁸⁵ [Le rapport annuel 2016 de l'Observatoire des prix](#) a consacré un chapitre à l'évolution des prix administrés en Belgique.

Tableau 10. Évolution récente des prix à la consommation des services

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	2015	2016	2017	2016	2017				2017 – IV			Contri- bution ¹	Poids ²
				IV	I	II	III	IV	oct	nov	déc		
Loisirs et soins corporels	2,7	2,8	2,3	2,6	2,5	2,0	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	0,61	26,1
Restaurants et cafés	2,7	3,2	2,5	3,2	2,8	2,4	2,5	2,3	2,4	2,4	2,2	0,39	15,8
Services culturels	3,9	2,3	2,7	1,3	2,6	1,8	3,5 ⁸⁶	2,8	2,9	2,5	3,1	0,10	3,6
Salons de coiffure et institutions de soins et de beauté	2,2	2,3	2,0	2,4	2,0	1,9	1,8	2,0	1,9	2,2	2,0	0,07	3,5
Services sportifs et récréatifs	1,7	2,4	1,9	2,1	2,1	1,5	1,6	2,5	2,5	2,5	2,5	0,04	2,1
Cantines	1,3	1,0	1,8	1,3	1,3	1,3	1,2	3,5	3,5	3,5	3,5	0,01	0,7
Nettoyage, réparation et location d'articles d'habillement	2,7	2,2	1,6	1,9	1,7	1,6	1,4	1,7	1,6	1,8	1,8	0,00	0,1
Divers	3,2	2,7	2,1	1,5	1,9	2,1	2,1	2,3	2,3	2,3	2,4	0,52	24,7
Services hospitaliers	1,4	1,2	2,0	1,3	1,8	2,0	2,0	2,2	2,2	2,2	2,3	0,20	10,0
Protection sociale	3,7	3,0	2,2	3,0	2,0	2,1	2,3	2,5	2,4	2,4	2,5	0,11	4,6
Assurance maladie	2,9	2,5	3,8	2,5	3,7	3,8	3,8	3,8	3,8	3,8	3,8	0,09	2,5
Services dentaires	0,0	0,0	7,6⁸⁷	0,0	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	0,08	1,1
Autres assurances	1,6	2,7	2,9	1,7	1,2	3,0	3,7	3,7	3,7	3,7	3,6	0,02	0,6
Autres services n.c.a.	0,4	0,6	1,0	0,6	0,9	1,0	1,0	1,1	1,0	1,1	1,2	0,02	1,5
Enseignement	8,2	20,2	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	1,7	1,7	1,7	1,7	0,01	1,5
Services financiers n.c.a.	3,5	2,5	2,0	2,5	1,8	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	0,00	0,1
Services médicaux et paramédicaux	8,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00	2,7
Services de logement	2,7	1,4	1,3	1,1	1,2	1,2	1,4	1,4	1,4	1,4	1,5	0,31	23,1
Loyers effectifs	1,0	0,9	1,1	0,9	1,0	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,2	0,16	14,7
Collecte des eaux usées	10,7	0,6	2,8	0,7	0,8	0,6	4,9	4,9	4,9	4,9	4,9	0,03	1,0
Autres services liés au logement n.c.a.	2,0	2,9	2,2	3,2	3,0	2,1	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	0,04	1,9
Assurances habitation	2,4	1,7	3,1	1,7	2,8	2,4	3,6	3,4	3,6	3,6	3,2	0,03	0,9
Services domestiques et services ménagers	4,3	1,3	0,9	0,2	0,6	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0	1,1	0,02	2,5
Services d'entretien et réparations	1,6	2,2	1,3	2,2	1,1	1,4	1,4	1,3	1,3	1,3	1,3	0,02	1,2
Collecte des ordures ménagères	12,1	3,0	1,1	1,5	1,5	1,1	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,01	0,9
Voyages	1,8	1,6	2,9	-0,3	-1,3	4,6	5,2	3,0	6,6	-0,7	3,0	0,18	6,0
Services d'hébergement	4,2	3,0	7,0	-0,4	2,2	8,5	7,1	10,0	13,1	1,9	14,6	0,15	2,0
Vacances organisées	0,2	1,2	0,4	0,0	-3,1	2,0	3,3	-0,9	2,7	-2,4	-2,9	0,03	3,9
Communication	-0,1	4,2	2,0	4,9	4,1	2,2	1,1	0,8	1,0	0,7	0,7	0,15	7,9
Matériel et services de téléphone et de télécopie	-0,2	4,2	2,1	5,0	4,3	2,3	1,1	0,8	1,0	0,7	0,7	0,15	7,6
Services postaux	3,2	2,8	0,0	2,8	0,0⁸⁸	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00	0,2
Services de transport	2,0	1,2	1,1	1,3	1,4	1,3	0,8	0,9	0,8	0,9	1,0	0,14	12,3
Entretiens et réparations	2,2	1,4	1,8	1,4	1,7	1,9	1,8	1,8	1,8	1,9	1,8	0,12	6,4
Transport routier de passagers	4,9	3,3	3,3	3,3	3,3	3,4	3,3	3,2	3,2	3,2	3,2	0,04	1,1
Transport ferroviaire de passagers	0,1	1,0	2,4	1,1	1,3	2,9	2,6	2,9	2,7	2,5	3,4	0,03	1,2
Services divers liés aux véhicules particuliers	1,0	1,4	0,8	1,8	1,8	0,8	0,3	0,2	0,2	0,2	0,3	0,01	0,7
Services de transport divers	2,1	1,2	1,6	1,5	1,4	1,4	2,0	1,4	1,7	1,5	1,1	0,00	0,2
Assurances transports	0,5	0,1	-0,3	-0,4	-0,5	-0,3	-0,1	-0,1	-0,3	0,0	0,0	-0,01	1,9
Transport aérien de passagers	6,0	0,2	-5,3	3,3	1,8	-3,5	-9,6	-8,7	-10,0	-8,3	-7,9	-0,05	0,9
Services	2,4	2,2	1,9	1,8	1,8	1,9	2,0	1,9	2,1	1,7	1,9	1,91	100,0

Sources : CE, SPF Economie, DG Statistique-Statistics Belgium

¹ Contribution à l'inflation du groupe en 2017 (en point de %), ² p.m. Poids dans le groupe en 2017 (en %)

En gras : les services administrés en Belgique.

⁸⁶ La plus forte inflation des services culturels est due principalement à de la forte augmentation des prix en glissement annuel pour les concerts pop.

⁸⁷ Pour les services dentaires, le consommateur a dû payer en moyenne 7,6 % de plus en 2017 qu'un an plus tôt (contre une inflation nulle en 2016). En effet, au 1^{er} janvier 2017, dans le cadre du trajet de soins buccaux, la contribution du patient a augmenté si ce dernier n'a pas effectué de contrôle préventif chez le dentiste l'année précédente. Il ne s'agit donc pas d'une hausse du tarif des dentistes.

⁸⁸ En automne 2016, l'IBPT a refusé une demande d'augmentation tarifaire du « panier des petits utilisateurs » de bpost pour 2017. <http://www.bipt.be/fr/operateurs/press-release/136-libpt-refuse-la-demande-daugmentation-tarifaire-de-bpost-pour-2017>

En 2017, la catégorie loisirs et soins corporels a apporté la plus forte contribution à l'inflation des services (0,6 point de pourcentage). Le rythme de progression des prix de ce groupe de produits s'est établi à 2,3 % en 2017, soit un ralentissement par rapport à 2016 où l'inflation était de 2,8 %. Notamment en raison de son poids important, la sous-catégorie des restaurants et cafés a apporté la plus forte contribution à l'inflation de cette catégorie. En 2017, le consommateur a dû déboursier en moyenne 2,5 % de plus pour l'addition dans les restaurants et les cafés, soit une réduction du rythme de progression des prix par rapport à l'année passée (3,2 %). Le ralentissement du rythme de progression des prix de la catégorie loisirs et soins corporels en 2017 est principalement la conséquence du recul de l'inflation dans les restaurants et cafés.

La catégorie des services divers a apporté la deuxième plus grande contribution à l'inflation des services en 2017, avec 0,5 point de pourcentage. L'inflation de ce groupe de produits s'élevait à 2,1 % en 2017, soit un ralentissement du rythme de progression des prix par rapport à l'année passée (2,7 % en 2016). La forte baisse de l'inflation relative à l'enseignement est à l'origine de ce ralentissement (elle est passée de 20,2 % en 2016 à 0,4 % en 2017, en cause la disparition de la contribution haussière sur l'inflation de l'augmentation des droits d'inscription des hautes écoles et des universités en Flandre qui avait eu lieu en octobre 2015)⁸⁹. Dans le groupe services divers, ce sont les services hospitaliers qui ont le plus contribué à l'inflation. En 2017, les soins hospitaliers ont coûté en moyenne 2,0 % de plus sur base annuelle (contre 1,2 % en 2016).

Les services de logement affichaient quant à eux, en 2017, un taux d'inflation de 1,3 %, soit un léger ralentissement par rapport à l'année passée (1,4 %). Leur contribution à l'inflation générale des services était de 0,3 point de pourcentage cette année. Notamment en raison de son poids élevé, la sous-catégorie loyers effectifs a apporté la plus forte contribution à l'inflation des services de logement. L'inflation de cette sous-catégorie était de 1,1 % en 2017 (contre 0,9 % en 2016). Les services d'assainissement ont quant à eux connu une forte accélération du rythme de progression de leur prix en 2017 pour atteindre 2,8 %, contre 0,6 % en 2016. Cette hausse de prix s'explique par la hausse de la contribution pour l'assainissement des eaux usées en Wallonie en juillet 2017 (l'inflation pour l'assainissement était en effet montée à 4,9 % au troisième et quatrième trimestre 2017).

En 2017, le rythme de progression des prix des voyages a atteint 2,9 %, soit une hausse par rapport à l'inflation 2016 (1,6 %). Ce sont les services d'hébergement qui ont vu leur prix augmenter le plus fortement cette année, avec une inflation de 7,0 % en moyenne en 2017 contre 3,0 % en 2016. La hausse des prix en glissement annuel a surtout été importante dans les centres de vacances, les campings et les auberges de jeunesse, soit une augmentation de 13,6 % en 2017 (contre 3,8 % en 2016). L'inflation des vacances organisées s'est quant à elle ralentie cette année et s'établissait à 0,4 % (contre 1,2 % en 2016), principalement suite à la baisse du rythme de progression des prix pour les voyages internationaux (0,5 % en 2017 contre 1,3 % en 2016).

En 2017, le rythme de progression des prix pour les services de communication était de 2,0 %, soit une réduction par rapport à 2016 (4,2 %). L'inflation pour le matériel et services de téléphonie s'est en effet réduite à 2,1 % cette année (contre 4,2 % en 2016), dû principalement au ralentissement du rythme de progression des prix pour les packs (qui représentent deux tiers du poids des services de téléphonie et de télécopie), soit 3,4 % en 2017 contre 6,8 % en 2016 (en raison de la forte hausse tarifaire qu'il y avait eu au premier trimestre 2016 pour les grands opérateurs)⁹⁰. Suite princi-

⁸⁹ En Flandre, les droits d'inscription des hautes écoles et des universités étaient portés à maximum 890 euros (contre 619,90 euros auparavant) en octobre 2015.

⁹⁰ Il y a également eu une augmentation des tarifs pour les packs au premier trimestre 2017 mais d'une ampleur moindre qu'en 2016. L'impact de l'Easy switch n'est actuellement pas encore mesurable car les données relatives à la dynamique de marché ne sont pas encore disponibles. En se basant sur les données publiées par Proximus pour le troisième trimestre 2017 (Proximus, 2017 3 Results Presentation), les taux d'attrition ont légèrement progressé sur un an pour l'ensemble des offres conjointes, en restant néanmoins très faible pour le quadruple play : 22,7 % pour les clients single play (20,3 % au troisième trimestre 2016), 11,7 % pour les clients double play (10,9 % au troisième trimestre 2016), 10,1 % pour les clients triple play (9,6 % au troisième trimestre 2016) et 3,1 % pour les clients quadruple play (2,4 % au troisième trimestre 2016). Pour rappel, les consommateurs disposant d'une offre conjointe ont moins tendance à passer à un autre fournisseur car ils craignent qu'il soit trop compliqué de transférer facilement tous les produits auprès d'un nouveau fournisseur. De ce fait, le taux d'attrition du client diminue à mesure que le nombre de ser-

palement à la suppression des frais de roaming en août, les services de téléphonie mobile ont vu leur prix légèrement baisser cette année (-0,5 %). En 2016, ils s'étaient également réduits de manière relativement équivalente (-0,6 %). Le prix des communications au moyen d'un téléphone fixe a augmenté quant à lui de 3,2 % en moyenne en 2017 (contre 6,2 % en 2016) et l'abonnement Internet était 0,1 % plus cher cette année (contre +1,9 % en 2016).

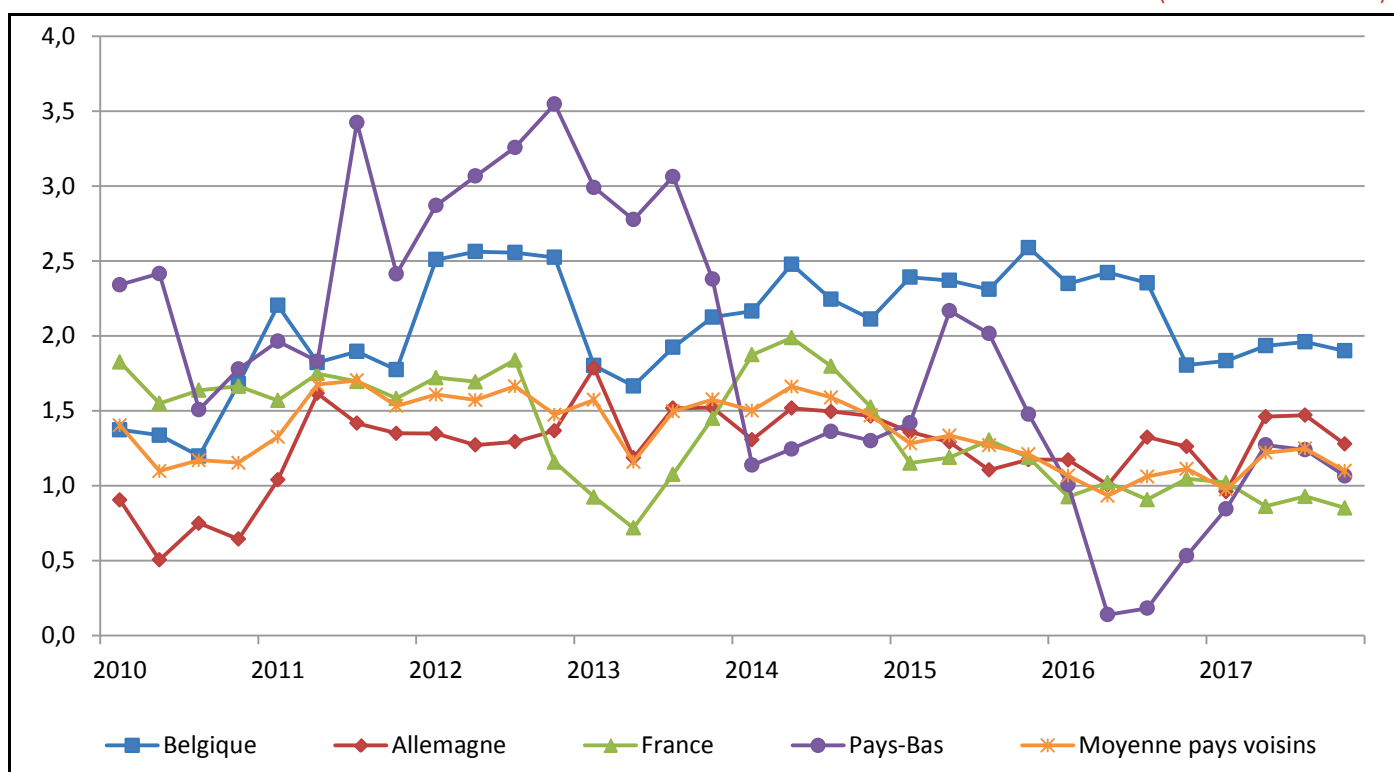
En 2017, les services de transport étaient en moyenne 1,1 % plus chers qu'un an plus tôt, soit un léger ralentissement du rythme de progression des prix (1,2 % en 2016). Ce ralentissement provient de la baisse des prix des billets d'avion cette année (-5,3 % contre +0,2 % en 2016). La sous-catégorie entretiens et réparations a le plus fortement contribué à l'inflation des services de transport cette année, en partie en raison de son poids élevé. En 2017, le consommateur a dû payer pour ces services en moyenne 1,8 % de plus qu'un an plus tôt (contre 1,4 % en 2016).

I.5.2 Inflation pour les services dans les principaux pays voisins

En 2017, l'inflation des services a légèrement augmenté en moyenne dans les pays voisins pour atteindre 1,1 % (contre 1,0 % en 2016). Elle a légèrement augmenté en Allemagne (1,3 % contre 1,2 % en 2016), plus fortement aux Pays-Bas (1,1 % contre 0,5 % en 2016) et légèrement diminué en France (0,9 % contre 1,0 % en 2016). Compte tenu de l'inflation plus élevée en Belgique par rapport aux pays voisins (1,9 % en 2017), la contribution des services à l'écart total d'inflation s'élevait à 0,3 point de pourcentage en défaveur de la Belgique en 2017⁹¹.

Graphique 19. Évolution trimestrielle des prix à la consommation des services en Belgique et dans les principaux pays voisins

(Variation à 1 an d'écart)



Sources : CE, SPF Economie, DG Statistique-Statistics Belgium.

La sous-catégorie des services de téléphonie et de télécopie a apporté de loin la plus grande contribution à l'écart d'inflation pour les services en défaveur de la Belgique en 2017. En Belgique, l'inflation pour cette catégorie s'établissait à 2,1 % contre une moyenne négative de -3,0 % dans les pays voisins. En Allemagne, l'inflation pour cette catégorie a

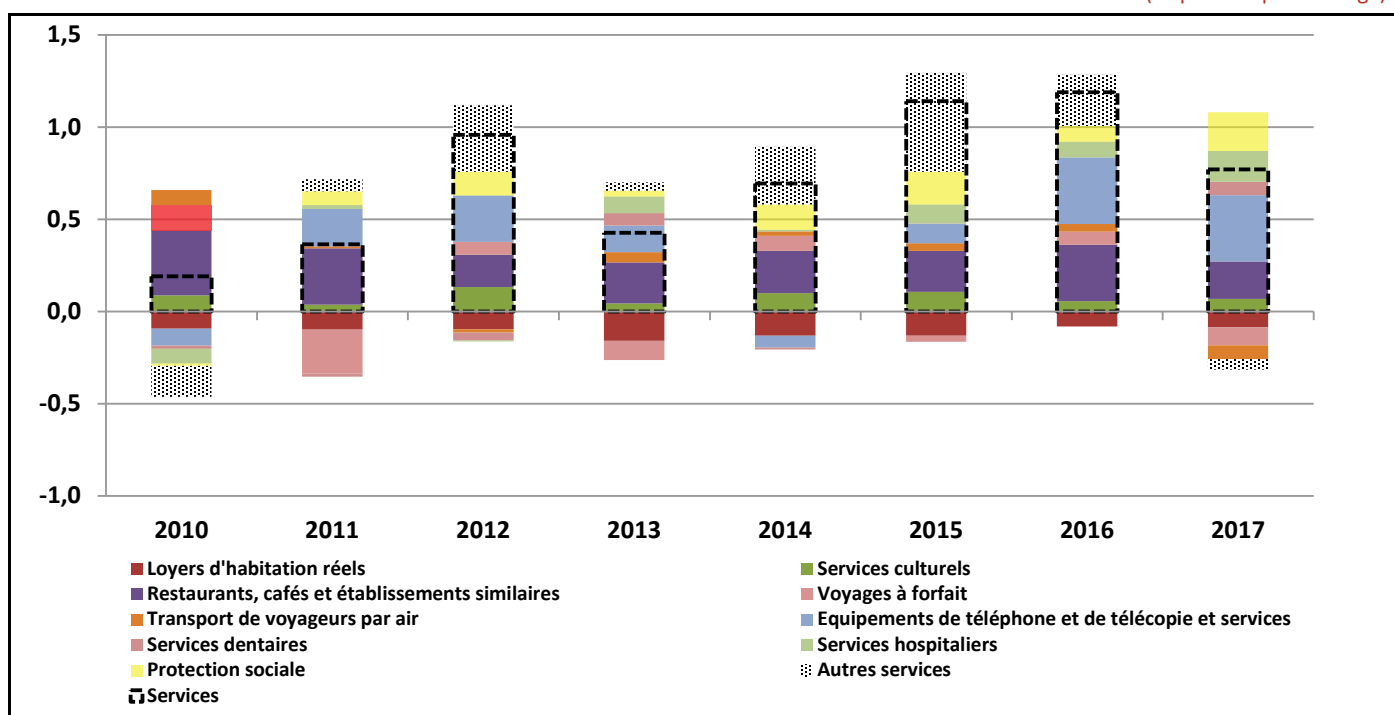
vices achetés dans le cadre d'une offre conjointe augmente (IBPT - Analyse des marchés du haut débit et de la radiodiffusion télévisuelle, juillet 2017).

⁹¹ Dans l'IPCH à taux de taxation constants, l'inflation des services en 2017 aurait été identique à l'inflation réelle en Belgique et dans les pays voisins.

atteint -0,8 %. Tant la téléphonie mobile que les packs y ont enregistré une inflation négative de respectivement 1,1 % et 1,3 %. La France affichait une inflation de -4,7 % pour les services de téléphonie et de télécopie, avec une inflation de -0,3 % pour les communications au moyen d'un téléphone mobile et une inflation de -8,9 % pour les packs (en cause la baisse en janvier de certains forfaits). Aux Pays-Bas, l'inflation des services de téléphonie et de télécopie s'élevait à -7,3 %. Les communications au moyen d'un téléphone mobile y coûtaient 14,9 % moins cher en glissement annuel, alors que les prix des packs y ont augmenté de 2,7 % sur base annuelle. En Belgique, les communications au moyen d'un téléphone mobile et les packs ont évolué de respectivement -0,5 % et 3,4 % en glissement annuel. Sur l'ensemble de la période 2010-2017, les services de télécommunication ont contribué à hauteur de 24,5 % à la différence d'inflation cumulée pour les services, qui s'élevait à 6,2 points de pourcentage au détriment de la Belgique. Hormis en 2010 et en 2014, les services de télécommunication ont contribué chaque année à augmenter le différentiel d'inflation des services au détriment de la Belgique. Cependant, comme indiqué dans le rapport annuel 2016, il est possible que l'évolution défavorable des prix pour la Belgique par rapport à la France et les Pays-Bas soit en partie attribuée à une différence méthodologique dans le calcul de l'indice⁹². Ce qui est toutefois difficile à quantifier.

Graphique 20. Contributions annuelles des différentes catégories de services à l'écart d'inflation entre la Belgique et les principaux pays voisins⁹³

(En point de pourcentage)



Sources : CE, SPF Economie, DG Statistique-Statistics Belgium.

Outre les services de téléphonie et de télécopie, les catégories protection sociale ainsi que restaurants et cafés ont également apporté une contribution importante à l'écart d'inflation des services en défaveur de la Belgique en 2017⁹⁴.

⁹² La Belgique et l'Allemagne retiennent par exemple les tarifs des produits les plus consommés par profil et par fournisseur. La France et les Pays-Bas suivent les tarifs les moins chers par profil et par fournisseur. Pour plus d'info sur les méthodologies appliquées dans les pays voisins voir [Rapport annuel 2016 de l'Observatoire des Prix](#), partie II.4.2.

⁹³ Les neuf catégories ayant apporté les contributions les plus importantes (en faveur et défaveur confondues) à l'écart d'inflation entre la Belgique et les pays voisins en 2017 sont représentées dans ce graphique.

⁹⁴ Pour chacune de ces catégories, la Belgique a affiché une inflation supérieure à la moyenne des pays voisins. Pour les restaurants et cafés, l'inflation s'élevait à 2,5 % en Belgique contre 1,8 % en moyenne dans les pays voisins. Pour la protection sociale, elle s'établissait à 2,2 % en Belgique contre -2,4 % en moyenne dans les pays voisins. L'inflation plus faible de la protection sociale en Allemagne (-6,1 %) et aux Pays-Bas (-3,5 %) en 2017 est principalement due à une forte inflation négative des soins à domicile.

Depuis 2010, ces deux catégories de services ont contribué chaque année à augmenter le différentiel d'inflation des services au détriment de la Belgique (excepté en 2010 pour la protection sociale). Les voyages à forfait⁹⁵ et les loyers d'habitation réels⁹⁶ ont, par contre, contribué le plus fortement à l'écart d'inflation des services en faveur de notre pays. Durant la période 2010-2017, les loyers ont contribué chaque année à réduire le différentiel d'inflation des services au détriment de la Belgique alors que les voyages à forfait l'ont réduit une année sur deux.

Tableau 11. Inflation pour les services et principales catégories en Belgique et dans les principaux pays voisins en 2017

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	Belgique	Moyenne des pays voisins	Allemagne	France	Pays-Bas	Poids en 2017 (en %)	
						Belgique	Moyenne pays voisins
Loisirs et soins personnels	2,3	1,6	1,8	1,3	1,9	26,1	20,6
Restaurants et cafés	2,5	1,8	2,1	1,4	2,3	15,8	10,2
Services culturels	2,7	0,9	0,9	0,9	0,8	3,6	3,5
Salons de coiffure et institutions de soins et de beauté	2,0	1,6	2,0	1,1	1,4	3,5	2,4
Services sportifs et récréatifs	1,9	1,8	2,1	1,7	1,4	2,1	2,1
Cantines	1,8	1,6	1,4	1,6	3,5	0,7	1,8
Nettoyage, réparation et location d'articles d'habillement	1,6	1,9	2,0	1,8	0,8	0,1	0,3
Divers	2,1	0,5	0,0	1,4	0,0	24,7	18,7
Services hospitaliers	2,0	2,6	3,3	-0,6		10,0	1,1
Protection sociale	2,2	-2,4	-6,1	1,4	-3,5	4,6	4,3
Assurance maladie	3,8	2,2	2,3	1,7	5,9	2,5	3,0
Services dentaires	7,6	0,6	0,2	0,7	1,8	1,1	1,5
Autres assurances	2,9	1,1	1,1		0,7	0,6	0,6
Autres services n.c.a.	1,0	1,1	1,7	0,8	1,1	1,5	2,2
Enseignement	0,4	1,1	0,8	2,3	1,4	1,5	1,8
Services financiers n.c.a.	2,0	2,1	3,7	2,5	-1,7	0,1	0,9
Services médicaux et paramédicaux	0,0	0,8	0,4	1,5	0,0	2,7	3,3
Services de logement	1,3	1,3	1,6	0,8	1,6	23,1	28,1
Loyers effectifs	1,1	1,2	1,7	0,2	1,8	14,7	19,7
Autres services liés au logement n.c.a.	2,2	1,4	1,6	1,0	-0,6	1,9	1,1
Collecte des eaux usées	2,8	0,5	0,2	1,7	-1,8	1,0	1,7
Assurances habitation	3,1	2,9	1,2	3,8	1,7	0,9	1,0
Services domestiques et services ménagers	1,0	2,3	4,4	0,5	2,0	2,5	1,0
Services d'entretien et réparations	1,3	2,1	3,2	1,7	2,8	1,2	2,0
Collecte des ordures ménagères	1,1	0,6	0,2	2,0	-0,2	0,9	1,3
Voyages	2,9	2,9	2,3	2,3	7,4	6,0	8,3
Services d'hébergement	7,0	3,1	2,1	2,4	9,4	2,0	3,4
Vacances organisées	0,4	2,5	2,2	1,7	5,0	3,9	4,9
Communication	2,0	-2,7	-0,7	-4,2	-6,9	7,9	7,2
Matériel et services de téléphone et de télécopie	2,1	-3,0	-0,8	-4,7	-7,3	7,6	6,7
Services postaux	0,0	1,8	0,8	3,8	2,5	0,2	0,5
Services de transport	1,1	1,8	2,0	1,7	1,5	12,3	17,0
Entretiens et réparations	1,8	2,2	3,3	1,7	-0,9	6,4	5,7
Transport routier de passagers	3,3	2,7	1,4	3,5	0,8	1,1	1,0
Transport ferroviaire de passagers	2,4	1,4	2,0	0,6	0,5	1,2	1,8
Services divers liés aux véhicules particuliers	0,8	1,3	1,4	1,0	2,9	0,7	3,3
Services de transport divers	1,5	2,3	1,4	0,6	5,0	0,2	0,2
Assurances transports	-0,3	1,1	0,2	1,4	6,2	1,9	1,6
Transport aérien de passagers	-5,3	2,1	0,5	2,4	4,2	0,9	1,5
Services	1,9	1,1	1,3	0,9	1,1	100,0	100,0

Sources : CE, SPF Economie, DG Statistique-Statistics Belgium.

Nd : Non disponible.

⁹⁵ En Belgique, les voyages à forfait n'ont progressé que de 0,4 % en 2017 contre 2,5 % en moyenne dans les pays voisins. Les pays voisins affichent en outre un poids plus élevés pour cette catégorie.

⁹⁶ Notamment en raison du poids plus faible des loyers en Belgique.

I.6 Inflation pour les produits industriels non-énergétiques en 2017

I.6.1 Inflation pour les produits industriels non-énergétiques en Belgique

L'inflation des produits industriels non-énergétiques s'élevait en moyenne à 0,8 % en 2017 contre 1,0 % en 2016. Elle a fluctué au fil des mois. Excepté en juillet 2017, elle oscillait entre 0,6 % et 0,9 % les autres mois de l'année⁹⁷. La diminution de l'inflation des produits industriels non énergétiques entre 2016 et 2017 est entre autres la conséquence d'une diminution de l'inflation des voitures. Ce groupe de produits qui représente 27,3 % du panier à la consommation, a alimenté de 0,2 point de pourcentage l'inflation totale en 2017.

Tableau 12. Évolution récente des prix à la consommation des produits industriels non-énergétiques

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	2015	2016	2017	2016	2017					2017 - IV			Contribution ¹	Poids ²
				IV	I	II	III	IV	oct	nov	déc			
Biens non-durables	0,5	0,7	1,2	0,6	0,9	1,3	1,3	1,2	0,8	1,1	1,7	0,36	31,6	
Produits pharmaceutiques	-1,4	-0,8	2,1	-0,1	-0,3	2,7	3,0	2,9	2,8	2,9	2,9	0,10	4,9	
Alimentation en eau	1,9	1,5	5,5	1,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	0,10	1,8	
Fournitures pour travaux d'entretien et de réparation des logements	0,8	0,1	2,0	0,0	1,2	1,9	2,4	2,6	2,6	2,4	2,8	0,08	4,2	
Journaux et publications périodiques	4,0	3,9	3,4	4,5	5,0	3,4	2,8	2,4	2,4	2,3	2,6	0,07	2,0	
Produits pour jardins, plantes et fleurs	1,7	1,6	1,5	3,0	3,2	1,5	0,4	0,9	0,3	0,5	1,9	0,04	2,9	
Animaux de compagnie et articles connexes	0,5	1,5	0,4	0,1	-0,2	0,5	0,3	1,0	0,9	0,7	1,3	0,01	3,0	
Imprimés divers et articles de papeterie et de dessin	1,6	2,1	0,3	2,0	0,9	0,9	-0,7	0,1	0,2	0,1	-0,1	0,00	1,3	
Produits médicaux divers et appareils thérapeutiques	-0,4	1,2	-0,3	1,0	-0,1	-0,4	0,1	-0,7	-1,3	-0,8	0,0	-0,01	2,6	
Biens d'équipement ménager non-durables	-0,2	1,6	-0,3	0,4	-0,2	-0,1	0,4	-1,3	-2,9	-1,4	0,4	-0,01	3,9	
Appareils électriques et produits pour soins corporels	-0,4	-1,5	-0,6	-2,0	-1,2	-0,7	-0,3	-0,2	-1,0	0,2	0,1	-0,03	4,9	
Biens semi-durables	0,5	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	1,0	0,6	0,6	0,6	0,5	0,27	36,6	
Vêtements	0,3	0,8	0,4	0,3	0,0	0,2	1,1	0,2	0,2	0,3	0,2	0,06	16,8	
Pièces de rechange et accessoires pour véhicules particuliers	-1,2	-0,3	2,8	1,0	2,1	3,0	2,8	3,0	2,9	3,1	3,1	0,05	1,7	
Chaussures	1,2	0,9	1,2	1,3	2,5	1,0	0,6	0,8	0,9	1,0	0,5	0,04	3,6	
Livres	0,9	1,5	1,8	2,3	2,3	1,3	2,5	1,2	0,8	1,4	1,4	0,04	2,0	
Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	0,8	1,6	1,3	2,0	1,6	1,2	1,4	0,9	1,0	0,7	0,9	0,02	2,0	
Articles de ménage en textiles	1,6	1,4	0,8	1,0	0,9	0,8	0,5	0,8	0,8	0,9	0,8	0,02	2,5	
Autres effets personnels	0,4	2,2	1,2	2,2	1,7	1,2	1,0	1,0	1,0	0,9	1,0	0,01	1,1	
Supports d'enregistrement	-3,6	-1,0	1,2	-3,6	0,8	3,7	0,0	0,1	2,1	-1,2	-0,5	0,01	1,0	
Autres articles et accessoires d'habillement	1,2	1,8	1,1	1,9	1,3	1,3	0,8	0,9	0,8	0,9	0,9	0,01	0,9	
Jeux, jouets et passe-temps	0,1	-0,2	0,4	-0,1	-0,3	0,4	0,9	0,5	1,0	0,0	0,5	0,01	1,8	
Tissus pour habillement	0,6	0,4	1,1	0,2	0,0	1,1	1,2	2,2	1,6	2,3	2,6	0,00	0,2	
Articles de sport, camping et matériel pour activités de plein air	-0,2	0,3	-0,1	0,3	0,5	-0,3	-0,7	0,0	0,1	0,0	-0,2	0,00	0,6	
Outils pour maison et jardin	0,5	0,7	-0,1	0,5	0,2	0,1	-0,3	-0,4	-0,5	-0,5	-0,2	0,00	2,5	
Biens durables	0,2	1,6	0,6	1,3	0,7	0,5	0,4	0,6	0,5	0,5	0,6	0,18	31,8	
Voitures automobiles	1,5	3,5	1,5	2,9	1,6	1,5	1,5	1,3	1,4	1,2	1,3	0,19	12,5	
Meubles et articles d'ameublement	0,7	0,8	0,9	0,7	0,7	0,8	0,9	1,1	1,0	1,2	1,2	0,08	8,8	
Articles de bijouterie et horlogerie	3,7	2,9	3,5	3,3	4,5	4,2	3,4	1,9	2,1	1,9	1,6	0,04	1,0	
Motocycles et bicyclettes	1,8	2,8	1,5	2,4	2,2	1,4	1,3	1,1	1,0	1,1	1,2	0,02	1,4	
Biens durables pour loisirs	1,3	2,9	1,2	2,9	2,1	0,7	0,7	1,2	1,5	1,1	0,8	0,00	0,3	
Tapis et revêtements de sol divers	0,8	1,8	1,3	1,7	1,5	1,3	1,2	1,3	1,4	1,3	1,2	0,00	0,3	
Matériel photographique et cinématographique et appareils optiques	-3,9	-1,3	-2,4	0,0	0,6	-1,3	-4,1	-4,9	-5,2	-4,9	-4,6	-0,01	0,4	
Appareils ménagers	-1,5	-0,5	-0,8	-0,8	-0,8	-0,9	-0,7	-0,6	-1,0	-0,7	-0,2	-0,03	3,6	

⁹⁷ Avec le même poids et les mêmes réductions pour les vêtements et les chaussures qu'en 2016, les taux d'inflation des vêtements et des chaussures se seraient élevés en 2017 respectivement à 0,2 % (au lieu de 0,4 %) et 1,1 % (au lieu de 1,2 %). L'inflation des biens industriels non-énergétiques se serait élevée à 0,78 % au lieu de 0,81 %. Les réductions pour les vêtements étaient plus prononcées en 2017 qu'en 2016 pour les soldes d'hiver mais pas durant les soldes d'été. Les réductions pour les chaussures étaient plus prononcées durant les soldes d'été en 2017, mais pas durant les soldes d'hiver.

Matériel de traitement de l'information	-5,2	-0,8	-2,9	-1,4	-1,5	-2,9	-4,3	-2,7	-2,3	-3,1	-2,6	-0,05	1,6
Matériel de son et de l'image	-4,2	-2,9	-3,5	-3,0	-3,6	-4,2	-3,7	-2,5	-3,3	-2,1	-2,1	-0,06	1,8
Biens industriels non-énergétiques	0,5	1,0	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	0,8	0,6	0,7	0,9	0,81	100,0

Sources : CE, SPF Economie, DG Statistique-Statistics Belgium.

¹ Contribution à l'inflation du groupe en 2017 (en point de %), ² p.m. Poids dans le groupe en 2017 (en %).

Fort hétérogènes, les produits industriels non-énergétiques se subdivisent en biens semi-durables comme les vêtements et les chaussures, en biens durables comme les voitures et les meubles, et en biens non-durables comme les produits pour soins corporels et les médicaments.

Le ralentissement de l'inflation des produits industriels non-énergétiques entre 2016 et 2017 s'explique surtout par une baisse du rythme de l'inflation des biens durables (de 1,6 % à 0,6 %) et dans une moindre mesure par celle des biens semi-durables (de 0,8 % à 0,7 %). L'inflation des biens non-durables a alimenté à concurrence de 0,4 point de pourcentage l'inflation des produits industriels non-énergétiques. Les biens semi-durables et les biens durables ont contribué respectivement à concurrence de 0,3 et 0,2 point de pourcentage à l'inflation des produits industriels non-énergétiques.

Pour la deuxième année consécutive, l'inflation des biens non-durables s'est accélérée (1,2 % en 2017 contre 0,7 % en 2016). En 2017, l'adduction d'eau (avec une progression de prix de 5,5 % à un an d'écart) ainsi que les produits pharmaceutiques (avec une inflation sur base annuelle de 2,1 %) ont alimenté le plus la contribution à l'inflation des produits non-durables. Dans la plupart des communes flamandes les fournisseurs d'eau ont augmenté leur tarif de manière significative en 2017⁹⁸, tandis que le ticket modérateur pour certains antibiotiques a été augmenté à partir du 1er mai 2017. A l'opposé, les produits pour soins corporels (avec une inflation de -0,6 % en 2017) ont contribué négativement à l'inflation des biens non-durables. L'accélération de l'inflation des biens non-durables peut s'expliquer principalement par la hausse des prix de l'adduction d'eau (5,5 % en 2017 contre 1,5 % en 2016), des produits pharmaceutiques (2,1 % en 2017 contre -0,8 % en 2016), et des matériaux pour l'entretien et la réparation du logement comme par exemple la peinture émail et le ciment (2,0 % en 2017 contre 0,1 % en 2016).

Les biens semi-durables ont coûté en moyenne 0,7 % plus cher en 2017 qu'en 2016. Hormis les mois consacrés aux soldes (avec une hausse de prix à un an d'écart de 0,3 % en janvier, et de 1,7 % en juillet), le taux d'inflation des biens semi-durables est resté assez stable tout au long de l'année 2017 (dans une fourchette de 0,5 % à 1,0 %). Les vêtements et les pièces de rechange et accessoires pour véhicules particuliers (comme les pneus), dont les prix ont respectivement augmenté en 2017 de 0,4 % et 2,8 % par rapport à l'année passée, ont apporté la plus forte contribution à l'inflation des biens semi-durables. Le léger ralentissement de l'inflation des biens semi-durables peut s'expliquer en partie par l'évolution moins soutenue des prix des vêtements (de 0,8 % en 2016 à 0,4 % en 2017), malgré les réductions moins prononcées lors de l'année écoulée. Les pièces détachées (avec une inflation de 2,8 % en 2017) et les supports d'enregistrement (1,2 %) ont par contre vu leur prix suivre une trajectoire ascendante après plusieurs années d'inflation négative.

Le consommateur a dû déboursé en moyenne 0,6 % en plus pour les biens durables au cours de l'année 2017. Les voitures (avec une inflation de 1,5 % en 2017) et dans une moindre mesure les meubles (0,9 %) ont alimenté l'inflation des biens durables. Le ralentissement de l'inflation des biens durables peut s'expliquer en grande partie par l'évolution des prix moins rapide des voitures (de 3,5 % en 2016 à 1,5 % en 2017) suite à la disparition de l'effet haussier sur les prix lié d'une part au passage à la norme d'émission EURO6 à partir de novembre 2015 et d'autre part au relèvement de la taxe de mise en circulation en Flandres en janvier 2016⁹⁹. En plus la diminution plus prononcée des prix à un an d'écart des appareils audio-video (de -2,9 % en 2016 à -3,5 % en 2017, comme les télévisions et magnétoscopes par exemple) et des appareils de traitement de données (de -0,8 % en 2016 à -2,9 % en 2017, comme les ordinateurs par exemple) a aussi ralenti l'inflation des biens durables entre 2016 et 2017.

⁹⁸ Ces augmentations tarifaires ont été approuvées pour la période 2017-2022 (sauf pour Watergroep dont les tarifs n'ont été approuvés que pour 2017). (<https://www.vmm.be/water/waterfactuur/prijzen-en-tarieven-gezinnen>).

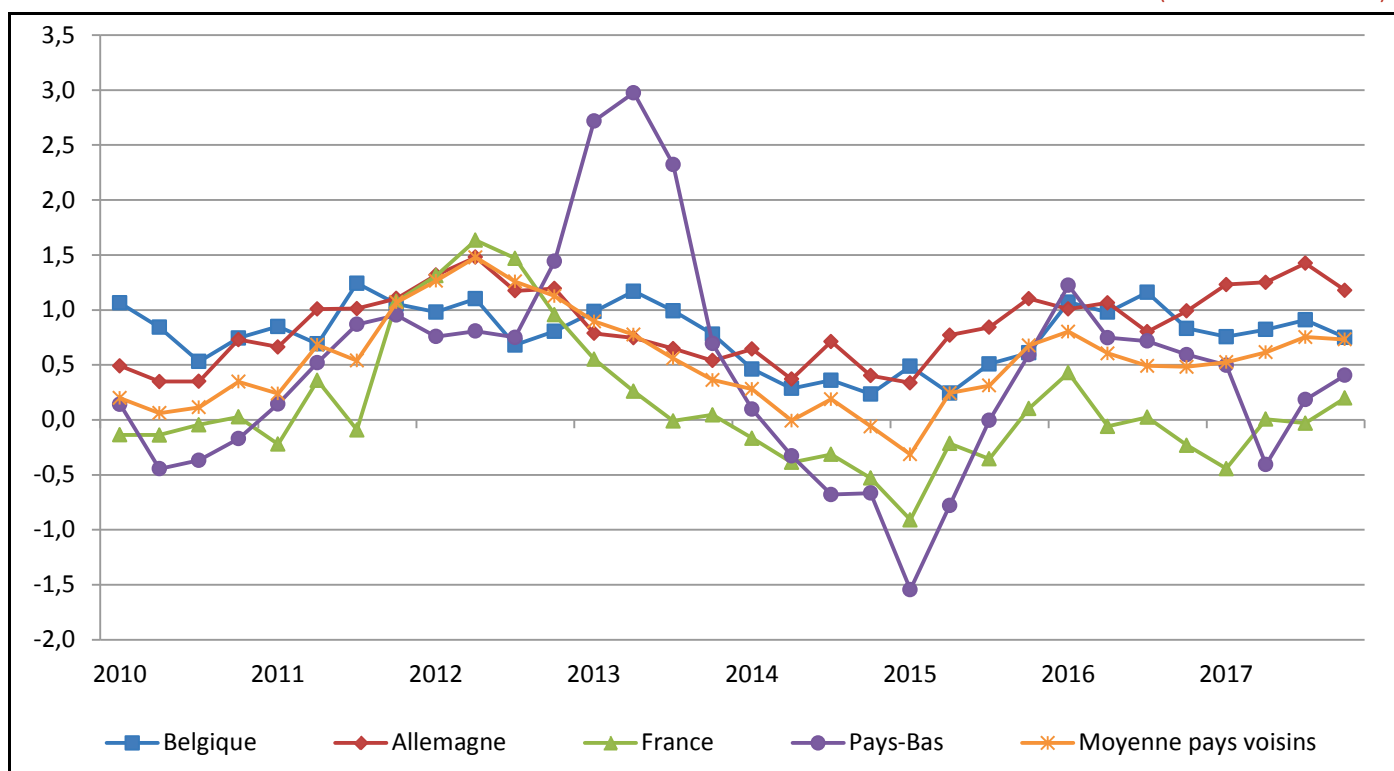
⁹⁹ L'évolution du prix réel d'une voiture a fait l'objet d'une analyse lors du deuxième rapport trimestriel 2017 (Voire <https://economie.fgov.be/fr/publications/analyse-des-prix-2017-icn-0>)

I.6.2 Inflation pour les produits industriels non-énergétiques dans les principaux pays voisins

L'inflation des produits industriels s'élevait à 0,7 % en moyenne dans nos pays voisins en 2017 (contre 0,6 % en 2016). Avec un taux de 0,8 %, l'inflation en Belgique était supérieure. La contribution des biens industriels non-énergétiques à l'écart d'inflation en défaveur de notre pays s'élevait à 0,04 point de pourcentage. L'inflation des produits industriels non-énergétiques s'est accélérée en Allemagne (passant de 1,0 % en 2016 à 1,3 % en 2017) mais s'est ralentie aux Pays-Bas (de 0,8 % à 0,2 %) et est même devenue négative en France (de 0,0 % à -0,1 %).

Graphique 21. Évolution trimestrielle des prix à la consommation des biens industriels non-énergétiques en Belgique et dans les principaux pays voisins

(Variation à 1 an d'écart)



Sources : CE, SPF Economie, DG Statistique-Statistics Belgium.

En 2017, les matériaux pour l'entretien et les réparations du logement ont contribué le plus fortement en défaveur de notre pays à l'écart d'inflation des produits industriels non-énergétiques. En Belgique, l'inflation était de 2,0 % en 2017, tandis qu'en moyenne la hausse de prix à un an d'écart s'élevait à 0,4 % dans nos principaux pays voisins. Les produits horticoles (comme les fleurs) ont apporté une contribution favorable à notre pays à l'écart d'inflation. En 2017, l'inflation de cette catégorie de produits dans nos pays voisins s'élevait à 3,1 % contre 1,5 % en Belgique.

Tableau 13. Inflation pour les biens industriels non-énergétiques et principales catégories en Belgique et dans les principaux pays voisins en 2017

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	Belgique	Moyenne des pays voisins	Allemagne	France	Pays-Bas	Poids en 2017 (en %)	
						Belgique	Moyenne pays voisins
Biens non-durables	1,2	1,1	1,7	0,5	0,5	31,6	30,6
Produits pharmaceutiques	2,1	1,2	2,8	-1,0	0,0	4,9	4,5
Alimentation en eau	5,5	1,0	1,2	0,9	-0,4	1,8	2,5
Fournitures pour travaux d'entretien et de réparation des logements	2,0	0,4	0,5	0,2	0,2	4,2	1,4
Journaux et publications périodiques	3,4	4,2	4,8	3,6	3,1	2,0	2,5
Produits pour jardins, plantes et fleurs	1,5	3,1	3,4	2,9	2,4	2,9	2,7
Animaux de compagnie et articles connexes	0,4	1,0	1,8	0,2	0,3	3,0	2,7
Imprimés divers et articles de papeterie et de dessin	0,3	1,3	2,5	0,8	-0,4	1,3	1,4
Produits médicaux divers et appareils thérapeutiques	-0,3	0,9	1,5	-0,2	0,6	2,6	3,7
Biens d'équipement ménager non-durables	-0,3	0,1	-0,8	0,4	2,3	3,9	2,6
Appareils électriques et produits pour soins corporels	-0,6	-0,2	-0,3	0,0	-0,6	4,9	6,7
Biens semi-durables	0,7	0,5	1,4	-0,3	-0,2	36,6	35,7
Vêtements	0,4	0,4	1,2	0,1	-1,3	16,8	13,8
Pièces de rechange et accessoires pour véhicules particuliers	2,8	-0,1	0,3	-0,7	-1,1	1,7	2,5
Chaussures	1,2	1,2	2,3	-0,2	0,6	3,6	3,9
Livres	1,8	0,9	1,3	0,4	0,0	2,0	2,1
Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	1,3	0,7	1,1	0,4	0,6	2,0	2,2
Articles de ménages et textiles	0,8	0,8	0,7	0,9	1,1	2,5	1,6
Autres effets personnels	1,2	0,5	0,9	0,1	1,4	1,1	1,4
Supports d'enregistrement	1,2	1,3	2,2	-1,7	6,4	1,0	0,9
Autres articles et accessoires d'habillement	1,1	0,2	2,1	-0,1	-4,3	0,9	1,0
Jeux, jouets et passe-temps	0,4	1,2	4,0	-2,6	0,5	1,8	2,4
Tissus pour habillement	1,1	0,8	0,8			0,2	0,2
Articles de sport, camping et matériel pour activités de plein air	-0,1	-0,5	0,3	-1,2	1,3	0,6	1,7
Outillage pour maison et jardin	-0,1	-0,1	0,0	-0,4	0,9	2,5	2,1
Biens durables	0,6	0,3	0,8	-0,3	0,3	31,8	33,7
Voitures automobiles	1,5	1,2	1,5	0,7	2,1	12,5	13,8
Meubles et articles d'ameublement	0,9	0,3	0,7	-0,4	0,2	8,8	6,9
Articles de bijouterie et horlogerie	3,5	2,2	3,5	1,6	-1,3	1,0	2,0
Motocycles et bicyclettes	1,5	1,8	2,0	1,1	2,0	1,4	1,3
Biens durables pour loisirs	1,2	1,1	1,2	0,6	2,6	0,3	1,3
Tapis et revêtements de sol divers	1,3	0,4	0,6	0,4	0,0	0,3	0,7
Matériel photographique et cinématographique et appareils optiques	-2,4	1,8	3,4	-1,6	1,3	0,4	0,6
Appareils ménagers	-0,8	-1,6	-1,1	-2,3	-2,5	3,6	3,4
Matériel de traitement de l'information	-2,9	-2,4	-0,9	-4,2	-3,8	1,6	1,9
Matériel de son et de l'image	-3,5	-3,5	-3,4	-4,5	-1,8	1,8	1,8
Biens industriels non-énergétiques	0,8	0,7	1,3	-0,1	0,2	100,0	100,0

Sources : CE, SPF Economie, DG Statistique-Statistics Belgium.

Nd : Non disponible.

Annexes

Annexe 1 : Aperçu des variations de prix des produits et des services entre 2016 et 2017

(Classement par ordre décroissant de hausse de prix)

Dénomination	Inflation en %
Autres carburants	20,7
Obturations de cavités	19,5
Combustibles liquides	18,7
Beurre	16,6
Villages de vacances	14,5
Gaz de pétrole	13,3
Diesel	13,3
Autres tabacs	9,6
Poissons et fruits de mer séchés, fumés	8,9
Electricité	7,9
Week-end à la mer	7,1
Essence	7,0
Poissons frais ou réfrigérés	6,9
Quotidiens	6,6
Billet (autobus)	6,4
Poissons surgelés	6,1
Fruits de mer surgelés	5,8
Oeufs	5,7
Eau (consommation)	5,5
Match de football : première division	5,1
Attractions d'un jour (autres)	5,0
Cotisation à un club sportif	4,9
Key card	4,8
Lys	4,6
Ficus	4,6
Alliance en or	4,3
Camping	4,2
Concerts pop	4,2
Vin d'autres fruits	4,1
Cigarettes	4,0
Vitres	4,0
Lait concentré ou en poudre	4,0
Gaz naturel	3,9
Pneu de voiture automobile	3,9
Alstroemeria	3,8
Cotisation mutuelle	3,8
Ciment	3,7
Guitare	3,7
Salade niçoise	3,6
Vétérinaire : consultation	3,4
Packs (telecom)	3,4
Vol-au-vent	3,4
Piscine	3,4

Dénomination	Inflation en %
DVD (musique ou film)	3,3
Festivals	3,3
Plats préparés	3,2
Carte train annuelle 45 km	3,2
Communication téléphonique poste d'abonné	3,2
Tulipes	3,2
Assurance d'assistance à l'étranger	3,2
Vin : blanc (café)	3,2
Chambre à 2 lits (OMNIO)	3,1
Batterie de voiture	3,1
Carte train scolaire annuel 20km	3,1
Carte train trimestrielle 45 km	3,1
Assurance incendie	3,0
Casque audio	3,0
Plat du jour chinois	3,0
Collecte des déchets ménagers	2,9
Billet 90 km week-end (train)	2,9
Assurance responsabilité civile familiale	2,9
Location d'outils de jardinage	2,9
Vaccination contre la rage	2,9
Chambre à un lit-bénéficiaire ordinaire	2,9
Montre bracelet	2,8
Autres préparations à base de poissons ou de fruits de mer	2,8
Steak au poivre	2,8
Livraison de fleurs	2,8
Crèche	2,8
Eau (assainissement)	2,8
Collier	2,8
Pizza	2,8
Autre bières à base d'alcool	2,8
Spaghetti (repas)	2,7
Steak tartare	2,7
Rasoir électrique	2,5
Billet 20 km (train)	2,5
Cornet de frites	2,5
Petite auto (jouet)	2,5
Abonnement mensuel (autobus)	2,5
Carte train mensuelle 20 km	2,5
Essuie-glace	2,5
Botlines	2,4
Charges immeubles collectifs	2,4
Huile d'olive	2,4
Vidange d'huile	2,4

Dénomination	Inflation en %
Abonnement télédistribution (+ télévision digitale)	2,4
Limonade au cola	2,4
Cinéma	2,4
Bière spéciale	2,4
Sauna	2,4
Chambre d'hôtel	2,4
Machine à café type coffeepad	2,3
Eau minérale	2,3
Livres	2,3
Location de garage	2,3
Sauces et épices	2,3
Nettoyage à sec d'un costume	2,3
Plat de cuisson résistant au feu	2,3
Pantalon de ville (pour hommes)	2,3
Annonce publicitaire	2,3
Maisons de repos	2,2
Aliments pour nourissons	2,2
Maisons de repos et de soins	2,2
Autres produits alimentaires, n.d.a.	2,2
Canapé en cuir	2,2
Carte de vœux	2,2
Mise en plis	2,2
Jus	2,2
Implantation d'une puce électronique	2,2
Ressemelage de chaussures	2,2
Tapis-plain	2,1
Sac à dos	2,1
Accueil de jour	2,1
Café express	2,1
Loyers sociaux	2,1
Solarium : abonnement 10 séances	2,1
Lampe à barre halogène	2,1
Morceau de baguette garni	2,1
Boisson rafraîchissante (automat)	2,1
Snack de viande	2,1
Abonnement de dépannage	2,1
Abonnement scolaire annuel (autobus)	2,1
Charbon	2,1
Sole ou truite meunière	2,1
Sucre	2,0
Imprimer photos numériques (internet)	2,0
Services bancaires	2,0
Selle	2,0
Menu du jour	2,0
Collant	2,0
Lampadaires	2,0
Gerberas	2,0
Préparations et conserves de légumes	1,9
Poupée (type Barbie)	1,9
Pantalon en jean (pour hommes)	1,9

Dénomination	Inflation en %
Poubelle de ménage	1,9
Coupe de cheveux (pour hommes)	1,9
Réparation de vélos	1,9
Tissu pour tentures	1,9
Café	1,9
Viande de porc	1,9
Déjeuner à l'école	1,8
Viande d'agneau et de chèvre	1,8
Attractions d'un jour (parc)	1,8
Pompes funèbres	1,8
Housse de couette et taies	1,8
Bande dessinée	1,8
Vélo de dame	1,8
Go Pass	1,8
Bière pils	1,8
Permanente	1,8
Sécateur	1,8
Coupe de cheveux (pour femmes)	1,8
Lit (2 personnes)	1,8
Voyages à l'étranger	1,8
Verre à eau	1,8
Carwash	1,7
Casque vélo	1,7
Trousse de toilette	1,7
Arrosoir	1,7
Tarif horaire d'un garagiste	1,6
Drap-housse	1,6
Costume en laine (hiver)	1,6
Vélo pour enfant	1,6
Abonnement télévision digitale (bouquet thématique)	1,6
Portefeuille	1,6
Yaourt	1,6
Margarine et autres graisses végétales	1,6
Préservatifs	1,6
Coût de l'internat	1,6
Services de déménagement	1,5
Fruits en conserve	1,5
Entretien installation chauffage central	1,5
Escabeau	1,5
Coloration	1,5
Autres produits alimentaires à base de céréales	1,5
Carte d'identité	1,5
Peinture email	1,5
Voitures neuves (TMC inclus)	1,5
Escarpins en cuir	1,5
Verres de lunettes toriques	1,5
Autres produits de boulangerie et pâtisserie	1,4
Billet 45 km (train)	1,4
Molières à lacets, en cuir	1,4
Tarif horaire d'un plombier	1,4

Dénomination	Inflation en %
Poêle	1,4
T-shirt (pour hommes)	1,4
Autres produits laitiers	1,3
Scooter	1,3
Fromages et fromage blanc	1,3
Vélo électrique	1,3
Tournevis	1,3
Vins fortifiés	1,3
Location véhicule utilitaire	1,3
Remplacement plaques de freins	1,3
Couteau à steak	1,3
Candybar (automat)	1,3
Canapé en tissu	1,3
Peinture acrylique (4-10l)	1,3
Azalée	1,3
Echarpe (hiver) (pour femmes)	1,3
Dressoir/Buffet	1,2
Limonades	1,2
Assiette plate,porcelaine	1,2
Chambre à deux lits	1,2
Tarif horaire d'un peintre	1,2
Valise de cabine	1,2
Chaussure de détente	1,2
Menuisier : placement parquet	1,2
Boîte jeu de fantaisie	1,2
Chaussures de jogging	1,2
Rail Pass	1,2
Blanchissage d'une chemise	1,2
Pâte à modeler	1,2
Réparation de vêtements	1,2
Fauteuil relax	1,2
Autres préparations de viande	1,2
Tarif horaire réparation d'installation chauffage	1,1
Table de salle à manger	1,1
Verres de lunettes sphériques	1,1
Périodiques	1,1
Pains et petits pains	1,1
Laine à tricoter	1,1
Chaise pour bébé	1,1
Farines et autres céréales	1,1
Remplacement d'une pile de montre	1,1
Parkings	1,1
Restauration collective personnes du troisième âge	1,1
Meubles TV/média	1,1
Chocolat	1,1
Spathiphyllum	1,1
Cacao	1,0
Tarif horaire pour le nettoyage	1,0
Fil à coudre	1,0
Table de chevet	1,0

Dénomination	Inflation en %
Crémation	1,0
Tissu pour rideaux	1,0
Mouchoir en coton	1,0
T-shirt (enfant)	1,0
Lubrifiants	1,0
Plaque à induction	0,9
Ecole de conduite	0,9
Loyers non sociaux	0,9
Frais notariaux prêt hypothécaire	0,9
Chaussures de tennis	0,9
Produits de confiserie	0,9
Tente	0,9
Autres huiles comestibles	0,9
Ballerine (pour femmes)	0,9
Pull-over (hiver) (pour hommes)	0,9
Chemisier	0,9
Vernis	0,9
Grenouillère	0,9
Taxi	0,8
Viandes séchées, salées ou fumées	0,8
Anorak (hiver) (pour enfants)	0,8
Slip (pour hommes)	0,8
Match de football : première provinciale	0,8
Frais comptable déclaration fiscale	0,8
Eaux minérales	0,8
Hamburger (fast-food)	0,8
Engrais liquide	0,8
Four à vapeur	0,8
Matelas à ressorts ensach	0,7
Sirop, miel et confiture	0,7
Chemise	0,7
Couette synthétique	0,7
Siège d'enfant	0,7
Tasse et soucoupe	0,7
Vétérinaire : ovariectomie chatte	0,7
Valise	0,7
Chips	0,7
Boissons alcoolisées gazeuses	0,7
Lave-linge	0,7
Commode	0,7
Blouse (hiver)	0,7
Annonce nécrologique	0,7
Chaise pour salle à manger	0,7
Chaussettes (Garçons, 28-33)	0,6
Roses	0,6
Tarif horaire entretien jardin	0,6
Terreau pour plantes (10-20l)	0,6
Ramonage	0,6
Planche à repasser	0,6
GPS	0,6

Dénomination	Inflation en %
Soutien-gorge (push-up)	0,6
Table de ping-pong	0,6
Raquette de tennis	0,6
Partie de bowling	0,6
Appareil auditif	0,5
Chaussures de sport	0,5
Pull-over (hiver) (pour femmes)	0,5
Ecole supérieure minerval et droits inscription examen	0,5
Chaise de bureau	0,5
Miroir	0,5
Tarif horaire d'un électricien	0,5
Volaille domestique	0,5
Pansements adhésifs	0,5
Abonnement au théâtre	0,5
Jouet "Dinette"	0,5
Pneu de vélo	0,4
Légumes surgelés	0,4
Pizzas et quiches	0,4
Sel et herbes de cuisine	0,4
Viande de boeuf et de veau	0,4
Lit boxspring	0,3
Université minerval et droits d'inscription examen	0,3
Robot ménager	0,3
Armoire	0,3
Permis de conduire	0,3
Essuie éponge	0,3
Radiateur électrique	0,3
Dictionnaire F-N et N-F	0,2
Body	0,2
Répéteur wifi	0,2
Kalanchoe	0,2
Pâtes alimentaires	0,2
Contrôle technique	0,2
Friteuse électrique	0,2
Eclairage pour vélo	0,2
Abonnement de tennis (hiver)	0,1
Spiritueux et liqueurs	0,1
Papier peint intissé	0,1
Jupe (8 à 12 ans)	0,1
Vélo d'appartement	0,1
Frais délivrance d'un passeport	0,1
Fruits séchés	0,1
Médecine formation complémentaire : visite à domicile	0,1
Abonnement fitness	0,1
Oignons de tulipes	0,1
Bottes en cuir	0,0
Abonnement internet	0,0
Sol stratifié	0,0
Papier en fibre de verre	0,0

Dénomination	Inflation en %
Bière pils	0,0
Thé	0,0
Service baby-sitting	0,0
Médecine formation complémentaire consultation au cabinet	0,0
Spécialiste : consultation au cabinet	0,0
Biologie clinique	0,0
Imagerie médicale	0,0
Séance individuelle kinésithérapie	0,0
Carte à voyages multiples (autobus)	0,0
Port d'une lettre	0,0
Plaque d'immatriculation	0,0
Coût d'un état des lieux	0,0
Sommier à lattes	0,0
Pantalon (hiver) (pour femmes)	-0,1
Céréales pour le déjeuner	-0,1
Soutien-gorge	-0,1
Anorak (hiver) (pour femmes)	-0,1
Fruits de mer frais ou réfrigérés	-0,1
Perceuse électrique	-0,1
Robinet mélangeur	-0,1
Puzzle	-0,1
Casserole en acier inoxydable	-0,1
Armoire à chaussures	-0,1
Lentilles souples jetables	-0,2
Frais Inscription mouvement de jeunesse	-0,2
Riz	-0,2
Blazer (pour femmes)	-0,2
Glaces et sorbets	-0,2
Silicone	-0,3
Sweater (pour enfants)	-0,3
Disque Blu-ray	-0,3
Pantalon en jean (pour enfants)	-0,3
Vin issu de raisins	-0,4
Anorak (hiver) (pour hommes)	-0,4
Tondeuse à gazon électrique	-0,4
Slip (pour femmes)	-0,4
Four à micro-ondes	-0,4
Table de jardin en bois	-0,4
Pantalon en jean (pour femmes)	-0,4
Assurance responsabilité civile automobile	-0,5
Brosse à dents (électrique)	-0,5
Toilette publique	-0,5
Communications par GSM	-0,5
Pantalon (pour enfants)	-0,5
Lampe de bureau	-0,5
Week-end dans les Ardennes	-0,5
Chaussures de trekking	-0,6
Maillot de bain	-0,6
Maillot de bain	-0,6
Parc pour bébé	-0,6

Dénomination	Inflation en %
Stores	-0,7
Jeu de construction	-0,7
Manteau (hiver) (pour femmes)	-0,9
Chaussettes (pour hommes)	-0,9
Appareil téléphone portable	-0,9
Balles de tennis	-0,9
Chrysanthèmes	-1,0
Surgélateur vertical	-1,0
Jupe (hiver)	-1,0
Mètre roulant	-1,1
Survêtement de sport	-1,1
Bois et autres combustibles solides	-1,1
Serviette de toilette	-1,1
Ballon de football	-1,2
Percolateur	-1,2
Robe (hiver)	-1,2
Réfrigérateur combiné	-1,3
Aspirateur traîneau	-1,3
Légumes frais hormis pommes de terre	-1,3
Jeu vidéo pour console	-1,3
Lait demi-écrémé frais	-1,4
Blazer (pour hommes)	-1,6
Carte mémoire	-1,6
Vêtements de sport (pour enfants)	-1,6
Câble HDMI	-1,7
Veste en cuir (pour femmes)	-1,7
Tensiomètre électronique	-1,7
Pommes de terre	-1,8
Réfrigérateur : bas (+/-120l)	-1,8
Appareil photo digital	-2,0
Tapis de bain	-2,0
Lave-vaisselle	-2,2
DVD-RW vierge	-2,2
Fer à repasser avec générateur de vapeur	-2,4
Sèche-linge	-2,4
Logiciel	-2,5
Thermomètre médical	-2,6
Appareil photo reflex	-2,9
Home cinema	-2,9
Smartphone - GSM	-3,2
Téléviseur couleur	-3,4
Citytrips	-3,7
Jeu de société : Monopoly	-4,1
Lait entier frais	-4,2
Consultation dentaire	-4,2
Imprimante multifonction	-4,3
Tablet	-4,4
Micro-ondes multifonction	-4,5
Ticket d'avion	-5,3
Fruits frais	-5,6

Dénomination	Inflation en %
Autres viandes	-6,8
Lecteur Blu-ray	-9,0
Parc à conteneurs	-11,0

Source : Calculs propres SPF Economie, DG Statistique-Statistics Belgium.

Annexe 2 : Inflation en 2017 à taux de taxation actuels et constants en Belgique et dans les principaux pays voisins

(Taux de variation à un an d'écart (%))

	Belgique		Moyenne des pays voisins		Allemagne		France		Pays-Bas	
	À taux de taxation actuels	À Taux de taxation constants	À taux de taxation actuels	À Taux de taxation constants	À taux de taxation actuels	À Taux de taxation constants	À taux de taxation actuels	À Taux de taxation constants	À taux de taxation actuels	À Taux de taxation constants
Energie	9,9	8,3	4,1	3,5	3,1	3,1	6,0	4,4	3,6	2,8
Electricité	7,9	6,5	1,2	1,0	1,6	1,6	0,4	0,4	1,1	-1,3
Combustibles solides	-0,5	-0,5	1,0	1,0	1,7	1,7	0,3	0,3		
Carburants pour transports routiers	10,6	7,3	7,0	6,1	5,9	5,9	9,1	6,7	5,9	5,8
Gaz	4,1	4,1	0,0	-0,9	-2,7	-2,7	4,6	2,0	2,1	1,1
Combustibles liquides	18,7	18,7	12,1	11,1	10,1	10,1	17,2	13,5		
Produits alimentaires transformés	2,1	1,3	1,9	1,9	3,0	3,0	0,8	0,6	1,7	2,1
Vins	-0,1	-0,1	0,6	0,8	0,5	0,5	1,0	1,0	-0,5	1,4
Spiritueux	0,2	0,2	0,0	0,0	0,1	0,1	-0,2	-0,2	1,3	1,3
Bière	1,2	1,2	0,7	0,7	0,6	0,6	1,4	1,4	0,2	0,2
Tabac	5,7	1,6	3,3	3,1	4,0	4,0	2,7	1,7	1,5	3,5
Eaux minérales, boissons gazeuses et jus	1,3	1,3	0,8	0,8	0,7	0,7	0,6	0,6	1,7	1,7
Café, thé, cacao	1,4	1,4	1,7	1,7	2,4	2,4	0,7	0,7	1,7	1,7
Pain et céréales	1,0	1,0	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,7	0,7
Autres denrées alimentaires	2,6	2,6	0,1	0,1	0,5	0,5	-0,7	-0,7	0,5	0,5
Produits laitiers	1,2	1,2	4,3	4,3	8,1	8,1	0,2	0,2	6,2	6,2
Huiles et graisses	7,6	7,6	12,4	12,4	21,0	21,0	2,8	2,8	8,6	8,6
Sucre, confiture, chocolat	0,8	0,8	0,1	0,1	0,4	0,4	0,1	0,1	-0,9	-0,9
Produits alimentaires non transformés	0,1	0,1	2,1	2,1	2,1	2,1	1,9	1,9	3,5	3,5
Services	1,9	1,9	1,1	1,1	1,3	1,3	0,9	0,9	1,1	1,1
Biens industriels non-énergétiques	0,8	0,8	0,7	0,6	1,3	1,3	-0,1	-0,1	0,2	0,1
Inflation sous-jacente	1,6	1,4	1,1	1,1	1,5	1,5	0,6	0,5	0,9	0,9
IPCH	2,2	2,0	1,5	1,4	1,7	1,7	1,2	1,0	1,3	1,3

Sources : CE, SPF Economie, DG Statistique-Statistics Belgium.

Annexe 3 : Inflation en Belgique et dans les trois pays voisins principaux au quatrième trimestre 2017

Tableau 1 : IPCH

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	Belgique	Moyenne des pays voisins	Allemagne	France	Pays-Bas	Poids en 2017 (en %)	
						Belgique	Moyenne pays voisins
Énergie	6,8	3,1	2,0	4,9	3,2	9,0	9,7
Produits alimentaires transformés	2,6	2,5	3,5	1,5	2,3	13,5	11,8
Produits alimentaires non transformés	0,1	2,3	2,1	2,2	3,3	7,9	6,3
Services	1,9	1,1	1,3	0,9	1,1	42,3	45,5
Biens industriels non-énergétiques	0,8	0,7	1,2	0,2	0,4	27,3	26,8
Inflation sous-jacente	1,6	1,2	1,5	0,7	1,0	83,0	84,0
IPCH	2,0	1,4	1,6	1,2	1,4	100,0	100,0
IPCH (taux de taxation constant)	1,8	1,4	1,6	1,0	1,3	100,0	100,0

Sources : CE, SPF Economie, DG Statistique-Statistics Belgium.

Tableau 2 : Énergie

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	Belgique	Moyenne des pays voisins	Allemagne	France	Pays-Bas	Poids en 2017 (en %)	
						Belgique	Moyenne pays voisins
Carburants pour véhicules particuliers	7,1	4,5	2,8	7,4	3,2	34,1	39,9
Combustibles liquides	11,2	9,1	8,3	11,3		13,9	8,3
Electricité	4,8	1,8	2,0	1,5	2,3	33,9	29,7
Gaz	5,7	0,2	-2,2	3,5	4,0	17,0	19,1
Combustibles solides	-0,4	0,4	0,8	-0,1		1,1	1,2
Énergie	6,8	3,1	2,0	4,9	3,2	100,0	100,0
Énergie (taux de taxation constant)	6,0	2,5	2,0	3,2	2,4	100,0	100,0

Sources : CE, SPF Economie, DG Statistique-Statistics Belgium.

Nd : non disponible. 8.3.

Tableau 3 : Produits alimentaires transformés

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	Belgique	Moyenne des pays voisins	Allemagne	France	Pays-Bas	Poids en 2017 (en %)	
						Belgique	Moyenne des pays voisins
Tabac	5,8	4,2	4,6	4,3	1,4	21,3	19,6
Pain et céréales	1,2	0,7	0,7	0,6	1,2	22,6	20,0
Huiles et graisses	10,4	14,4	20,7	6,6	10,5	2,5	2,8
Lait, fromage et oeufs	4,1	6,3	10,3	1,6	8,7	14,2	15,7
Boissons non alcoolisées	1,3	1,1	1,0	0,7	2,0	10,7	11,9
<i>Eaux minérales, boissons rafraîchissantes et jus</i>	1,1	0,8	0,8	0,4	1,7	8,3	8,2
<i>Café, thé et cacao</i>	1,9	1,5	1,6	1,2	2,4	2,4	3,7
Produits alimentaires n.c.a.	1,2	0,2	0,6	-0,4	0,8	4,9	5,0
Sucre, confitures, chocolats	0,5	-0,1	-0,2	0,2	-1,3	8,2	8,8
Boissons alcoolisées	0,6	0,5	0,4	0,7	0,4	15,6	16,2
<i>Bière</i>	1,8	0,5	0,4	1,3	-0,5	4,9	5,7
<i>Vins</i>	0,2	0,8	0,6	1,1	0,0	9,1	6,8
<i>Spiritueux</i>	-0,9	0,0	-0,1	0,0	2,5	1,6	3,7
Produits alimentaires transformés	2,6	2,5	3,5	1,5	2,3	100,0	100,0
Produits alimentaires transformés (sans alcool ni tabac)	2,1	2,5	3,9	1,0	2,8	63,1	64,2
Produits alimentaires transformés (taux de taxation constant)	1,8	2,5	3,4	1,2	3,0	100,0	100,0

Sources : CE, SPF Economie, DG Statistique-Statistics Belgium.

Tableau 4 : Produits alimentaires non transformés

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	Belgique	Moyenne des pays voisins	Allemagne	France	Pays-Bas	Poids en 2017 (en %)	
						Belgique	Moyenne des pays voisins
Poisson et fruits de mer	3,0	3,4	3,3	2,6	10,9	12,6	9,9
Viande	1,1	2,3	2,8	1,5	4,2	52,2	47,4
Légumes	-3,5	-0,6	-2,7	1,6	-0,9	20,3	25,4
Fruits	-0,8	5,4	5,7	5,0	5,5	14,9	17,2
Produits alimentaires non transformés	0,1	2,3	2,1	2,2	3,3	100,0	100,0

Sources : CE, SPF Economie, DG Statistique-Statistics Belgium.

Tableau 5 : Services

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	Belgique	Moyenne des pays voisins	Allemagne	France	Pays-Bas	Poids en 2017 (en %)	
						Belgique	Moyenne des pays voisins
Loisirs et soins personnels	2,4	1,7	1,9	1,3	2,1	26,1	20,6
Restaurants et cafés	2,3	1,8	2,2	1,3	2,2	15,8	10,2
Services culturels	2,8	1,1	1,0	1,1	2,1	3,6	3,5
Salons de coiffure et institutions de soins et de beauté	2,0	1,6	2,0	0,8	2,0	3,5	2,4
Services sportifs et récréatifs	2,5	1,8	2,0	1,4	2,1	2,1	2,1
Cantines	3,5	1,1	1,3	0,9	2,6	0,7	1,8
Nettoyage, réparation et location d'articles d'habillement	1,7	2,0	2,2	1,8	0,6	0,1	0,3
Divers	2,3	0,6	0,0	1,3	0,5	24,7	18,7
Services hospitaliers	2,2	2,8	3,5	-0,6		10,0	1,1
Protection sociale	2,5	-2,6	-6,8	1,5	-3,6	4,6	4,3
Assurance maladie	3,8	1,9	2,3	1,2	5,9	2,5	3,0
Services dentaires	7,6	0,2	0,1	0,0	1,8	1,1	1,5
Autres assurances	3,7	1,5	1,5		2,4	0,6	0,6
Autres services n.c.a.	1,1	1,4	2,1	1,1	1,0	1,5	2,2
Enseignement	1,7	1,7	1,6	1,8	2,1	1,5	1,8
Services financiers n.c.a.	2,1	2,6	3,3	2,2	2,0	0,1	0,9
Services médicaux et paramédicaux	0,0	1,1	0,5	2,1	-0,2	2,7	3,3
Services de logement	1,4	1,3	1,5	0,8	1,3	23,1	28,1
Loyers effectifs	1,1	1,2	1,6	0,2	1,6	14,7	19,7
Autres services liés au logement n.c.a.	1,9	1,5	1,7	1,0	-0,4	1,9	1,1
Collecte des eaux usées	4,9	0,5	0,3	1,5	-1,8	1,0	1,7
Assurances habitation	3,4	2,7	1,4	3,6	0,6	0,9	1,0
Services domestiques et services ménagers	1,0	1,7	3,1	0,5	1,4	2,5	1,0
Services d'entretien et réparations	1,3	2,4	3,7	1,8	3,7	1,2	2,0
Collecte des ordures ménagères	0,9	0,5	0,1	1,9	-0,6	0,9	1,3
Voyages	3,0	3,1	2,7	2,2	7,4	6,0	8,3
Services d'hébergement	10,0	3,2	2,1	2,9	8,6	2,0	3,4
Vacances organisées	-0,9	2,9	2,8	-3,6	6,1	3,9	4,9
Communication	0,8	-2,8	-0,5	-4,7	-7,3	7,9	7,2
Matériel et services de téléphone et de télécopie	0,8	-3,2	-0,6	-5,2	-7,7	7,6	6,7
Services postaux	0,0	1,9	0,8	3,8	3,2	0,2	0,5
Services de transport	0,9	1,5	1,5	1,5	0,9	12,3	17,0
Entretiens et réparations	1,8	2,4	3,7	2,1	-2,0	6,4	5,7
Transport routier de passagers	3,2	1,7	1,8	1,8	0,9	1,1	1,0
Transport ferroviaire de passagers	2,9	1,7	2,2	1,3	0,5	1,2	1,8
Services divers liés aux véhicules particuliers	0,2	1,4	1,9	0,5	3,2	0,7	3,3
Services de transport divers	1,4	2,7	1,7	3,1	3,5	0,2	0,2
Assurances transports	-0,1	-2,8	-8,2	2,4	8,3	1,9	1,6
Transport aérien de passagers	-8,7	1,2	1,2	1,0	2,0	0,9	1,5
Services	1,9	1,1	1,3	0,9	1,1	100,0	100,0

Sources : CE, SPF Economie, DG Statistique-Statistics Belgium.

Nd : Non disponible.

Tableau 6. Produits industriels non-énergétiques

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

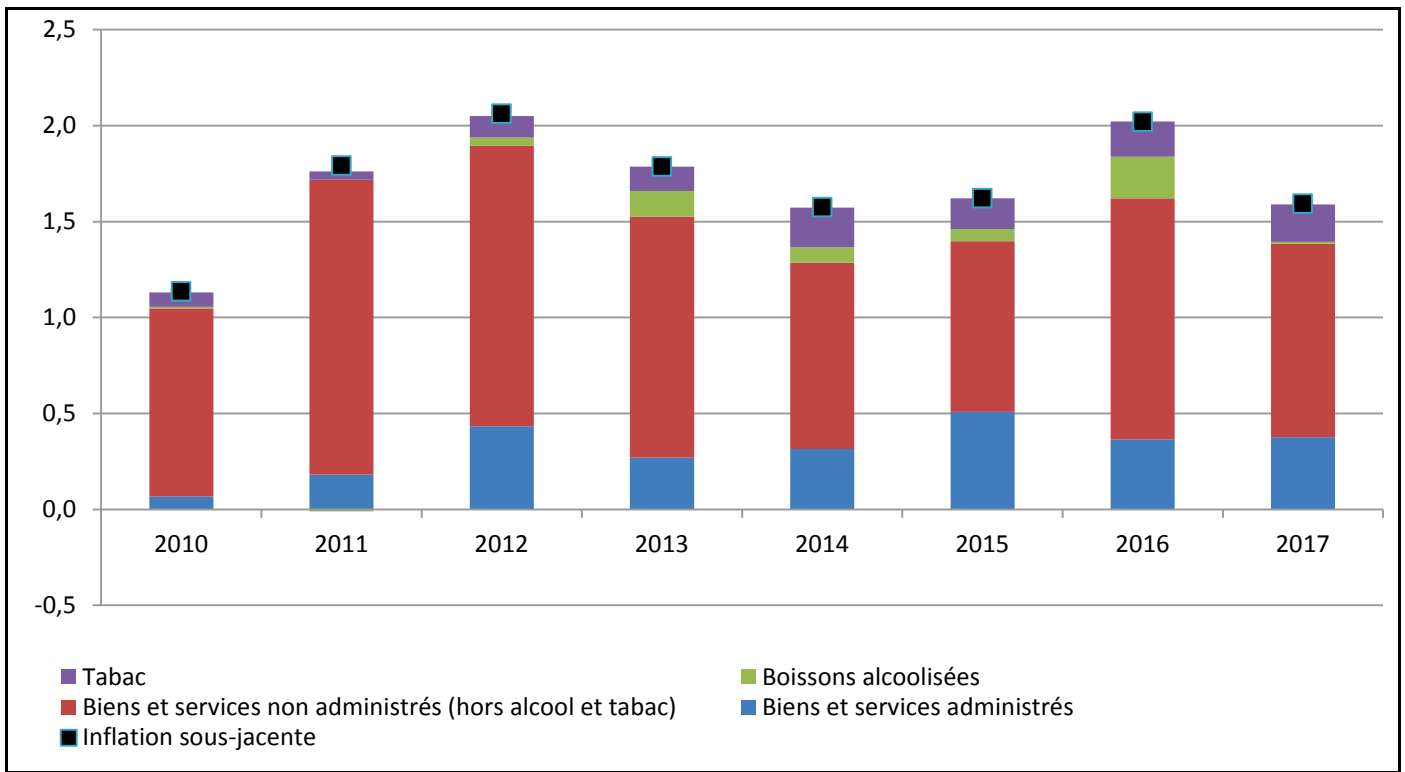
	Belgique	Moyenne des pays voisins	Allemagne	France	Pays-Bas	Poids en 2017 (en %)	
						Belgique	Moyenne pays voisins
Biens non-durables	1,2	1,3	1,9	0,5	1,0	31,6	30,6
Produits pharmaceutiques	2,9	1,2	2,6	-0,8	0,8	4,9	4,5
Alimentation en eau	5,5	0,8	0,8	1,3	-0,4	1,8	2,5
Fournitures pour travaux d'entretien et de réparation des logements	2,6	0,2	0,3	0,0	0,0	4,2	1,4
Journaux et publications périodiques	2,4	4,2	5,1	3,0	3,7	2,0	2,5
Produits pour jardins, plantes et fleurs	0,9	2,8	2,9	2,8	2,9	2,9	2,7
Animaux de compagnie et articles connexes	1,0	2,1	4,1	0,4	-0,4	3,0	2,7
Imprimés divers et articles de papeterie et de dessin	0,1	2,0	4,3	0,7	0,3	1,3	1,4
Produits médicaux divers et appareils thérapeutiques	-0,7	0,8	1,3	-0,2	-0,2	2,6	3,7
Biens d'équipement ménager non-durables	-1,3	0,2	-0,3	0,3	1,7	3,9	2,6
Appareils électriques et produits pour soins corporels	-0,2	0,3	0,2	0,1	1,1	4,9	6,7
Biens semi-durables	0,6	0,4	0,9	-0,2	-0,3	36,6	35,7
Vêtements	0,2	0,1	0,5	-0,1	-0,8	16,8	13,8
Pièces de rechange et accessoires pour véhicules particuliers	3,0	0,8	1,2	0,3	-1,1	1,7	2,5
Chaussures	0,8	0,5	1,5	-0,4	-1,5	3,6	3,9
Livres	1,2	-0,7	-0,9	0,3	-2,3	2,0	2,1
Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	0,9	0,6	0,5	0,9	-0,8	2,0	2,2
Articles de ménages et textiles	0,8	1,1	1,1	1,2	0,7	2,5	1,6
Autres effets personnels	1,0	0,3	0,0	0,4	0,5	1,1	1,4
Supports d'enregistrement	0,1	2,7	2,1	0,5	11,8	1,0	0,9
Autres articles et accessoires d'habillement	0,9	-0,9	1,5	-1,1	-8,9	0,9	1,0
Jeux, jouets et passe-temps	0,5	2,2	4,8	-2,2	3,5	1,8	2,4
Tissus pour habillement	2,2	-0,9	-0,9			0,2	0,2
Articles de sport, camping et matériel pour activités de plein air	0,0	-0,5	1,0	-1,2	-0,1	0,6	1,7
Outillage pour maison et jardin	-0,4	0,1	0,4	-0,1	-0,9	2,5	2,1
Biens durables	0,5	0,6	0,7	0,3	0,7	31,8	33,7
Voitures automobiles	1,3	1,6	1,5	1,6	2,5	12,5	13,8
Meubles et articles d'ameublement	1,1	0,4	0,6	0,2	-0,4	8,8	6,9
Articles de bijouterie et horlogerie	1,9	2,0	3,2	1,2	0,8	1,0	2,0
Motocycles et bicyclettes	1,1	1,8	2,0	1,4	1,9	1,4	1,3
Biens durables pour loisirs	1,2	1,3	0,9	0,7	4,9	0,3	1,3
Tapis et revêtements de sol divers	1,3	2,2	4,8	-0,9	0,1	0,3	0,7
Matériel photographique et cinématographique et appareils optiques	-4,9	-1,8	-0,9	-2,8	-3,8	0,4	0,6
Appareils ménagers	-0,6	-1,4	-1,0	-2,2	-0,7	3,6	3,4
Matériel de traitement de l'information	-2,7	-2,5	-2,0	-3,9	-1,3	1,6	1,9
Matériel de son et de l'image	-2,5	-2,3	-1,8	-3,2	-1,9	1,8	1,8
Biens industriels non-énergétiques	0,8	0,7	1,2	0,2	0,4	100,0	100,0

Sources : CE, SPF Economie, DG Statistique-Statistics Belgium.

Nd : Non disponible.

Annexe 4 : Contribution des biens et services régulés à l'inflation sous-jacente en Belgique

(Variation annuelle en pourcentage ou en point de pourcentage)



Sources : CE, SPF Economie, DG Statistique-Statistics Belgium.